l'envolée

Numéro 12
Novembre 2004
2 euros

«Construire des prisons pour enrayer la délinquance, c'est un peu comme construire descimetières pour stopper une épidémie.»

EDITO

«– C'est du bla-bla, tous ces journaux, tous ces écrits… Ça ne sert à rien, ça ne change rien, c'est bon pour les intellos qui n'ont que ça à faire, noircir des lignes.
– Ah oui, et comment expliques-tu que les deux plus grosses entreprises d'armement rachètent toute la presse écrite ? Juste pour le plaisir ou parce qu'ils ont bien compris que les mots peuvent être dangereux quand ils sont utilisés à des fins de révolte.
– Mais on ne représente rien, personne ne nous entend, tous ces efforts c'est comme pisser dans un violon.
– Faux ; le ministère de l'intérieur prend la peine de porter plainte contre une chanson d'un groupe de rap, les syndicats de police interviennent dans des simples réunions où sont dénoncées leurs violences quotidiennes, la Croix-Rouge veut la peau d'un journal de précaires en lutte, même le FBI vient perquisitionner un site internet militant de Nantes, l'AP censure l'Envolée dans toutes les prisons et le parquet diligente des enquêtes sur des simples lettres témoignant des conditions de détention…
– Mais qui lit vos lettres, vos analyses, vos tracts, vos journaux ? Tout le monde préfère la presse officielle. Vous n'êtes pas de taille.
– Et c'est pour cela qu'on devrait se taire ! Bien au contraire. Ecrire, ce n'est que le premier temps. Les idées, les critiques, les résistances pour être connues, confrontées, organisées doivent d'abord s'énoncer et ensuite se diffuser. Même si cela semble simple, on en est là : trouver les moyens, les endroits, les occasions de nous faire entendre, c'est cela qui donnera du sens à nos écrits. Prendre conscience de nos difficultés à transformer nos mots en outils, cela ne signifie en aucun cas que nous n'avons rien à dire mais que nous avons à prendre le temps de le faire. Le pouvoir, l'Etat, n'attendent que ça, que nous concluions nous-mêmes à notre aphasie, que nous nous soumettions à cette logique qu'il cherche à imposer : tais-toi. On pourrait aussi faire un suicide collectif ? Non merci.»



QI de Fresnes,
le 12 Juin 2004

Je veux parler à tous…celles des quartiers de Femmes, les mineurs, ceux de la détention et des QI.

Vous avez, chaque semaine, pendant une heure, une émission radio faite pour vous et qui doit se faire avec vous.

Alors… au lieu de rester collé devant vos téléviseurs à avaler vos cachets…réveillez-vous. Une feuille un stylo et parlez avec l'Envolée….Racontez ce que vous vivez, dites ce que vous attendez de cette émission…faites-le avec vos mots, vos idées et ils en tiendront compte.

Votre silence me fait mal car il veut dire que vous n'avez rien à dire…. Mais bougez-vous ! J'ai 50 piges, 25 ans à me battre, n'est-ce pas un peu à votre tour ?…

Dédé, Farouk, ceux du D5, Yalika à Angoulême ne vont pas toujours hurler dans le désert ! Quand donc allez-vous tous réagir ! On ne vous demande pas de remettre en cause vos petits privilèges… juste de montrer aux Bleus que vous aussi vous êtes là… Car en face ils sont morts de rire… ce ne sont plus des placards ce sont des centres aérés ! marre de vous voire tutoyer les bleus et rigoler avec.

Cette émission c'est votre drapeau alors c'est à votre tour de le prendre et de le porter haut !

Alors femmes, mineurs, détention, QI, à vos stylos… pour que l'on parle de vous, de ce que vous vivez.

Votre silence fait le jeu des bleus.

PS : Le 14 juillet il y a des hommes dans les QI qui ne mangerons pas pour protester…alors si j'apprends qu'il y en avait d'autres ailleurs je me dirais que ça valait la peine.

FRANCK

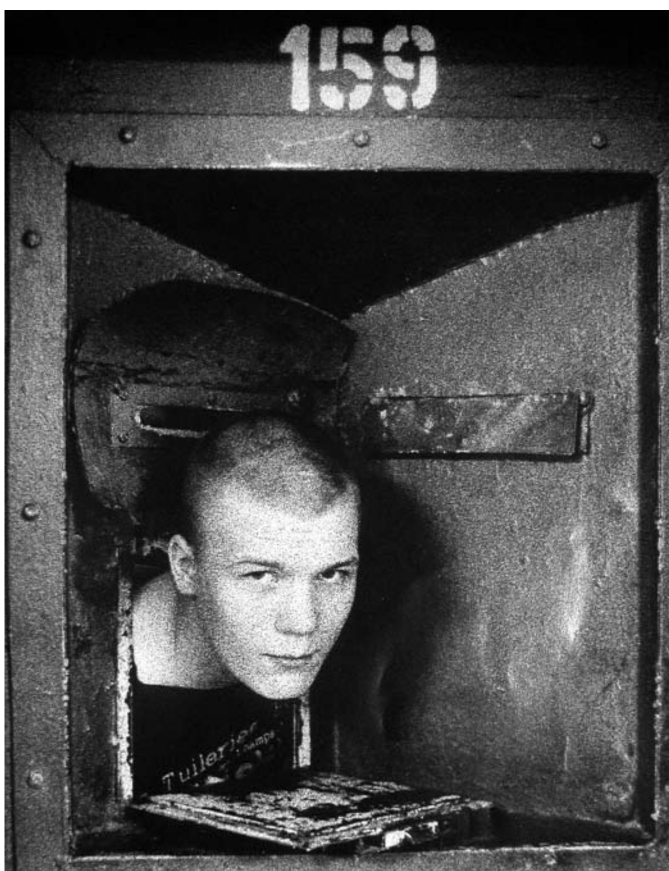
SOMMAIRE

Retour des QHS, des parloirs hyglaphones,

Ecrits de l'intérieur, témoignages de familles, application en prison des dernières réformes pénitentiaires, nouveau décret sur l'isolement, tentatives de résistances des prisonniers, quelques soutiens de l'extérieur.

Je vous écris de Guantanamo 2004, bat D5 de Fleury-Mérogis où je suis incarcéré depuis le 17 février 2004 après avoir passé 13 mois au QI d'Osny. Nous écoutons avec attention toutes vos émissions à la radio tous les vendredis soirs, étant tous concernés par certains sujets de votre émission, en particulier tout ce qui concerne les QI des prisons françaises. Comme vous le savez, il nous est difficile de vous faire parvenir des courriers d'ici, because les fouilles draconiennes à l'américaine mises en oeuvre dans ce trou. Cependant en ayant la possibilité aujourd'hui, je saute sur l'occasion pour vous décrire les conditions de ce nouveau QHS Guantanamo à la française qui a ouvert ses portes en janvier cette année. Par la même occasion j'en profite pour vous préciser qu'en ce qui concerne le mouvement prévu pour juillet, il doit commencer le 12 juillet dans tous les QI de France (refus de gamelles, «d'activités» et promenade) et ce jusqu'au 19 juillet inclus. En ce qui concerne les détenus de détention normale de toutes les maisons d'arrêt et centrales, CD de France, nous espérons leur soutien par une action du même type pour le 14 juillet uniquement (si ce n'est pas trop leur demander). Nous comptons sur vous pour transmettre ce message par le biais de vos émissions afin que le maximum de détenus soit au courant. Ce mouvement, s'il veut être efficace doit s'inscrire à un niveau national et non pas uniquement régional. Les revendications sont les suivantes :

1) En ce qui concerne tous les QI, qu'il y soit appliqué, comme le dit la loi, le même régime qu'en détention normale sur tous les points (ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent). Que les parloirs hygiaphone soient tous supprimés pour les détenus qui sont sous cette mesure abusive et arbitraire depuis des mois voire des années. Que tous les détenus isolés puissent sortir à plusieurs dans la même cour de promenade comme c'était le cas avant et qu'ils puissent avoir accès à des activités à plusieurs (sport, activité libre, etc.). Que les doubles parloirs soient automatiques pour tous les détenus dont les familles viennent de loin pour la plupart. Que les fouilles humiliantes et attentatoires à la dignité humaine soient supprimées. Que les interventions des ERIS avec leurs tabassages gratuits et leurs humiliations sans limites soient supprimées dans leur totalité ; en clair que soit retirée cette escouade de kamikazes de l'Etat planqués derrière des cagoules qui se plaisent à infliger des tortures physiques et psychologiques aux détenus exactement dans la même lignée que ce que les américains font subir aux prisonniers irakiens. Que des recours réels soient mis en place pour que les détenus isolés puissent contester les motifs de mise à l'isolement, pour la plupart des cas abusifs et non-fondés en matière de preuves concrètes. Que tous les détenus isolés aient accès aux divers services médicaux de leur lieu de détention pour pouvoir y être examinés correctement et y être soignés comme tout autre détenu. Que tous les détenus isolés soient incarcérés dans la maison d'arrêt la plus proche du lieu où réside leur famille (c'est actuellement le contraire).



2) Concernant tous les autres détenus des MA, MC, CD : Réouverture des portes dans les centrales. Tous les détenus sous le coup de la loi Kouchner doivent être libérés immédiatement comme l'a été Papon, qui n'a fait que deux ans et demi sur dix ans fermes, ainsi que Le Floch et d'autres de la haute bourgeoisie française. Les libertés conditionnelles doivent être appliquées à tous les détenus à mi-peine et non pas en fin de peine comme la plupart du temps. Les peines perpétuelles, les peines de 30, 25, 20 ans doivent être supprimées car ce sont des peines de mort lente, indignes d'un pays démocratique qui ose se prétendre fondateur des droits de l'homme. Les permissions de sorties doivent être accordées à tous les détenus qui peuvent en bénéficier selon la loi et ce dans les temps prévus par la loi, ce qui est très rarement appliqué dans la plupart des établissements pénitentiaires. Le droit d'accès au téléphone doit être mis en place dans tous les établissements pénitentiaires y compris les MA et les hôpitaux. Les transferts pour rapprochement familial doivent être appliqués à tous les détenus sans exception et le maintien des liens familiaux doit être respecté. L'accès à une douche quotidienne doit être instauré pour chaque détenu dans toutes les prisons. Les quartiers disciplinaires de toutes les prisons françaises doivent être conformes aux normes d'hygiène et de salubrité, ce qui est loin d'être le cas jusqu'à présent surtout ici à Fleury où il n'y a même pas une fenêtre. Les frigos doivent être disponibles dans tous les établissements pénitentiaires au même titre que les téléviseurs.

Voilà ce qui concerne les revendications globales de ce mouvement du mois de juillet, je pourrais y ajouter la suppression du projet de construction des nouvelle prisons et de ces centrales QHS, mais ceci sera un autre combat à faire avec l'aide d'associations extérieures motivées et déterminées.

Je vais vous décrire maintenant le régime Guantanamo D5. Actuellement nous sommes 11 DPS ici (1 potot est actuellement au cachot jusqu'à lundi). La cellule c'est une plaque de ferraille en guise de lit scellé, un petit placard en ferraille cadenassé au mur, une table en ferraille scellée au mur avec un tabouret lui aussi scellé. Les toi-

renforcement de la violence et de l'isolement, les ERIS dans toute la détention

lettes et le lavabo, qui n'est pas plus gros qu'un saladier sont unis en un seul bloc inox. Le chiotte est à 30 cm de la porte à vue d'œil, sans séparation bien entendu. La fenêtre classique avec ses barreaux et sa grille extérieure, vitre blindée. A la porte, il y a l'œilleton classique, plus un petit œilleton comme ceux des portes d'appartements que j'appelle l'œilleton du voyeur (à juste titre). Le matin, c'est une heure de promenade escorté par 4 matons et un brigadier (voire 2), fouillé, palpé de dos à l'aller et au retour et une fois par mois à poil dans un local. En promenade, on est seul dans 9 m^2 avec deux grilles au-dessus de la tête, ça me fait penser à un tombeau. On ne se voit jamais entre nous. On ne vous dit jamais l'heure à laquelle vous sortirez en promenade, ça peut être au premier tour ou au deuxième. A l'aller et au retour, on a droit aussi à la fouille au détecteur de métaux en bonus. A midi, c'est la gamelle, froide six jours sur sept. L'après-midi rebelote pour la promenade, fouille, etc. Une fois rentré en cellule, c'est la gamelle à 17h30, ensuite fermeture des verrous de sécurité et à demain! On a trois douches par semaines avec fouille au corps, uniquement le matin, l'après-midi c'est interdit. Le «sport» deux fois par semaine avec de la chance, le tapis pour courir a été retiré et remplacé par deux vélos, sûrement parce que courir nuit à la sécurité. Une fois par mois, c'est le retour de promenade avec le changement de cellule qui a été effectué par les matons pendant notre absence avec une fouille à poil encore en prime. Il est interdit de passer des cassettes ou quoi que ce soit (à part le tabac) de cellule en cellule, en conclusion tout est interdit, sauf le ridicule.

Tous ceux qui sont ici sont depuis plusieurs années en QI. Pour ma part cela fait 11 ans que je tourne dans les QI de France sur 15 ans, deux autres y sont depuis 9 ans et ce n'est hélas pas fini. Il y en a même un qui est avec nous qui est âgé de 24 ans. Mettre des jeunes comme ça sans raisons dans les QI, c'est lamentable et inacceptable. Ils sont en train de les conditionner. Pour ce qui est du courrier, certains le reçoivent ici un mois voire deux mois après. Les aller-retour au cachot sont aussi pratique courante ici pour certains d'entre nous qui sont ciblés, sous des prétextes abusifs et mensongers. Un d'entre nous qui est ici au QI s'est vu notifier la mise au parloir sous hygiaphone dès son arrivée ici. Il a deux enfants et il ne les voit plus depuis 6 mois à cause de cette mesure abusive et arbitraire qu'ils sont en train de mettre en oeuvre depuis plus d'un an petit à petit aux détenus DPS. Je me rends compte depuis quelques années que d'année en année c'est de pire en pire, et il est évident que si nous, les détenus, ne réagissons pas et laissons faire, ça empirera toujours. Les traitements inhumains, les abus de pouvoirs, les peines éliminatoires, les tabassages et tortures sont devenus monnaie courante derrière les murs des prisons au vu et au su de tous (politiciens, etc.) et c'est devenu presque banal. Il faut que tout cela cesse, et pour que les choses s'améliorent et avancent dans le bon sens, il faut que tous les détenus s'unissent, petites comme longues peines. L'union fait la force et quand tout le monde aura compris ça, les choses changeront dans le bon sens. N'oublions pas qu'en 1974, plusieurs taules ont crâmé en France et que plusieurs détenus sont morts au cours de ces mutineries et que c'est grâce à ces hommes que les choses se sont améliorées dans les taules par la suite. Aujourd'hui, ils doivent se retourner dans leurs tombes car beaucoup d'acquis obtenus suite à cette mutinerie générale et nationale ont été retirés petit à petit au cours de ces dernières années et personne n'a bougé excepté une minorité de détenus isolés. Aussi j'ose encore espérer que cette mobilisation à partir du 12 juillet sera forte et nombreuse. Nous sommes tous concernés. Si cette mobilisation est forte, on pourra peut-être envisager d'autres actions sous d'autres formes par la suite. Je compte sur vous pour transmettre cet appel et je vous en remercie par avance.

Aujourd'hui j'ai eu cette possibilité de vous écrire, je l'ai fait et le ferai à chaque fois que j'en aurai la possibilité, sachez que ce n'est pas évident pour vous joindre. Je vous avais écrit une fois l'année dernière à mon arrivée au QI d'Osny (je venais d'Arles). Je recevais votre revue régulièrement là-bas, depuis mon arrivée ici je ne la reçois plus.

Concernant le mouvement, nous avons inscrit les revendications les plus urgentes, bien sûr il y en a d'autres mais la liste serait longue et faute de place on doit abréger. Commençons déjà par ça et après on pourra voir pour le reste. Je voudrais aussi ajouter que Perben, son bob et sa bouteille de flotte pour la canicule, qu'il se le garde sur la tête parce que son cerveau a vraiment pris un coup de chaleur. Il prend vraiment les gens pour des cons et il se fout de notre gueule. Qu'il fasse mettre les frigos et les ventilos dans chaque cellule de toutes les taules à la place de sortir de telles conneries. J'ajouterai aussi qu'en ce qui concerne les députés qui ont visité les prisons récemment, ici nous n'avons vu personne et qu'on aurait bien voulu leur parler pour leur expliquer la réalité des choses et non pas ce que l'AP leur montre comme toujours. Tout ceci est une véritable mascarade, à part Obert Bret, je pense que tous les autres n'en ont rien à foutre de la situation dans les prisons. Pour enrayer la surpopulation pénale, il y a une solution efficace : supprimer la construction des nouvelles taules prévues (ça fera des milliards d'économie pour le peuple) et libérer tous les détenus conditionnables, établir une échelle de peines à un maximum de 15 ans comme dans la plupart des pays européens, et là, il n'y aura plus de surpopulation pénale. Mais comme le fric est la clé des pouvoirs et que la prison est devenue un véritable bizness économique, les gouvernements ne prendront jamais cette solution qui est pourtant la seule efficace.

Je vais terminer cette lettre en vous remerciant pour votre soutien; nous vous encourageons à continuer votre émission qui nous est très précieuse. Je vous adresse à toute votre équipe mes respects, et mes compagnons de galère du D5 se joignent à moi pour vous transmettre tous nos remerciements.

Gégé, juillet 2004



« REVENONS SUR L'ISOLEMENT AU D5 DE FLEURY ».

[...]

En tant qu'ancien des QHS avant l'arrivée de Mitterrand, j'ai reconnu immédiatement leur marque indélébile. Non seulement dans la structure, car les QI de Fresnes et de la Santé sont également des anciens QHS. Mais surtout dans l'esprit, c'est-à-dire par l'ambiance agressive des matons, la surabondance des mesures de sécurité, la volonté acharnée d'empêcher toute communication avec l'extérieur mais aussi entre prisonniers...

Au D5 la surveillance est totale.

Et cette totalité figure la volonté de la prise des corps et des esprits afin de réduire les résistances et d'anéantir l'individu.

D'un côté, nous avons un renforcement caractéristique du panoptique. Etre à la vue possible d'un surveillant à chaque minute de jour comme de nuit.

Sur les 40 cellules disponibles, 10 sont occupées, toutes donnent sur le même côté, en face du mirador. A chaque instant, la surveillance sait si tu dors, si tu manges, si tu écris, si tu es aux chiottes, si tu marches, si tu te laves... A chaque instant tu sens la présence des deux mecs aux jumelles dans la tour.

A la porte deux oeilletons, comme l'a raconté Gégé mais il faut savoir que des matons (de l'une des équipes affectées spécifiquement au QHS) sont également là de nuit. Quand j'ai été transféré à 6 heures du matin, un maton habitué du lieu a rangé son sac de couchage devant moi.

La prise des corps et des esprits passe également par le rituel répétitif des fouilles à corps. Ce n'est pas le genre de fouille au retour d'un parloir où tu te retrouves dans une petite cabine, seul avec un maton en face. Non au D5, tu dois te foutre entièrement à poil au milieu d'une pièce vide où se trouve toute l'escorte, minimum un brigadier, deux matons et un troisième gardant la porte. C'est une mise à nu pure et simple. Le rituel de la possession et de l'infantilisation. Et tu dois y passer plusieurs fois par jour. Dans une seule journée, j'ai ainsi été dénudé six fois. Sans compter les palpations avant et après les promenades, avant et après la douche, le sport etc. etc. Sans compter les passages inopinés au détecteur à métaux.

Comme aboutissement à la mainmise sur l'individu, il faut parler de la violence. Au D5, elle est palpable dans la façon qu'ils claquent les portes et les verrous. Comme dans les menaces permanentes de mitard. Les insultes (petite anecdote, le premier soir où je suis arrivé, il faisait très chaud et les cellules donnent plein ouest. Visiblement un collègue avait mis des serviettes aux barreaux pour se protéger du soleil. Crime de lèse panoptique! A la première ronde, les matons ont gueulé, l'ont immédiatement insulté et traité de "bâtard". Et il a pris en suivant dix jours de mitard. Au même instant sur FR3, Perben vantait les mesures anti-canicule qu'il avait prises.)

Un point que Gégé n'évoquait pas dans sa lettre et je le comprends parce qu'il n'avait guère l'occasion de se balader, mais dès que tu sors de la structure QHS, le brigadier te menotte. Et il te tient ainsi en laisse par les menottes, jusqu'à l'infirmerie, la fouille ou l'endroit où tu dois aller. D'ailleurs l'équipement des matons là-haut c'est menottes et gants de cuir pour les interventions.

L'escorte normale est de quatre matons. Mais dès l'instant où tu quittes l'étage, les matons du bâtiment se mobilisent et se regroupent aux grilles que tu franchis, ou même si tu ne fais que passer sans entrer.

L'isolement au D5 a un côté hygiénique tout à fait germanique qui ajoute à l'oppression. Tout est neuf. Nickel. Les murs sont blancs. Les cours de promenades sont carrelées comme des piscines. La cellule est de type américain avec le genre de bloc lavabo chiottes en métal brut qu'on voit dans tous les films US. La table idem, l'autre jour, TFN repassait un reportage sur le QHS de Pelikan Bay en Californie, les gars avaient exactement le même agencement de cellule.

Pour finir et je sais que je n'aurai pas tout dit, il faut que j'insiste sur la volonté d'isoler. A cet effet, toutes les communications sont surveillées à l'extrême. Vous me direz c'est le pourquoi d'un QI, oui mais ici il y a un côté systématique. Acharné.

Avec l'extérieur, et sans parler de l'utilisation abusive des parloirs hygiaphones. Comme l'a raconté la mère de Cyril, il est coutumier qu'un parloir saute. Et au D5, il est impossible de grouper ses parloirs même pour les familles venant de très loin, ça supprime les parloirs plusieurs jours consécutifs. Il faut dire que certains détenus sont à 1000 km de chez eux comme des juges en charge de leurs dossiers d'où une gêne évidente pour le contact avec les avocats...

Entre prisonniers, aucun contact n'est toléré. Pour parler, il faut crier de promenade à promenade, ou par les fenêtres, en sachant que la plupart du temps, ils laissent une cellule vide entre chaque prisonnier. Généralement, tu ne peux passer à un collègue que les journaux et de l'eau minérale. Le reste est refusé, surtout si c'est destiné à certains détenus visés par une attention tatillonne et restrictive.

A une seule occasion, on arrive à s'entrapercevoir. Lorsqu'un gars est au sport à l'heure des mouvements de promenade. Derrière un carré vitré, il assiste à la succession des escortes. C'est toujours un moment d'émotion et je vous raconte ça pour souligner quel est le régime d'isolement dans le bâtiment.

Et pourquoi de telles mesures dans un QI me direz-vous, et pourquoi dans celui-là en particulier?

Quand j'ai débarqué menotté entre les matons, comme le B.A.BA du parfait prisonnier le recommande, j'ai lu les noms sur les portes en passant devant les cellules. Pas besoin de faire un dessin. Le lendemain, le gars dans la promenade la plus proche me le confirmait. Au D5, il n'y a aucun volontaire, ni isolé psychiatrique, les collègues sortent en promenade ou s'identifient à la fenêtre, on sait qui est qui.

C'est un isolement disciplinaire.

Et on le saisit aisément quand on connaît le profil type du détenu dans ce nouveau QHS. Lorsque j'y étais, sur les 10, la quasi totalité étaient impliqués dans les dernières cavales les plus spectaculaires comme prisonniers ou comme membre de commandos extérieurs (Fresnes, Arles, Moulins, Nîmes, Luynes, les Baumettes...). […] A partir de là, tu comprends très vite que tu n'auras pas le droit à un isolement "roudoudou" comme on dit.

Pour ma part, je n'oublierai pas les gars là-haut sous les toits, même si je dois repartir sous peu en centrale... Partout où je le pourrai j'informerai de la réouverture des QHS et quand ils lutteront, je lutterai avec eux.

Je profite de cette lettre pour les saluer. Je sais qu'ils écoutent même s'ils n'ont pas toujours l'occase de vous le faire savoir.

J.M. ROUILLAN



« RIEN N'A CHANGE DEPUIS 23 ANS ».

QI de Fresnes juin 2004,

Merci d'être là. Ca fait du bien. Ce que je ressens en vous écoutant!… une terrible impression que sur le fond rien n'a changé depuis 23 ans…. Oh dans la forme sur tel ou tel point on a, certes, « évolué » … sur le fond c'est la même horreur…. Quand je vous écoute, quand j'écoute Dédé, je me revois en 80… et c'était pareil…. Ça confirme ce que je pense… il n'y a pas de bonne prison… ça ne peut exister… et **plus ça va et plus elle est insupportable et anachronique…**

Quand donc les gens comprendront-ils que ce pays est ce qu'il a toujours été : un pays de gens conservateurs de leurs petites existences et du matériel qui va avec…

Le pire c'est que lorsque la gauche a eu le pouvoir ce furent eux qui vous ont trahis…(…) Désolé de faire court… mauvaise semaine (et puis y a Dédé et la force vive c'est lui et je suis heureux de voir des gens prendre le relais).

Voyez c'est aussi ça 5 ans d'isolement… une incapacité de parler… Continuez, battez-vous encore et encore… vous êtes notre voix…Merci.

FRANCK



QI de Fresnes juillet 2004

Je voudrais dire à ceux du D5 que je pense à eux. Ce qu'ils vivent relève de l'infamie et n'oublions jamais que nous les avons laissé faire. A titre de rappel aucun placard n'a brûlé cet été, aucune émeute…rien.

A vous hommes du D5, a toi Boualem, je dis : « tenez bon et n'utilisez pas la force… le rapport est en notre défaveur (et c'est un euphémisme) ; par contre tournez-les en ridicule et faites-le au quotidien… vous verrez, ça fonctionne et ça fait du bien ».

Jean-Marc a passé un temps parmi nous, il est maintenant en division en attente de transfert.

Depuis que je les fréquente j'ai remarqué que l'AP est en train de banaliser les QI… ça tient de l'annexe SMPR ou du dépotoir… pour cas un peu difficiles… ce qui donne de tristes résultats, ça fait cinq ans que je me bats pour en sortir et la plupart des types sont satisfaits d'y être… comme s'il y avait une fierté à faire partie de la caste….

Par ailleurs dans les QI il n'y a plus aucune tenue… J'y entends parler de play-station, d'ordinateurs. J'en ai même entendu un me dire : « Tu sais il y a des bleus biens. » Ben voyons, celui qui m'a tiré comme un lapin il devait être « bien » également.

J'en reparlerai la semaine prochaine mais il y a un constat d'évidence… le taulard est devenu légaliste, la valeur première est l'avoir, avant c'était l'être… et j'aimerais que chacun y réfléchisse… vous râlez contre le système mais n'avez qu'une idée en tête… vous y trouver.

Si, un peu fous, je vous vois refuser comme je le fais, RP, RPS, grâce et autres avantages pour aller chercher votre liberté alors je croirai de nouveau en vous.

Parler avec ces gens c'est participer de ce système…

Et pendant ce temps au D5 eux ils souffrent… et vous vous en contrefichez !

FRANCK

Lundi 7 juin 2004,

Je me présente, Yan Tallon **en provenance du quartier d'isolement de Bois d'Arcy** après un transfert disciplinaire de la centrale de Moulins-Yseure avec comme compagnon Jean-Marc Rouillan et Charles Santoni.

6h30 du matin, alors que je dormais j'ai été étranglé, menotté, frappé, j'ai alors perdu connaissance suite à la strangulation subie. Quand j'ai repris connaissance après quelques secondes j'ai alors constaté que j'avais été bâillonné avec une espèce de serviette. J'ai été éjecté du lit puis traîné de coursives en escaliers avec comme seul vêtement un caleçon, quelle humiliation d'autant plus quand vous passez devant les gens qui composent la hiérarchie notamment féminine ! Je me retrouve jeté dans un camion, rejoint par Charles Santoni. Nous faisons route dans la maison d'arrêt située juste en face, tous deux sommes jetés au quartier disciplinaire. Une fois sur place ils nous ont retiré les matelas, de plus une fois dans la cellule disciplinaire ils m'ont retiré les menottes et dans le même temps l'un d'eux ne s'est pas gêné pour me prendre ma montre, montre qui depuis a disparu ! Finalement aux environs de 14h30 je pars en camion avec cette fois Jean-Marc Rouillan, j'ai eu le temps d'échanger trois mots et j'ai été choqué que l'on puisse traiter des gens ainsi qu'ils soient politiques ou non. J'estime que nous avons nous détenus droit à la dignité et je suis encore plus révolté de savoir qu'ils ont carrément traîné celui-ci nu dans toute la prison. C'est scandaleux mais malheureusement dans ce milieu nous serons toujours victimes des tortures psychologiques et physiques exercées par la pénitentiaire en toute impunité. Aujourd'hui je me retrouve en maison d'arrêt en isolement simplement pour avoir fait valoir mes droits suite à des problèmes d'informatique rencontrés à Moulins. J'ai eu la visite des directeurs de l'inspection pénitentiaire à qui j'ai expliqué ce que j'appelle la bavure pénitentiaire pour rester poli ! Une fois encore, nous détenus, nous sommes victimes dans un milieu où la seule loi est celle faite par la pénitentiaire ! C'est la plume contre l'enclume.

Comment croire à la réinsertion quand on traite des gens de cette façon pendant des années, comment voulez-vous ne pas cultiver la haine chaque jour un peu plus ?

Pour ma part mon avocat a déjà déposé plainte pour vol, coups et blessures.

Bonjour à Jean-Marc et Charles à qui je dis bon courage, force et détermination encore et toujours.

Quant à toi Bidouille la fripouille si tu es à l'écoute, un grand bonjour et à bientôt peut-être.

A très bientôt et merci à vous,

YANN

Courriers de Xavier, depuis la Santé

Le 12 Juillet 2004

Ecoutant régulièrement votre émission depuis mon arrivée à la Santé voici plus de deux ans, je tenais à attester de la **réinstauration des parloirs hygiaphones** dans cet établissement.

Incarcéré depuis mai 2001, j'ai longuement patienté pour avoir un droit de visite avec ma famille. Récemment accordé par le magistrat instructeur, il a néanmoins été subordonné à l'application de l'article D64 du Code de Procédure faisant état d'un droit souverain, à savoir la mise en place d'un dispositif de séparation (sic) sans obligation de justification.

N'ayant pas été préalablement informé de cette circonstance, je me suis enquis des tenants et aboutissants : une « suggestion » ministérielle aurait incité le magistrat concerné à réclamer cette mesure.

A l'écart de tout incident, je me suis également interrogé sur les critères d'attribution d'une telle insanité. Le statut de D.P.S. ne peut tout justifier. Au-delà des textes officiels, il en va dorénavant de l'arbitraire des hautes sphères, inscrit dans la gestion perverse du matériel humain et favorisant l'explosion du noyau familial par sa démesure sécuritaire.

La nouvelle politique pénitentiaire se veut répressive, je renonce donc au parloir, préservant les miens de cet aspect putride, mais ce n'est là qu'une demi-solution. Excluant toute victimisation, je tenais à témoigner de cet état de fait, espérant satisfaire de même votre quête d'information.

Quant aux tensions dans les établissements, j'aimerais étayer votre propos, mais ici ne subsiste que le confort de la soumission, lié à quelques avantages factices et décérébrants. Les mentalités ont négativement évolué et la désolidarisation est un critère majeur ; tout est divisé et cloisonné afin d'entretenir l'hégémonie pénitentiaire. On occulte systématiquement les problèmes d'autrui pour ne s'attacher qu'à sa condition personnelle. Là où la démission est un vecteur commun, la stratégie d'évitement prévaut…

P.S : J'ai sciemment éludé les problèmes de rétention et de disparition de courrier. Entendu récemment par des représentants de la commission de surveillance des prisons à cet effet, ce fut un constat stérile car autant leur propension d'écoute est large, autant leur disposition à agir se noie dans des faux-fuyants ; il est donc vain de spéculer sur leur efficience.

Le 21 Août 2004

Suite à mon précédent courrier, quelques précisions concernant l'évolution de la situation. **J'ai obtenu la suspension de la mesure d'hygiaphone en radicalisant mon attitude vis-à-vis du magistrat qui l'avait imposé**.

J'ai donc refusé de comparaître aux instructions et de parafer tout acte de procédure faxé à l'établissement. Forcément un tel boycott de l'instruction interpelle. Je n'ai donc pas hésité à mettre en exergue la nature du problème, le juge concerné n'osant délivrer un mandat d'amener, conscient que déplacer un problème n'est pas le résoudre. Je ne sais si cette « stratégie » est adaptable à autrui, mais si elle peut contribuer à clarifier certaines situations, autant l'appliquer.

Persistent les disparitions de correspondance, récurrentes et amplement spécifiques à l'endroit. Globalement, l'incurie régit les lieux autant que la gabegie est préjudiciable aux détenus. Le système de distribution des cantines est féodal, nous avons le sentiment de relever d'une économie de subsistance lorsque nous prenons possession des quelques produits disponibles, bien entendu surtaxés.

Je dis « quelques » car le plus souvent l'essentiel est absent, c'est à dire débité, indisponible et non-recrédité. Dès lors, récupérer son dû relève du parcours du combattant puisque le service de comptabilité souffre de surdité chronique.

Le réel problème de cet établissement consiste en un communautarisme intégré au corporatisme. Dire que la Santé est une prison exotique n'est pas une métaphore de mauvais aloi. La « matonnerie » communique pernicieusement dans un sabir créole et entretient un malaise palpable puisque cette barrière linguistique est aussi illégitime que méprisante !!!

N'omettons pas d'évoquer les provocations nocturnes (tant en détention normale qu'au Q.D.). La privation de sommeil, par les coups de pied distribués dans les portes et l'allumage intempestif des néons (par l'interrupteur extérieur), sont monnaie courante. Chacun y va de ses pulsions, animosités et autres rancœurs diurnes accumulées.

Je ne m'arrête pas à la qualité des repas, aucun refuge ne distribuerait cela à ses pensionnaires. Je pense que ce constat n'est pas exhaustif mais il ne m'appartient pas de le dresser au vu de mes seuls critères.

J'en profite pour passer un bonjour collectif à Alain Solé, heureux de le savoir près des siens, lettre suit…

Merci de nous soutenir, Bonne continuation. XAVIER

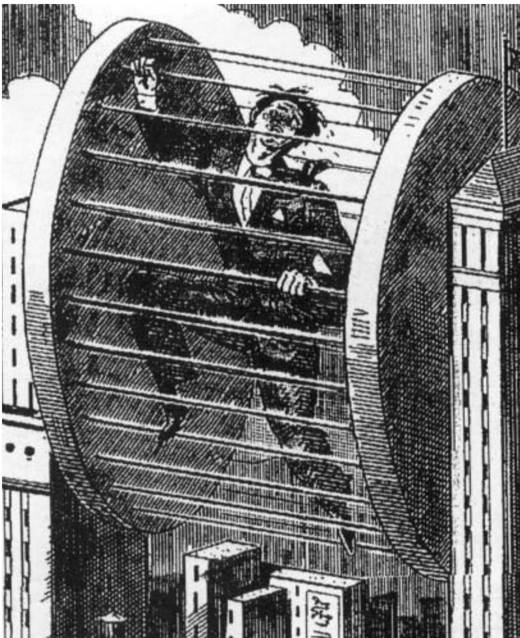
Catherine,
St Maurice, le 21 juin 2004,

Ça fait des lustres que je n'ai pas mis les pieds à l'Envolée et pourtant, j'ai bien des trucs à dire sur les conditions de détention de Christophe et Cyril.

Aujourd'hui la MA d'Aix-en-Provence m'a fait savoir que Christophe y a été transféré et qu'il allait bien. C'est merveilleux !!!! Cyril, lui est au mitard de Fleury après avoir subi la misère au D5. C'est bizarre, j'étais persuadée « qu'ils » avaient rénové le D1 pour les isolés de tout poil, leur permettant illégalement de se taper une belote à deux. Me trompai-je ?

Alors pourquoi le D5 ? J'en sais rien.

Ce qui m'angoisse dans tout ça, c'est que Cyril a passé trois mois au mitard de la prison de Rouen, anniversaire (27/11/03), Noël et jour de l'an compris, sans un seul jour dehors alors que sa fille avait trois mois et demi, sans que personne n'intervienne.



Je crois qu'à Fleury c'est reparti pour un tour, avec un été complet dans un four micro-ondes dans l'indifférence la plus totale. Et moi qui suis malade, sans assez d'énergie pour tenir ce rythme.

Christophe lui est hygiaphone depuis de longs mois, je suis allée au parloir à Lyon avec la femme de Cyril et sa fille pour que Christophe fasse connaissance avec sa nièce.

Impossible de se voir derrière cette vitre crasseuse, de plus il était de profil vu qu'il ne pouvait pas s'asseoir de face à cause du manque d'espace…vital. Une honte ! Heure d'horreur totale. Ce sont ces mêmes français qui critiquent les américains et les geôles irakiennes (ainsi que celle d'Abou Graïb) où ont été commises d'horribles exactions. Ici ce sont les ERIS qui interviennent en se déguisant en mecs du RAID ou du GIGN pour mieux torturer « leurs résidents ».

Je préfère être malade avec une peine incompressible et mes transfusions toutes les trois semaines qu'être maton, c'est dire !!!

Ah, j'oubliais, je fais partie d'un groupe de réflexion, le groupe Mialet, qui invite des tas de personnalités lors des réunions et qui me fait penser à un groupe de défoncés au shit, mais sans le shit, rien que du bla-bla. Vous devriez m'y accompagner juste pour voir… Je me suis pris la tête avec Christine Boutin, et il y a une semaine la réunion avait lieu avenue Hoche (excusez-moi du peu). J'ai donc pris la parole derrière divers fils députés car le public pouvait intervenir et je ne m'en suis pas privée (j'avoue que j'adore dénoter au milieu de ce parterre de VRP de l'état). C'est donc après Pasquana, député Corse et pote de Talamoni que j'ai pris les rênes et posé mes questions, après avoir dénoncé les conditions de détention de mes fils (hygiaphone, transferts et mitard abusifs ainsi que l'excentration). Vous devez connaître un député de Loire Atlantique qui s'appelle Floch (PS) : il a coupé la parole au président du groupe qui essayait de m'apaiser d'un ton bonhomme et paternaliste en me disant que concrètement il ne pouvait rien faire de son propre pouvoir, mais qu'il me promettait de faire remonter l'information. A la fin il m'a remis sa carte de visite. Je compte donc sur vous pour m'aider à lui faire une lettre de doléances concernant mes Khiders brothers, OK ?

Voilà mes amis les dernières news du front. Ah oui, une petite dernière : après un an de fréquentation assidue du groupe Mialet, groupe de réflexion, Maître Petillault m'a proposé de prendre la défense de Cyril, m'a convoquée et parlé pendant deux heures de l'ego surdimensionné de ses confrères, du fait que lui était différent, qu'il ne faisait jamais de parloir fantôme à ses clients, qu'il rappelait ceux qui appelaient, etc. Résultat des courses : à ma dernière hospitalisation durant laquelle j'étais limite «extrême-onction», tous les jours j'ai supplié sa secrétaire de lui dire de me rappeler pour régler quelques trucs avec lui avant de faire le grand saut. Silence radio qui faisait suite à trois semaines d'appels, de lettres restées sans écho.

Et à la dernière réunion du groupe Mialet dont il est vice-président je crois, il m'a esquivé, il est parti en courant en me disant de loin : «Je vous rappelle vendredi». C'était il y a une semaine et un jour. Par contre il nous a saoulés à la réunion avec un discours soporifique, terne et sans éclat, le plus long de tous (il s'est fait rabrouer d'ailleurs), qui ne dénonçait rien de précis et de concret.

Bon mes amis cette fois je vous lâche en vous embrassant et en vous disant «A un vendredi très bientôt».

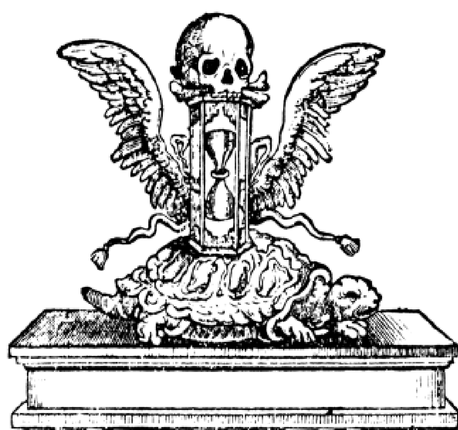
Bien qu'inégale, la lutte continue.
Amicalement.

PROJET DE DECRET SUR L'ISOLEMENT…

La réforme de la procédure d'isolement n'inaugure rien de bon. Au vu des politiques sécuritaires on ne pouvait pas s'attendre à des assouplissements des conditions d'isolement en détention. Et même s'il y avait eu d'éventuelles améliorations, la question de fond posée par l'isolement et plus largement par la privation de liberté demeure.

Ce projet de réforme du décret relatif à l'isolement renforce en cette matière le pouvoir de l'administration pénitentiaire. Alors qu'il aura fallu des années avant que les tribunaux administratifs, et plus particulièrement le Conseil d'Etat, acceptent de s'octroyer une compétence, ou plutôt un droit de regard, sur les décisions de l'administration pénitentiaire quand au placement à l'isolement, à peine cette brèche ouverte, les textes sont réformés. Outre les « pouvoirs » supplémentaires ainsi accordés à l'administration, la première réflexion ne peut que concerner le fonctionnement général des institutions dites démocratiques. Le pouvoir judiciaire, ou plus exactement l'autorité judiciaire, serait là pour être garant des libertés individuelles. Il n'y a qu'à observer le fonctionnement quotidien de la justice, les décisions chaque jour rendues par les tribunaux pour savoir qu'il s'agit d'un leurre. Mais lorsque, au hasard d'un jugement un peu plus « clément », une décision vient à peine ébranler le pouvoir de certaines institutions, alors on change la loi. Ainsi les juges, «garants» de l'application du droit n'ont plus qu'à l'appliquer.

Très clairement le projet de réforme indique, comme **«premier objectif»** qu'il convient de mettre en conformité les textes afin «*d'éviter les annulations contentieuses en forte augmentation depuis l'arrêt Remli*». Une demi-douzaine d'annulations sur 2494 décisions de placement à l'isolement suffisent à faire enrager le ministère de la justice.



Pour mémoire, dans l'affaire Remli, pour la première fois, le Conseil d'Etat considérait qu'une décision de placement à l'isolement, dans la mesure où elle aggrave les conditions de détention, ne pouvait plus être considérée comme une mesure d'ordre intérieur. Grâce à cette décision, il devenait alors possible à tous détenus de former un recours contre une telle décision. L'ouverture d'un contrôle possible par les autorités judiciaires d'une telle mesure oblige alors, de fait, l'administration pénitentiaire à justifier devant une tierce autorité de telles décisions.

Les politiques affirment clairement qu'en aucun cas le pouvoir de l'administration pénitentiaire ne peut être remis en cause. Les possibilités de gérer comme ils l'entendent la détention ne doivent pas être remises en cause par «l'autorité judiciaire».

Cela est bien la marque que les lois sont faites par eux et pour eux afin de servir leurs intérêts.

Il n'y a là rien de nouveau, cependant en avoir la démonstration flagrante laisse toujours perplexe.

Le deuxième objectif de ce projet de réforme, objectif tout aussi clairement affirmé, est de ne pas remettre en cause l'isolement comme instrument de gestion de la détention. Les motifs de placements à l'isolement n'ont donc pas été modifiés puisque qu'ils «n'*ont pas été remis en cause par les évolutions récentes de la jurisprudence et il n'y a pas lieu de les modifier*» !!

Enfin, le **troisième objectif** est de simplifier et clarifier les règles de compétence et de durée de l'isolement. Il va sans dire que cette simplification et clarification n'a pas pour finalité de renforcer les inexistantes garanties accordées aux personnes incarcérées mais bien de simplifier la procédure pour les agents de l'administration tout en les protégeant contre d'éventuelles remises en cause.

Concrètement qu'est ce que ça change ? Pas grand-chose.

Cela ne fait que confirmer ce que l'on sait déjà : l'administration pénitentiaire

veut rester libre de faire et gérer la détention comme elle l'entend.

Seule amélioration, la mise à l'isolement des mineurs qui n'était pas une pratique courante, serait désormais, en l'état actuel du projet, interdite à l'administration pénitentiaire.

Concernant la durée de l'isolement, elle doit être «d'une durée raisonnable». A cette fin, il est indiqué qu'au-delà de 2 ans, la prolongation d'une décision d'isolement «doit être spécialement motivée». Pour autant, «raison de sécurité» oblige, l'administration n'est pas tenue de faire part des éléments d'information en sa possession «*lorsqu'ils contiennent des éléments pouvant porter atteinte à la sécurité des établissements pénitentiaires ou des personnes*». Il va sans dire qu'avec une telle disposition, jamais l'administration n'aura à expliciter et donc motiver sa décision de placement à l'isolement. Les raisons de sécurité demeurent encore et toujours «l'arme» permettant à l'administration pénitentiaire d'avoir tous pouvoirs. Cela répond d'ailleurs clairement au deuxième objectif de ce texte que nous avons cité ci-dessus qui est de ne pas remettre en cause l'isolement comme instrument de gestion de la détention et comme moyen de «pacifier» les établissements.

Certes le juge d'application des peines doit désormais être informé dans les plus brefs délais de tout placement à l'isolement et émettre un avis pour toute prolongation. Mais qu'est-ce qu'un avis lorsque l'on sait par avance qu'il ne sera jamais pris en compte et ce d'autant plus que «*la preuve de la saisine du juge est suffisante pour être conforme au texte*». Encore une preuve, s'il le fallait, que les textes ne sont là que pour accorder un faux-semblant de garanties aux « justiciables ».

Le quotidien des personnes placées à l'isolement demeurera identique : isolement. Certes les chefs d'établissement sont «*invités à favoriser les activités en commun (…), dans la limite des règles d'ordre et de sécurité de son établissement*». Si de traduction il y a besoin, elle serait celle-ci : libre pouvoir au chef d'établissement de faire comme il l'entend ! Ce dernier aura la possibilité de procéder au renouvellement des trois mois sans autres formalités. Il revient ensuite au directeur régional le droit de renouveler l'isolement pour les six mois qui suivent (par période de trois mois). Au-delà d'un an, c'est le ministère de la justice qui est compétent et pourra renouveler directement pour une période de six mois.

En cas de transfert la période d'isolement n'est pas considerée comme interrompue.

Concernant la procédure de placement à l'isolement, les garanties posées par le texte ne sont motivées que par la nécessité d'établir un cadre qui évitera une «condamnation» des autorités françaises pour « non-respect des droits de la défense ». Pour donner l'ilusion d'un débat contradictoire, il est prévu pour la personne détenue de pouvoir présenter ses observations écrites ou orales ainsi que la possibilité de se faire assister par un conseil ou un mandataire de son choix. Le délai accordé étant de trois heures, il est clair qu'il sera matériellement impossible pour le prisonnier de se faire assister de son avocat. Quant au mandataire, ce dernier devant être préalablement habilité par l'AP, il apparaît relativement difficile de lui accorder la moindre confiance.

Afin de préparer ses observations l'accès au dossier contenant les éléments justifiant pour l'administration la mise à l'isolement est possible. Cependant par mesure de sécurité, l'administration peut décider de ne pas communiquer un certain nombre de pièces « *pour des raisons évidentes de sécurité* ».

Comme en matière disciplinaire il est prévu une procédure de placement provisoire à l'isolement, sa durée ne pouvant dépasser trois jours ouvrables.

Concernant les recours contre une mise à l'isolement, la procédure sera désormais la même qu'en matière disciplinaire : le détenu devra faire un recours hiérarchique et c'est seulement en cas de réponse négative ou d'absence de réponse qu'il pourra saisir le tribunal administratif.

Une fois de plus on ne peut que constater le parallèle entre les procédures disciplinaires et les procédures d'isolement.

On note cependant une infime brèche dans le « tout pouvoir » des chefs d'établissement puisque désormais le ministère de la justice s'octroie la possibilité de décider de toutes les mesures de placement ou de prolongation d'isolement, lorsqu'il l'estime nécessaire.

De fait les possibilités, rarement utilisées, pour les directeurs de mettre fin à l'isolement d'un prisonnier sont réduites quasiment à néant, surtout pour toutes les personnes dites, selon leur jargon, «sensibles». Leur dossier sera suivi directement par le ministère, qui bien que n'ayant jamais rencontré le détenu aura le pouvoir de décider que le maintien à l'isolement est nécessaire.

Il est bien difficile de ne pas tomber dans un certain cynisme lorsqu'il s'agit de présenter une réforme qui, sous couvert de poser des garanties pour le «justiciable-citoyen», ne fait que renforcer la possibilité pour l'administration pénitentiaire d'agir en toute impunité.

solidarités extérieures...

A Paris, le 19 juillet 2004 près du Sacré-cœur

Il y a plus d'un siècle, la république fêtait l'assassinat de dizaine de milliers de communards en érigeant le Sacré-cœur. Aujourd'hui, en période de la fête anniversaire de la prise de la Bastille, l'Etat célèbre l'enfermement de 64 000 prisonniers et prisonnières. Le sang que nous avons déversé sur la coupole du Sacré-cœur rappelle qu'on meurt à petit feu tous les jours dans les prisons françaises, que les Quartiers de Haute-Sécurité et les Quartiers d'Isolement n'ont toujours pas été supprimés, que les peines administrées par les tribunaux sont toujours plus longues et que la loi promulgue toujours plus d'interdits, et que pour imposer la précarité, l'Etat construit encore de nouvelles prisons. Fermeture des mitards et des Quartiers d'Isolement. Abolition des longues peines. Libération des prisonniers malades. Suppression des ERIS. Ouverture des portes en Centrale. Non à la construction de nouvelles prisons. Application des aménagements de peines (conditionnelles, permissions...)

La Canaille

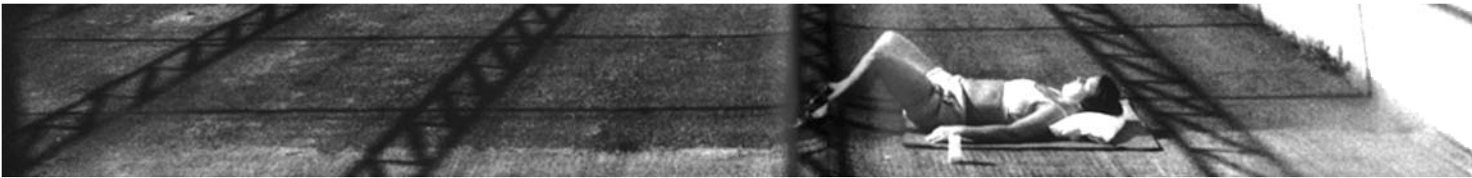


A LYON, LE 14 JUILLET, une banderole « détruisons les prisons » et des feux d 'artifices ont été tirés devant les prisons du centre-ville. Des tracts ont été envoyés à l'intérieur lors des promenades. Une autre banderole contre les prisons a été posée sur les quais du Rhône, au-dessus de la guinguette organisée par la ville où beaucoup de gens passent. Les mêmes tracts furent distribués là-aussi :

En ce 14 juillet 2004, la prise de la Bastille est encore une fois célébrée, alors que 64 000 prisonniers pourrissent entre 4 murs dans d'autres Bastilles.
Cette année, plusieurs mutineries ont déjà éclaté dans les prisons françaises à Clairvaux, à Loos-les-lilles, à Moulin, à Osny-sous-bois, à Saint-Maur, à Valence… Des bâtiments entiers ont été saccagés ou incendiés pour que les voix de l'intérieur retentissent à l'extérieur. La réponse pénitentiaire s'est faite brutale, en transfert et en répression pour que le système continue tranquillement à éliminer ceux qui n'ont pas les moyens d'y échapper, ceux qui refusent de se soumettre, ceux qui résistent encore au-dehors.
Les prisonniers protestaient avant tout contre l'enfermement, les conditions de détention déplorables et la surpopulation, mais aussi plus spécifiquement contre la prise d'ADN, l'isolement par les cellules fermées dans les centrales, les morts suspectes, la création des ERIS (équipe régionale d'intervention et de sécurité - matons cagoulés formés au tabassage), les parloirs limités.
La situation est explosive et l'été sera chaud. En ce moment même, les cris des mutins résonnent dans plusieurs prisons de France.
Nous ne voulons pas de meilleures prisons, nous n'en voulons plus du tout.
Manifestons et soutenons les revendications des enfermés et des mutins :
Pour la suppression des ERIS, l'abolition des Quartiers d'Isolement et des mitards, le regroupement affinitaire des prisonniers, la libération des prisonniers malades ou en fin de vie, pour que cessent les morts suspectes en prison.
Les prisons sont pleines ? Rasons-les.
Pour en finir avec la prison, prenons toutes les Bastilles.

A LILLE, LE 15 JUILLET AU MATIN, des individuEs ont accroché des banderoles au-dessus du périph à proximité des prisons de Loos.
On pouvait lire "solidarité avec les mutins de loos et d'ailleurs", "vive les mutins", "prison = mort lente" et "brûlons les prisons".

A L'AUBE DU 14 JUILLET, À TOULOUSE, l'eau des fontaines du centre-ville a été colorée de rouge et quelques murs décorés de graffs du genre « il reste 197 bastilles à détruire. », « les prisons en feu, les matons au milieu »… Malheureusement pour cause de grand nettoyage pré-défilé militaire, les endroits les plus visibles ont très tôt retrouvé leur aspect habituel.



Réactions d'un taulard à propos d'un rassemblement qui a eu lieu devant la taule où il est enfermé.

Lors de ce rassemblement, il y a eu des tentatives d'échanges avec les mineurs qui étaient les plus près de l'extérieur. Les isolés ont mis le feu à au moins une cellule. Les détenus de la premiére et de la deuxiéme promenade en ont profité pour bloquer le retour de promenade. Ils ont tenu un moment, mais sont ensuite remontés en cellule sous les menaces de l'AP.

« […] Les gens préfèrent soutenir un prisonnier en organisant des concerts afin de faire un peu de pognon et de le lui envoyer. Certes, cela aide, mais en aucun cas ça ne soutient les autres prisonniers. Le pognon en prison, c'est un problème, mais pas le plus important. La surpopulation, les problèmes d'hygiène, le problème du mitard, etc. sont bien plus importants et les concerts ne règlent rien à ces problèmes. Le fait de faire des concerts de soutien aux prisonniers fait que les gens se déplacent parce qu'on leur donne quelque chose en échange, mais lorsqu'il s'agit de se déplacer pour un réel soutien aux prisonniers, par exemple de faire une manif devant une prison pour revendiquer la suppression des cellules d'isolement, du mitard, de la surpopulation, pour demander du temps supplémentaire pour les horaires de promenade, d'abolir la double peine, etc. etc. y a plus personne et c'est pas des manifs de 2 heures qui font que les taulards se sentent soutenus. […] Une manif qui aurait un maximum d'impact, c'est si il y avait devant une prison au minimum 100 personnes qui installent un siège et qui refusent de partir à la venue des CRS, que des projections de tracts se fassent à travers les murs dans les cours de promenade, quitte à prendre des coups de matraque dans la gueule. Car les gens oublient un peu trop souvent que lorsqu'un détenu se met à lutter pour ces causes-là il subit de la part de l'AP une torture psychologique importante, transfert disciplinaire, isolement, avec plus aucun contact ni extérieur ni intérieur, mitard, peine supplémentaire, sans compter les violences physiques en cas de débarquement d'une ou plusieurs compagnies de CRS. Le fait de t'écrire ça, je connais très bien les risques que je prends et pourtant je le fais. Pour un texte comme ce que je viens de t'écrire cela peut me coûter du mitard et une censure totale du courrier + une condamnation en plus, j'en suis conscient et ce risque je le prend, pourtant je suis derrière les barreaux et pas libre, ceux qui sont dehors risquent bien moins que moi et pourtant ils ouvrent bien moins leurs gueules. L'AP a l'habitude des révoltes pacifiques et elles n'ont aucun impact. Je ne prône pas la violence dans ce type d'actions, simplement la résistance et l'insoumission. Certes, de savoir qu'il y a une manif devant la prison fait plaisir car on se sent moins seul, mais le lendemain de la manif la plupart ont oublié et retournent à leur vie pépère et les prisonniers dans tout ça, eux subissent encore la pression, les surveillants rigolent de cette manif. Ça fait bien de penser aux prisonniers une fois dans l'année. Ça donne bonne conscience, les gens peuvent se dire « j'ai fait mon action envers les prisonniers ». Lorsque j'ai parlé de la manif aux détenus ils m'ont répondu "ben c'est bien, c'est pas eux qui vont nous aider si on revendique de l'intérieur, tout ce que l'on aura gagné c'est un séjour au mitard et eux demain ils seront bien au chaud sans se préoccuper des conséquences que nous avons eues". Je les comprends et partage leurs opinions. Je ne désapprouve pas la manif, loin de là, mais ils ne connaissent pas les revendications de l'intérieur, ni ce qu'attend un prisonnier d'une manif extérieure. Si le feu est lancé à cette manif, qui sera encore dehors pour nous soutenir ? Personne et ce sera à nous de nous démerder et de morfler. Si encore les gens venus pour la manif restent devant afin de montrer un véritable soutien aux prisonniers, ça aurait un peu d'impact et ça permettrait de montrer qu'il y a un réel soutien et pas un soutien éphémère. Je trouve même plus intéressant de venir distribuer du café et de parler avec les familles devant une prison, au moins ça permet de s'impliquer, même s'il n'y a pas d'impact, au moins un message passe. […] pour la manif, le journal local a très bien résumé en disant "quelques classiques, comme le rassemblement en soutien aux prisonniers". En gros, "classique" pour les médias veut dire sans impact. C'est bien ce que je disais ça ne sert à rien du tout et on pourrait comparer ça avec tous les évènements qui surgissent une fois dans l'année, comme un noël pour les capitalistes. J'espère que ceux qui organisent ce rassemblement ont lu le journal et que la mention "quelques classiques" les fera réfléchir au réel impact qui est : rien, en réalité. Les surveillants sont au courant et ça les fait bien marrer, pour eux ce sera un jour comme un autre. Je ne suis pas contre ce type d'action, je trouve que c'est perdre de l'énergie pour rien […] »

FOUILLE A CORPS D'UNE MERE DE DETENUS

Chers amis, chères amies,

Je viens réactualiser avec cette lettre ce que j'ai dit sur les ondes de L'ENVOLEE vendredi dernier pour ceux qui étaient absents des deux côtés du micro en cette fin août.

Je me suis rendue le 23 juillet dernier à la prison de Luynes (Aix-en-Provence) visiter mon fils Christophe Khider transféré depuis trois semaines environ de la prison de Lyon après celles de Strasbourg et Grasse.

Avant d'entamer mon récit, je vous plante le décor sans aucun misérabilisme ni victimisation de l'histoire, ok ?

Pour commencer, j'habite Saint-Maurice, soit la région parisienne, je perçois 300 euros par mois, et c'est ici que commence la torture, morale dans un premier temps, puis physique dans un second temps, lorsque les kilomètres absorbent mon peu d'énergie et surtout celle de ma fille.

Nous sommes toutes deux malades du SIDA et invalides puisque je lui ai transmis le virus en 1981 à sa naissance ; ce qui en fait l'enfant la plus âgée née d'une contamination mère-enfant d'après les hôpitaux et les assos (Aides, Dessine-Moi Un Mouton, Act-Up etc.).

Heureusement, ma fille n'était pas présente lors de ce dernier parloir du 23 juillet qui s'est déroulé dans des conditions similaires à celles dénoncées par les télés du monde entier à propos d'Abou-Graïb, tristement célèbre. Je prends mon train gare de Lyon pour Marseille (plus de 100 euros). Je dors sur place pour être à l'heure le lendemain. Je prends le car pour Aix, ce qui me coûte avec la nuitée et les repas encore une centaine d'euros.

Je n'ai pas dormi de la nuit, trop de tensions m'habitent à l'idée de voir Christophe que je n'ai pas vu depuis trois mois pour cause de finances anorexiques.

J'en ai des accès de larmes, relayés par des rires nerveux.

Arrivée à Aix, une jeune femme envoyée par mon fils vient me chercher. Heureusement : la taule est à des kilomètres au milieu de nulle part et, je n'ai pratiquement plus un euro.

Nous arrivons un peu en avance, je prends un café dans la machine prévue à cet effet, qui me garde ma pièce, mauvais présage ?

Une fois dans la place, le cortège des familles dont je fais partie est bloqué entre la porte d'entrée et la porte d'accès au parloir, sous un soleil agressif.

Je propose à une vieille femme affublée de béquilles de s'appuyer sur moi, puis je demande alentour si l'attente est aussi longue à chaque parloir, soit environ trois quarts d'heure.

On me répond que non et, à ce moment-là, deux matons (nom des surveillants qui outrepassent leurs droits, les sadiques, les impolis) arrivent sur moi en me demandant de les suivre sous le regard interloqué des familles présentes.

Je rentre avec les deux matons par une porte qui semble conduire à des bureaux d'après ce que j'en aperçois. Deux flics m'attendent et me disent qu'ils vont procéder à la fouille de mon sac de linge, ainsi qu'à une fouille corporelle sur ma personne.

Je suis obligée de me plier à leur volonté si je veux voir mon fils. Je ne suis pourtant accusée de rien !



Je n'ai qu'un pantalon très léger, un marcel et une paire de tongs vu que dehors il fait plus de 35°, ce qui laisse deviner, vu la finesse des tissus, que je ne possède rien de dangereux. En outre, un portique détecteur de métaux est obligatoire avant tout accès au parloir.

Mais le plus grave est que mon fils a une mesure hygiaphone depuis presqu'un an, ce qui interdit tout contact physique avec moi ou quelqu'un d'autre lui rendant visite. Je ne comprends pas le but de cette fouille.

Je reste dans cette entrée où je suis arrivée et dont la surveillante ferme la porte après avoir enfilé des gants. Je me plie donc à cette horrible mise en scène, et quand je demande à la matonne de me rendre mes tongs, à cause de ce sol froid et sale, elle refuse. Tout y passe, mes oreilles, ma bouche que je dois ouvrir, mes cheveux qu'elle tripatouille avec ses gants, sous mes pieds, sous mes bras avec en prime un demi-tour à effectuer sur moi-même, toujours à poil. Je n'ai rien sur moi.

Je me sens sale et humiliée, et ma première image est celle de cette Américaine en Irak (Abou-Graïb) en train de se délecter de la nudité des détenus dont elle a la garde…

Ma deuxième image est celle de ma fille, qui aurait été terrorisée par ce genre de procédé, n'ayant jamais été confrontée à la justiço-poliço-matonnerie.

Enfin si tout cela n'est pas de la pure torture au nom du tout-sécuritaire (normal cet alibi, vu que nous, contrairement à l'Irak, ne sommes pas en guerre) je ne vois pas comment nommer ce genre d'exactions ?

Tout cela dure un temps incroyablement long, mais je finis par arriver à la cabine du parloir, tout au bout du couloir.

Mon cœur bat la chamade, il me semble vouloir sortir de ma cage thoracique tant je suis contente de voir mon fils, à défaut de le serrer dans mes bras, sur mon cœur.

Christophe entre enfin de l'autre côté de cette énorme vitre, percée en sa partie inférieure de trois ou quatre tout petits trous.

L'émotion est à découper à la tronçonneuse.

Nous nous parlons mais nous ne nous entendons pas comme au zoo devant la cage des grands fauves…

qui semble en vouloir à toutes les autres de sa vie de naze et de sa laideur intérieure qu'elle porte sur son visage.

« – Puis-je avoir mon pantalon et mes sous-vêtements que vous avez fouillés ?

En outre, entre novembre et février dernier, Cyril n'est pas sorti un seul jour du mitard de Rouen et, actuellement, il fait la navette entre le bâtiment D5 et le mitard.

Que se passe-t-il à Fleury qui justifie ces allers-retours ? Va-t-on aller jusqu'à le tuer comme le bruit court dans d'autres prisons ainsi qu'on me l'a rapporté ?



Je suis à la torture, ma fille, sa femme et le bébé aussi. La pénitentiaire annule nos parloirs sans nous prévenir, bien sûr, ce serait trop simple et moins efficace psychologiquement !

Je dis assez ! Si personne n'intervient, demain ce seront vos sœurs, vos femmes, vos mères et toute la famille qui se verront mettre nues.

Nous perdons la moitié ou plus de cette petite heure de parloir à nous faire répéter nos phrases.

J'ai envie de hurler, c'est trop douloureux et trop frustrant. Je lui raconte la fouille et, sans me laisser terminer il appelle le bricard (le surveillant-chef) responsable.

Christophe lui dit très calmement (trop ?) que c'est inadmissible et abusif, etc. L'autre repousse la porte, panique, en lui disant qu'ils verront ça après le parloir.

Christophe me dit de déposer une plainte, ce que j'ai fait. Mais à ce moment, celui du départ, je vois débouler de son côté les ERIS, brigade de matons, sortes de « torturator » ès-matraque. Il y en a deux sur la demi-douzaine qui ne peuvent s'empêcher de me narguer au passage, devant la vitre.

Je suis morte d'angoisse en quittant la prison, et je ne peux revoir Christophe que le surlendemain.

Les flics, quant à eux, m'ont tapé un procès-verbal avec comme seule indication, suspicion de tentative d'évasion (intox).

La jeune femme m'invite chez elle à dormir pour ces deux nuits qui me séparent de mon fils, je n'ai pas d'autre solution vu que je n'ai plus d'argent.

C'eût été trop simple qu'ils me filassent un rendez-vous le lendemain, la prison dans cet esprit étant faite pour briser…

Toujours sous un soleil écrasant, je me présente de nouveau à la prison de Luynes. Nous sommes le vendredi 25 juillet. J'ai de nouveau le cœur au bord des lèvres, l'émotion me submerge à nouveau. Deux matons viennent à nouveau me chercher, l'histoire se répète : flics, fouille.

Cette fois-ci la matonne (identique à ses pairs masculins : surveillante mauvaise, non-avenante, sournoise, méchante) qui est avec les flics attend un ordre des deux pandores.

A peine conduite au milieu des bureaux, je me retrouve de nouveau nue devant des boîtes aux lettres, avec cette horrible femme

– Non, ouvrez la bouche, montrez-moi vos oreilles, vos cheveux, etc. Ecartez vos doigts, enlevez vos bagues, » et le pire reste à venir, quand elle me touche pour que je lève les bras en me disant d'écarter les jambes et de tousser.

Elle cherche à m'humilier et elle y réussit avec mention.

Je bous à l'intérieur, tel le roseau je plie mais ne romps pas ! Quand nous rejoignons Derrick et son pote, déçus semble-t-il que je n'aie rien encore une fois, ils sont très désagréables.

Christophe est excédé, mais je lui dis que ce n'est pas grave. Lui me rétorque que si, ça l'est, et que comme ils n'arrivent pas à le briser psychologiquement malgré les moyens déployés ils s'en prennent à son talon d'Achille : sa famille. Courageux, non ?

Je me demande à ce moment précis comment des êtres humains peuvent faire subir à d'autres autant de méchanceté, autant de brimades et d'humiliations en tous genres.

A peine sortie de la prison que mon téléphone sonne. C'est pour mon fils Cyril qui est encore au mitard, avec encore cette rumeur persistante que la pénitentiaire veut le faire craquer ou pire le tuer semble-t-il. C'est dingue ! J'en peux plus. Déjà qu'entre début novembre et février il a fait trois mois de mitard pleins, sans un jour dehors alors que la loi prévoit 45 jours maximum dans des cas graves. La pénitentiaire en fait un peu trop à mon avis, aidée en ce sens par la justice.

L'année dernière, mon fils Cyril a été envoyé à Rouen, alors que sa femme venait d'accoucher d'un grand prématuré, une petite fille de 960 grammes.

Si ce n'est pas de la torture que cette façon de « privilégier » les liens familiaux : obliger un bébé à prendre des risques considérables pour sa santé en voyageant dans un environnement contaminant (train, bus, métro etc.). Comment cela s'appelle-t-il ?

« Mais nous n'avons rien à voir avec la justice » diront certains. Faux ! L'affaire d'Outreau et ses experts ès-conneries nous rappellent que personne n'est à l'abri d'être incarcéré pour rien.

En outre, si nous ne disons rien, nous nous faisons complices d'un système de torture sophistiqué sous couvert d'une sécurité maximum. En termes de responsabilités, si un drame survient, personne ne pourra dire « je ne savais pas, jamais je n'aurais imaginé », etc.

Voilà chers amis, chères amies, le quotidien d'une famille qui a pris une peine de torture incompressible et incompréhensible.

Je vous remercie de diffuser cette lettre aux plus nombreux et je vous embrasse du fond du cœur.

Faites paraître ce qui vous paraît utile dans tout cela en y laissant un peu d'âme et rien de misérabiliste.

Fraternellement.

CATHERINE, LE 02 SEPTEMBRE 2004.



FOUILLE A CORPS : UNE AGRESSION SEXUELLE!?

EXTRAIT DE L'INTERVIEW DE L'AVOCATE MARIE DOSET REALISEE EN JUILLET 2004 DIFFUSEE A L'ENVOLEE RADIO

«Mon client souhaitait qu'une plainte soit déposée auprès du parquet du tribunal de grande instance d'Evry suite à une fouille intégrale et c'est bien évidement en son nom que j'ai déposé plainte contre les surveillants pour agression sexuelle.

Dans les faits qui m'ont été rapportés, il y a eu une fouille intégrale qui était visiblement plus que violente et s'est déroulée avec un contact physique entre le surveillant et mon client. Ce contact physique n'a pas été sans conséquences. Il s'est fait dans des conditions assez inadmissibles. Les textes interdisent tout contact physique entre le détenu et le surveillant au moment de la fouille intégrale et, dès l'instant où il y en a un, qui bien évidemment ne concerne pas les jambes ou les orteils, c'est une agression sexuelle au sens du code pénal. Voilà pourquoi nous avons déposé plainte pour agression sexuelle.

Concernant cette plainte, je n'ai pas trouvé de jurisprudence. Je rappelle simplement que dans le code pénal, une agression sexuelle c'est toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Dès l'instant où un surveillant, alors que cela lui est interdit, touche de façon pour le moins provocante le détenu lors de sa fouille, je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas répondre à cette qualification d'agression sexuelle.

Là où ma position est délicate c'est que maintenant le parquet est saisi, c'est donc à lui d'enquêter. Il y a ce que m'a rapporté mon client, et ça va être encore une fois parole contre parole, parce que dans les milieux fermés comme cela il est très difficile d'apporter la preuve des faits. Moi ce que je constate c'est que j'ai vu mon client le lendemain des faits et qu'il était en état de choc. Lorsqu'il m'a décrit les faits qu'il avait vécus je n'ai pas pu ne pas croire en leur authenticité. Voici ce qui s'est passé : le ton est monté à propos d'un changement de cellule qu'il trouvait absurde parce qu'il travaille à la bibliothèque et que le changement de cellule l'éloignait de son lieu de travail. Des surveillants sont arrivés dans sa cellule, le ton est monté, il y a eu une première fouille. Il a accepté le changement de cellule à la dernière minute, mais comme il a demandé à un surveillant de ne pas le tutoyer, ça n'a visiblement pas plu ; on lui a appris qu'il était déclassé. Une personne comme mon client n'a pas de ressources en maison d'arrêt, et c'est d'ailleurs pourquoi il était au CJD, pour pouvoir travailler à la bibliothèque. Ses nerfs ont lâché et il s'est tailladé le bras. Il a eu neuf points de suture. Puis, il y a eu les fameux Eris dont on parle beaucoup qui sont intervenus pour une nouvelle fouille qui a visiblement dégénéré ; cette deuxième fouille intégrale a eu lieu alors qu'il avait le bras ouvert, qu'il n'était pas passé à l'infirmerie et qu'il était menotté. Ce sont des qualifications qui relèvent du droit pénal. Voilà.

Suite à l'incident qui a donné lieu à la plainte, mon client est passé, neuf jours après son agression, devant une première commission de discipline pour refus de changer de cellule et a été sanctionné de dix jours de quartier disciplinaire et déclassé définitivement, alors qu'il n'avait aucun antécédent et aucun rapport. Dans cette commission de discipline un des assesseurs était un surveillant présent au moment de la fouille. J'ai soulevé le fait qu'à chaque fois on se retrouve en face d'une personne, à la fois juge et partie : quand mon client esssayait d'expliquer au directeur de la maison d'arrêt ce qui s'était passé, le surveillant niait en disant « c'est pas vrai, j'étais là ». Et ça, ça ne s'appelle pas du contradictoire, ça ne s'appelle absolument pas une juridiction. C'est n'importe quoi d'un point de vue procédural. C'est tout le problème des commissions de discipline qui sont finalement des fausses juridictions, un faux tribunal où l'on arrive de toutes façons à des verdicts qui sont la plupart du temps foncièrement injustes.



Puis un article dans le Parisien est sorti le lundi matin. Deux heures après, la maison d'arrêt m'a appelée pour m'expliquer que mon client était placé au quartier d'isolement pour insultes et actes mettant en danger la sécurité d'autrui. J'étais quand même étonnée parce que j'ai un esprit assez cartésien : les hasards et les coïncidences, surtout dans ce genre de contextes, je n'y crois pas trop. Donc je suis retournée voir mon client le mardi. Il m'a expliqué que certains membres du personnel de la maison d'arrêt qui étaient présents au moment de la fouille et qui avaient participé à ce que nous considérons être une agression, étaient venues dans sa cellule et l'avaient encore une fois poussé à bout. Donc le mercredi matin, il y a eu une autre commission de discipline. Bien évidemment j'ai assisté mon client qui a été relaxé au bénéfice du doute sur une des préventions, et sur l'autre il a pris deux jours de quartier disciplinaire, donc il est sorti le jour même. J'ai fait état du fait que mon client avait le droit de porter plainte. Il souhaite porter plainte, il le dit à son avocat qui porte plainte, les journalistes font leur travail, chacun reste à sa place : il n'y a absolument pas matière à de nouvelles pressions.

En ce qui concerne la poursuite de cette plainte, la vraie difficulté – mon client le sait, tous les confrères le savent aussi parce que je ne suis pas la seule à être confrontée à ce genre de difficultés relatives à la détention et au rapport que l'avocat peut avoir avec celle-ci – c'est qu'il n'y a pas de preuves quand les témoins sont des collègues de travail et que leurs témoignages ne vont forcement pas être objectifs. Ça va être parole contre parole. Maintenant c'est au parquet d'enquêter, ce qu'il va faire je l'espère et puis… Moi je ne m'attends pas à ce que l'on arrive à une condamnation. Ce sera difficile. Quand deux heures après l'article on place mon client en quartier disciplinaire dans des conditions qui mettent vraiment en doute la justesse des procédures disciplinaires, je me dis que c'est un élément de preuve. C'en est un, en tout cas pour moi : le fait que l'administration pénitentiaire fasse subir des pressions à mon client, prouve que ce qu'il dit est vrai. Voilà.

Je voulais quand même souligner que nous sommes quelques avocats à être souvent décontenancés par ce que les clients nous rapportent de ce qui se passe en détention. Ils veulent déposer plainte alors il y a deux solutions : ou l'on se dit qu'on ne rapportera pas la preuve, donc ça ne sert à rien, ou l'on se dit qu'on dépose plainte et que c'est au parquet de faire la preuve du contraire».

MALADES EN PRISON

Déni de grossesse, tirez pas sur l'ambulance!

La France toute entière s'est indignée devant ce qu'il est convenu d'appeler le scandale d'Outreau. Les médias dans leur quête de sensationnel se sont bien gardés de rappeler ce que cela a de strictement banal (pour la justice). Pour nouvel exemple, le cas de Stéphanie à Toulouse, qui a vécu un déni de grossesse ; elle est accusée d'infanticide et écrouée à la maison d'arrêt de Seysses. Elle restera en détention préventive du 30 avril au 20 octobre 2004 : six mois de souffrances inutiles, assénées par la justice, et adjointes à celles assénées par la vie.

Médias versus Vécu

La Détresse du midi, torchon toulousain et régional, se fait le relais crapuleux d'un drame. De la triste réalité d'un nourrisson mort-né et d'une femme souffrant de déni de grossesse, ce journal monte un fait divers sordide : «Le mystère de la machine à laver». J.N.G., journaliste du torchon sus-mentionné trempe sa plume dans la merde et sans vergogne tire sur l'ambulance. Exit la femme qui souffre de déni de grossesse. Dans son appartement, en présence de son enfant de trois ans, Stéphanie sidérée découvre qu'elle est en train d'accoucher. Puis elle enveloppe le corps sans vie dans un sac et le met dans la machine à laver, conséquence d'une pathologie que les psychologues nomment le déni de grossesse. «Ce fait se résume pour une femme enceinte à ne pas avoir conscience de l'être. C'est la variante la plus grave d'un mécanisme psychologique de refus catégorique à l'égard d'une perception de la réalité. Si le déni prend fin avant le terme de la grossesse, on parle de déni partiel, et de déni total lorsqu'il va jusqu'au terme de la grossesse et conduit à un accouchement inopiné et au décès possible du nouveau-né. En France, 600 à 1800 femmes développent ce syndrome chaque année (soit trois femmes sur mille). La moitié d'entre elles présentent un déni total, elles ne sentent pas bouger le bébé, elles ne prennent pratiquement pas de poids et continuent à avoir des saignements qui font croire aux règles.» Lorsque le compagnon de Stéphanie la retrouve comateuse et exsangue, il appelle le SAMU.

Hospitalisation, perquisition et garde-à-vue

Les médecins ont tôt fait de se préoccuper de l'absence du nourrisson visiblement cause de l'hémorragie de la jeune femme. Son compagnon ne peut répondre à la question «où se trouve le nouveau-né ?» Les médecins en réfèrent donc aux seuls capables par les temps qui courent de les sortir de ce mauvais pas : les flics. Les gros godillots de la maréchaussée viennent piétiner le drame humain et préparent le terrain à la justice pour qu'elle opère son travail de culpabilisation. L'état physique de Stéphanie ne permet pas un interrogatoire c'est donc le compagnon de Stéphanie qui se retrouve en garde-à-vue. La police perquisitionne et découvre le corps ; une fois prouvée l'absence du compagnon lors du drame de l'accouchement, celui-ci est relâché. A ce moment du récit, on peut se demander :

Pourquoi les professionnels de santé préviennent-ils si vite la police?

En quoi la présence des forces de l'ordre est-elle nécessaire à la pratique d'une science qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé ? Et dans ce cas, la santé d'une femme qui vient d'accoucher seule et qui a perdu beaucoup de sang.

Pourquoi lorsqu'une difficulté surgit la plupart d'entre nous pensent appeler les flics ?

Tristes Zorros !

Justice et incarcération

Stéphanie est admise en clinique psychiatrique et elle y reste un mois. Le procureur de cette magnifique république démocratique française ordonne qu'on aille chercher Stéphanie encore sous perfusion dans son lit. Il n'y a aucune résistance du corps médical alors qu'elle est déclarée suicidaire et inapte à l'enfermement. Et là se posent d'autres questions :

Qu'est-ce qui se passe dans la tête d'une femme ou d'un homme qui envoie sur un simple avis une tierce personne croupir en prison ?

A quoi ces médecins, ces psychiatres pensent-ils quand ils ne s'opposent pas aux gendarmes venus chercher Stéphanie ou d'autres ?

Et enfin, à quoi pensent-ils lorsqu'ils demandent aux infirmières d'augmenter la dose de calmants pour faciliter le transport vers la prison située à quinze minutes ?

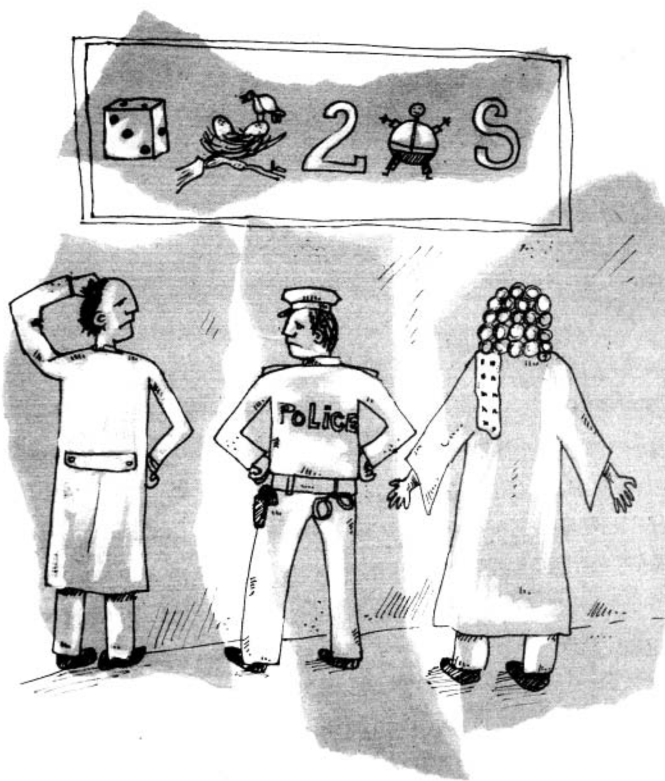
Pas de questions à poser au procureur, il a choisi son métier. On peut supposer que faute de pouvoir décemment invoquer le risque de récidive pour justifier l'incarcération préventive de Stéphanie, il opte pour la version : atteinte grave à l'ordre public, sous-entendu atteinte à la société (patriarcale si je ne m'abuse ?)

Expertise médicale et libération provisoire

Au mois de juillet, une seconde expertise médicale, demandée par la juge, va établir les causes du décès; le rapport mentionne «l'absence de stigmates pouvant évoquer une asphyxie ou une suffocation, ainsi que la présence de liquide amniotique dans les poumons du nouveau-né» en clair, elle n'a pas tué ce bébé, elle est innocente de la charge qui pèse contre elle, à savoir infanticide (homicide volontaire sur mineur de moins de quinze ans). Mais la juge d'instruction ne lit apparemment pas ce rapport avant le 6 septembre et refuse de le prendre en considération. Elle écarte la demande de libération. Cette expertise médicale, une mobilisation certaine en faveur de Stéphanie, une marche de 20 km qui conduit le 16 octobre, cent personnes jusqu'à la maison d'arrêt, orchestrant ainsi un gigantesque bouchon, et pour finir les inénarrables considérations juridico-politico-policières provoquent le 20 octobre la sortie de prison de Stéphanie. Evitons de parler de libération puisqu'il reste maintenant à cette femme, comme à tous ceux et celles qui sortent de prison, à se réparer. De plus il n'y a toujours pas de non-lieu. Elle doit aller pointer chaque semaine et n'est pas autorisée à voir certaines personnes. La justice montre, encore et toujours, son incapacité à gérer les drames humains qui se nouent derrière le jeu, souvent trop simple, du coupable et de la victime.

Extraits d'une lettre du compagnon de Stéphanie

« (…) le fait est que tu étais malade, que tu souffrais et que personne n'a rien vu. Jusqu'à ce jour terrible d'un autre accouchement, solitaire et effroyablement douloureux, au cours duquel tu as perdu l'enfant que tu portais. Jamais de ma vie je n'avais appelé le SAMU. C'est ce que j'ai fait en revenant du travail. Et j'étais loin de me douter en te retrouvant comateuse et exsangue que des services d'aide médicale d'urgence à la prison, il n'y avait qu'un pas. (…) De nos jours, quand on met les pieds dans un palais de justice on doit savoir que l'on va perdre un morceau de soi.»



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter « les amis de Stéphanie », 7, rue Rémesy 31000 Toulouse. http//www.déni de grossesse

EXTRAIT DE L'ENTRETIEN AVEC ALAIN SOLE DIFFUSE A L'ENVOLEE radio, le 10 septembre 2004

«Les services médicaux sont complices de l'AP»

L'Envolée : ***Ce soir nous allons principalement parler de la question de la santé en prison. Toi tu as eu de gros problèmes de santé à l'intérieur… on va parler du combat que tu as dû mener à l'intérieur pour être à peu près soigné (on va voir comment…) et de l'état des soins dans les prisons françaises aujourd'hui. Avant que tu sois incarcéré – tu as été incarcéré 5 ans – tu avais des problèmes de diabète, mais des problèmes somme toute relativement bénins puisque tu allais voir ton médecin à peu près une fois par mois…***

A : *Oui, sinon en plus de ces consultations j'avais tous les ans un bilan diabétique à l'hôpital Sud de Rennes, donc je n'étais pas prédisposé à être insulino-dépendant, c'est clair et net…*

Pour finir la question puisque je suis revenu à la vie ici pas vraiment en liberté – j'ai appelé ça la délivrance, je n'ai pas appelé ça encore la liberté – je remarque que j'ai repris beaucoup de tonus, enfin c'est peut-être la vie à l'extérieur des murs qui veut ça et à l'intérieur c'est le stress, les matons, tu vois ce que je veux dire ? Tout le monde connaît cela, ceux qui sont dedans bien sûr, et depuis un peu plus d'un mois que je suis sorti de la Santé je remarque par exemple que j'ai diminué de plus de la moitié mes doses d'insuline, je mange normalement, je revis, c'est incroyable mais c'est toujours pas la liberté pour moi…

E : ***Comme on ne te connaissait pas, on se demandait comment tu étais, etc. et on t'a trouvé plutôt en bonne forme…***

A : *Y en a qui seront ravies d'entendre ça !*

E : ***(rires) Euh…oui justement, comment en es-tu arrivé au cours de ta détention à devenir insulino-dépendant ?***

A : *Je pense que c'est dû au départ au stress, au choc de l'incarcération. Faut pas oublier que j'ai été incarcéré à l'âge de 47 ans bien tassés. Mais au début le problème n'a pas été remarqué, à l'époque déjà j'avais signalé quelque chose, c'était avec le Dr Vasseur à la Santé, mais comme je n'y suis resté que dix jours, personne n'a eu le temps de voir ce qui n'allait pas. C'est quand j'ai été transféré à Villepinte qu'on s'est aperçu, au résultat des glycémies, qu'il y avait un gros problème...*

E : ***Quand on parle de stress, cela paraît un peu vague, cela veut dire quoi le stress concrètement, le stress que vous subissez, tous les prisonniers et plus précisément les gens affaiblis physiquement ?***

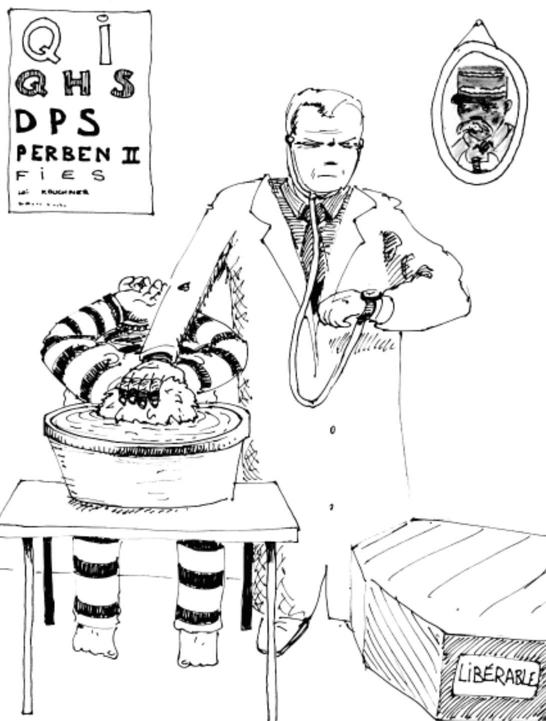
A : *Dès le départ j'ai pensé à ma famille, à mes enfants, à mes petits-enfants… Quand vais-je sortir ? Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que ça va être long ? On ne sait pas ce qui va se passer. On est complètement dans le doute. Le stress est provoqué par tout cela. Des experts – un collège d'experts – ont démontré que j'avais fait une décompensation du diabète en prison, c'est clair !*

E : ***Tu veux dire que la prison est un milieu pathogène, c'est-à-dire qui crée des maladies ?***

A : *Evidemment et d'ailleurs je pourrais citer quelques cas dont j'ai été témoin dans les différents endroits où j'ai été transféré, dont l'hôpital de Fresnes et l'hôpital Pompidou…*

E : ***Donc ton état de santé s'est dégradé d'un seul coup et qu'est-ce qui s'est passé ? Quelle a été la réponse de l'administration pénitentiaire ?***

A : *A Villepinte, en premier lieu, la médecin chef était diabétologue, elle a été la première à demander à ce que j'aie des repas conformes à ma pathologie, ce qui a été refusé par la diététicienne du concessionnaire privé. La diététicienne est payée par le concessionnaire privé, elle a des paramètres d'ordre financier…*



E : ***Peux-tu préciser ce qu'est le concessionnaire privé ?***

A : *A Villepinte c'est l'Eurest, ils distribuent l'alimentation, gèrent les cantines, comme dans tous les établissements semi-privés. Y a que la matonnerie qui ne passe pas par eux, ils ne bouffent pas comme nous. Ce qu'ils servent, c'est dégueulasse. Il y a juste quelques plats qui peuvent être ingurgités.*

E : ***Une telle nourriture, de mauvaise qualité, cela doit rapidement dégrader considérablement la santé s'il n'y a pas de quoi améliorer le quotidien ?***

A : *Un détenu ou une détenue qui veut faire du sport, il ou elle est obligé(e) de cantiner des compléments vitaminés ou autres. L'ordinaire, c'est fait pour des personnes qui restent couchées à regarder la télé, c'est des repas de 1 400 à 1 600 calories, pas plus. Mais en prison on a tendance à vouloir se dépenser, à faire du sport, faute d'autres activités. C'est important.*

E : ***Ça veut dire que tu es considérablement dans la merde si tu n'as pas de mandats et si personne ne t'aide à l'extérieur ou que tu ne bosses pas ?***

A : *Exactement. Celui qui ne peut pas cantiner, qui n'a pas de moyens financiers, il est obligé de rester couché. Il ne peut pas bouger, il ne peut pas faire d'activités…*

E : ***Toi, tu étais reconnu comme malade, donc ayant besoin d'un régime particulier et on te l'a refusé ?***

A : *On m'a refusé le programme alimentaire qui avait été établi par le médecin. J'ai écrit au responsable de l'Eurest, il m'a renvoyé un récapitulatif de ce que j'avais eu comme alimentation sur un mois, un mois et demi. J'ai fait le calcul par rapport aux besoins journaliers en vitamines, etc. Il n'y a pas le compte, il fallait absolument que je cantine pour pourvoir à mes besoins.*

E : ***Le fait que pas mal de prisonniers contractent des maladies graves à l'intérieur de la détention, comme par exemple des cancers, on se dit que ce n'est pas anodin. Le stress, dont tu parles, et le fait que vous devez bouffer tous les produits les moins chers du marché, donc de la plus mauvaise qualité, ne doivent pas y être pour rien…***

A : *Et il faut redire qu'un produit de mauvaise qualité en détention est vendu au prix d'un produit de qualité à l'extérieur… Quoi qu'il en soit, l'alimentation carcérale ne peut suffire, que le détenu soit malade ou en bonne santé. Les concessionnaires privés*

ont des contrats chaque année précisant leurs obligations en matière de qualité de la nourriture, mais rien n'est vérifié.

E : ***De toute façon ce genre de société est là pour faire du pognon sur votre dos et pas de l'humanitaire… Il y a l'alimentation, mais il y a aussi l'hygiène qui est importante quand on est malade ou même quand on est bien portant et ce n'est pas vraiment ça. Souvent les prisonniers, quand ils sortent, disent que ce qui les a le plus choqués c'est la saleté…***

A : *Les lieux sont plus ou moins insalubres, il y a beaucoup de germes, de saloperies… En particulier à la Santé les familles peuvent remarquer l'état déplorable des lieux, des parloirs, de l'accueil, où rien n'est fait pour nettoyer, rien, rien, c'est absolument infect.*

E : ***Les produits d'entretien, c'est vous qui devez les cantiner ?***

A : *Pour notre cellule, bien sûr. On nous donne un flacon d'eau de Javel par mois, 12,5 centilitres, et diluée en plus ! De quoi faire une fois les toilettes ! Même quand tu as de l'argent tu ne peux pas entretenir correctement la cellule : tu n'as pas le droit à plus de 3 flacons d'eau de Javel par semaine, quand on veut bien te les fournir : ils ont peur que tu te suicides avec… Quant aux douches, bonjour la santé ! Elles ne sentent pas le chlore ! Combien de détenus j'ai vu venir avec leur petit flacon d'eau de Javel pour nettoyer le bac… Et les médecins savent comment sont les douches et ils ne font rien pour que cela change. J'ai parlé de la Santé parce que c'est la pire mais les autres sont presque au même niveau.*

E : ***Et puis quand on est malade, il y a le suivi médical…***

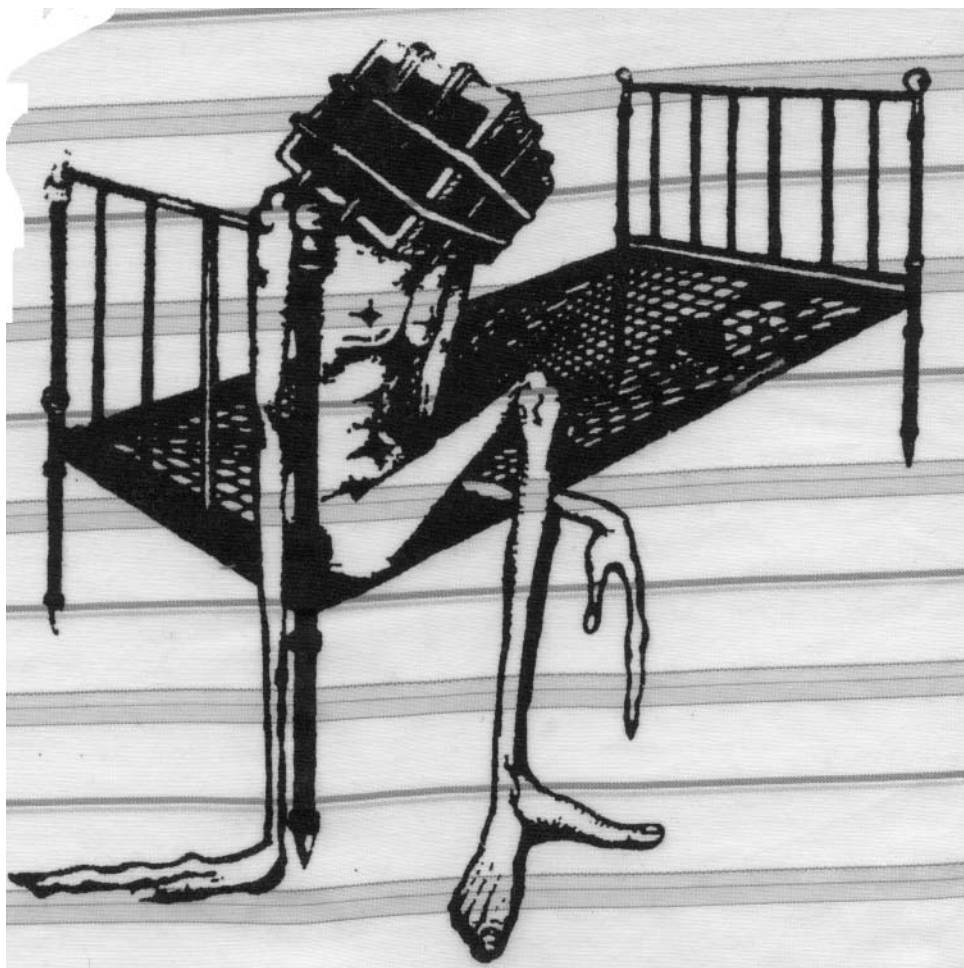
A : *Très difficile d'accès. Au départ j'ai eu beaucoup de difficultés à y accéder mais le fait d'avoir des comités de soutien m'a beaucoup aidé, la Coordination antirépressive de Bretagne, Skoazell Vreizh (Secours aux militants bretons emprisonnés)… C'est pareil pour les Corses, les Basques…Ces comités de soutien, eux, alertaient les autorités, ils allaient jusqu'au plus haut niveau, jusqu'au ministère de la santé, pour dire que je ne recevais pas les soins adéquats à ma pathologie. Mais bon je n'étais pas le seul dans ce cas, il ne faut pas l'oublier…*

E : ***En ce qui te concerne, on se dit que tu étais quelqu'un de particulièrement surveillé, c'est-à-dire qu'il ne pouvait pas vraiment t'arriver n'importe quoi et pourtant ton état de santé s'est dégradé à l'intérieur de la détention. On va voir tout ce que tu as été obligé de faire aussi pour te faire entendre et avoir les possibilités de te soigner… Alors on a du mal à imaginer ce que peut être le sort du prisonnier lambda, qui est tout seul face à une administration qui n'en a rien à foutre…***

A : *Exactement. C'est difficilement perceptible pour une personne de l'extérieur… Moi j'ai beaucoup encouragé des malades à m'accompagner dans cette lutte de tous les jours pour être soigné correctement. J'ai vu les mêmes cas de pathologie que la mienne, je pense à quelqu'un à la Santé, il se reconnaîtra, il est en première division, il a été amputé de la moitié de sa jambe gauche pour le même problème que moi, une obstruction de l'artère iliaque, que l'on peut très bien soigner si elle a été décelée à temps. Il faudrait pour cela un suivi régulier, qui n'existe pas. Quand le détenu commence à se plaindre, il faut qu'il écrive au médecin-chef…*

E : ***Pour cela il faut déjà qu'il sache écrire !***

A : *J'allais y arriver… Sinon il demande au surveillant d'étage de signaler son cas à l'infirmerie, c'est son boulot de le faire et il ne le fait pas… Ou alors, quand c'est possible, il demande à un co-détenu d'écrire la lettre, moi je l'ai souvent fait, ça a commencé à Villepinte, beaucoup arrivaient de Colombie, du Venezuela, ils ne maîtrisaient pas la langue française.*
On parle ici de cas graves, où il y a urgence, on ne parle pas d'un petit mal de dents ou d'une migraine, où là l'infirmière passe à la cellule et donne un Doliprane : ça, c'est le remède à tous les maux ! Pour la consultation du spécialiste, on verra plus tard… Pour un spécialiste, il faut attendre entre un et deux mois, c'est souvent deux mois…
Sinon si le détenu est vraiment malade, c'est l'hôpital de Fresnes. Mais l'hôpital de Fresnes depuis quelques années ne peut plus contenir autant de détenus qu'avant, car il n'est plus aux normes européennes. Des commissions de sécurité sont passées par là, on a fait fermer des étages, les femmes n'y sont plus admises, en fin de compte il ne reste plus qu'un étage, où il y a médecine d'un côté et cardiologie de l'autre, c'est pour dire… Et en dessous ce sont des courts séjours, pour des maladies plus bénignes. Moi ce qui m'a le plus surpris à Fresnes, c'est les 4 salles qu'ils ont faites pour les dialyses. Avant les dialysés occupaient un étage, ils étaient hébergés là, ils avaient la nourriture de l'hôpital, ça ne se passait pas trop mal pour eux. Maintenant ils sont dans des salles toutes neuves, aux normes, mais comme ça coûtait encore trop cher, on les a retransférés au grand quartier de Fresnes, là ils recommencent à



bouffer dégueulasse et tous les 3 jours, à 6 heures du matin, on les envoie par la navette à l'hôpital de Fresnes pour la journée !
Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne remet pas ces gens dehors. Que risque l'Etat ? Ce sont des gens malades, tous les trois jours ils sont obligés d'être à l'hôpital pour se faire nettoyer le sang…

E : ***Alain, tu es un cas de prisonnier malade et pendant un moment le problème de la maladie a été soulevé, notamment avec la loi Kouchner et ce qu'on a appelé l'amen-***

dement Papon, qui disait deux choses : d'une part chaque fois que le pronostic vital était engagé, le prisonnier était susceptible d'être libéré afin de pouvoir mourir dehors et non pas à l'intérieur de la détention, d'autre part que devaient être examinés tous les cas suffisamment difficiles et qui pouvaient présenter une incompatibilité avec la détention, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas être gravement malade et être en même temps en prison.

Nous ici on pense que tout cela n'est que vœu pieux et qu'en fait il s'agissait pour eux de dégager les plus vieux ou les plus malades et qu'effectivement ils meurent à l'extérieur, que les quelques jours, les semaines ou les mois qui leur restaient à vivre, ils les passent dehors. Et en plus cela permet de dégonfler les chiffres de décès à l'intérieur de la détention…

Toi, si ton pronostic vital n'était pas engagé, tu étais au moins dans la deuxième catégorie à savoir un état incompatible avec la détention mais cette fameuse loi Kouchner n'a pas prévu que l'état incompatible avec la détention ne concernait pas que les condamnés mais pouvait aussi concerner les prévenus. Et toi tu en étais un, tu fais même partie des recordmen de détention provisoire puisque tu as passé cinq ans au placard en détention provisoire… Donc à aucun moment tu ne pouvais bénéficier d'une suspension de peine vu que tu n'avais pas de peine, puisque tu étais innocent, pendant cinq ans, en prison ! Et tu ne pouvais pas non plus bénéficier d'une libération conditionnelle, car pour cela il faut avoir été condamné !

Comment as-tu mené ce combat ?

A : *Voyant s'éterniser ma détention provisoire, j'ai fait plusieurs demandes de libération sous contrôle judiciaire, qui m'ont été refusées puisque donc je ne pouvais pas bénéficier de la loi Kouchner. J'ai fait plusieurs hospitalisations, il y a eu plusieurs rapports de médecins, il y a eu ensuite lors de mes demandes de mise en liberté en cour d'appel des expertises médicales qui ont été vraiment effectuées, la dernière datant du 3 juin.*

E : ***Qui procède aux expertises médicales ?***

A : *C'est la chambre d'instruction qui décide.*

E : ***Donc toi tu fais une demande d'expertise et la chambre d'instruction, elle nomme des experts, qui t'examinent ?***

A : *Oui. Et le premier que j'ai vu ne connaissait pas les conditions de détention, ce qu'on nous donne à manger…*

D'autre part il y a eu le problème d'obtenir en cellule le matériel pour faire moi-même mes glycémies et faire moi-même mes insulines. Ça s'est passé à Nanterre où je me suis heurté à la direction qui a refusé soit-disant parce qu'il y avait des seringues. J'ai alors averti l'IGAS qui a diligenté un médecin de la DDASS qui est venu me consulter au service médical à Nanterre et m'a autorisé à avoir mon matériel en cellule. Ça veut dire donc qu'à une époque j'allais le matin à 8h faire faire ma glycémie, je remontais il était 9h1/2 et là je pouvais prendre mon petit-déjeuner. Et le soir, le maton de l'infirmerie finissant son service à 5h1/4, je devais avoir mes injections d'insuline à 4h1/2, oui mais le repas était distribué deux heures après et l'insuline agissant j'étais obligé de remanger avant pour ne pas faire une hypoglycémie. Le service médical était parfaitement conscient de ce problème mais n'a pas voulu le résoudre. Il a fallu que je fasse des grèves d'insuline, des grèves de plateau…



E : ***C'est-à-dire des grèves de soins, tu refusais de prendre tes médicaments parce que tu souhaitais être bien soigné, ça veut dire que tu mettais ta vie en danger pour pouvoir être soigné moins mal et suite à cela tu as réussi à avoir ton matériel en cellule, c'est important de le dire pour montrer que de temps en temps la lutte, ça paye un peu…***

A : *La lutte a payé là, mais aussi quand j'ai été transféré à la Santé où la chef de bâtiment ne voulait pas que j'aie mon matériel en cellule. Chaque fois que j'étais transféré, il fallait repartir pratiquement à zéro. C'est aberrant, chaque prison a son système, son règlement. Le médecin chef vous dit "oui dans cette prison on fonctionne comme ça mais ici, non !" Et on recommence ! Et c'est à chaque fois une lutte. C'est cela qui m'a conduit pendant ces 5 ans à faire tous ces mouvements, je ne les ai pas faits pour foutre ma merde, je les ai faits pour obtenir les soins qui m'étaient dus. Comme ils sont dus à tout détenu malade, qui a droit, c'est dans les textes, aux mêmes soins que les personnes à l'extérieur. Or c'est loin d'être le cas.*

E : ***En 2002, tu as eu la visite de trois experts. Comment ça s'est passé ?***

A : *En novembre 2002, le professeur Azorin de l'hôpital Avicenne est venu et d'ailleurs, tout en ne connaissant pas la prison et les conditions de détention, il a demandé des conditions acceptables, et en premier lieu une alimentation adaptée. Et en juin 2003, un collège d'experts (dont le Pr Azorin) a été désigné par la chambre d'instruction et a diagnostiqué une décompensation du diabète survenue au moment de mon incarcération.*

E : ***Et normalement la chambre d'instruction est sensée tenir compte des conclusions de l'expertise…***

A : *Cela n'a pas exactement été le cas puisque les médecins hospitaliers de la pénitentiaire ont dit que j'avais l'alimentation nécessaire en prison. Il aura fallu qu'on s'aperçoive, juste avant mon angioplastie de la jambe gauche, que j'avais fait un infarctus du diabétique, infarctus non douloureux. C'est là qu'ils se sont rendus compte qu'il manquait beaucoup de pièces dans le dossier médical, le médecin urgentiste de l'hôpital de Fresnes n'avait qu'un électrocardiogramme, qui datait de mai 2000, c'est-à-dire que pour la période entre mai 2000 et octobre 2002 où j'ai été transporté en urgence, il n'y avait pas d'autres pièces alors que je faisais, sur cette période, un électrocardiogramme tous les un ou deux mois.*

Lorsque le député Christian Ménard est venu me visiter à Nanterre à la demande des comités de soutien et d'organisations humanitaires bretonnes – tous les élus de Bretagne avaient été prévenus mais c'est le seul qui s'est déplacé – il a rencontré le nouveau médecin de la maison d'arrêt de Nanterre qui a déclaré que mon dossier médical avait été "pillé" !

Donc j'ai demandé au juge d'instruction à Nanterre des compléments d'information sur l'absence des pièces dans mon dossier médical. Pourquoi ont-elles disparu ?

E : ***On résume : tu fais à peu près 5 ans de détention provisoire, tu passes en procès à la cour d'assise spéciale fin mars 2004 à Paris, là tu prends 6 ans. Il te restait combien à faire, si tu avais été en très bonne santé ?***

A : *J'ai fait les calculs, j'aurais été jusqu'au 15 novembre. Donc il ne me restait plus grand-chose à faire !*

Et le parquet s'est permis de faire appel sur ma libération conditionnelle qui avait été acceptée par le juge d'application des peines, en tenant compte notamment de ma maladie. Il a fait appel sans motiver sa décision, il n'y a pas d'arguments. Danger de troubles à l'ordre public ? Il y a eu enquête dans mon entourage et tout, il n'y avait aucun risque de troubles à l'ordre public… Suite à cette décision les comités

de soutien se sont mobilisés, il y a eu une manifestation importante à Nantes et moi je me suis mis en grève des soins pendant trois semaines. Pourquoi ? Parce que l'appel ne pouvait être examiné par la cour d'appel du tribunal de Paris que dans un délai de deux mois. Comme je devais de toute façon être bientôt libéré cela ne servait à rien, donc j'ai demandé à être transféré au centre de détention de Nantes pour être proche de ma famille. C'est le rapprochement familial, auquel chacun peut prétendre, ce n'est pas souvent respecté, on le sait, beaucoup ne sont pas près de leur famille ; c'est une situation éprouvante, difficile à supporter.
Donc ma grève des soins était basée là-dessus, c'était un bras d'honneur que je faisais au parquet général de Paris. En fin de compte l'appel a été examiné et on m'a relâché.

E : ***Ils t'ont donc fait cadeau d'un mois, un mois et demi, parce que – enfin – tu avais fini par être condamné. Cela veut dire que quelqu'un qui est en affaire criminelle, qui est susceptible d'avoir une instruction qui peut durer jusqu'à 4 ans, voire 5 dans certains cas…***



A : *Oui, dans l'affaire de ma première mise en examen les Basques détenus le sont depuis 5 ans, leur instruction est terminée mais ils attendent la date de leur procès… On a parlé d'automne 2004, on parle de printemps 2005, on ne sait pas. Donc ils sont à 5 ans de détention préventive…*

E : ***Oui c'est-à-dire qu'ils sont encore présumés innocents, qu'ils ne sont pas encore jugés. Prenons le cas de quelqu'un qui est malade, il est jugé en cour d'assises, il fait appel de son jugement, il est donc à nouveau en détention provisoire, cet appel peut prendre encore 2 ans, cela veut dire que pendant 7 ans tu peux rester en détention provisoire sans pouvoir faire état – ou très très difficilement – d'une pathologie qui puisse te permettre de sortir sous contrôle judiciaire.***
A : *Oui, la loi Kouchner est stricte là-dessus : elle concerne simplement les condamnés définitifs. Mais attention, on a maintenant rajouté à la loi Kouchner la restriction pour risque de troubles à l'ordre public, suite aux demandes de suspension de peine des membres d'Action Directe.*

E : ***Je croyais que c'était pour Papon, je me suis trompé alors ? En lisant ton dossier je suis tombée sur certains trucs qui m'ont quand même choquée, les médecins qui font les expertises se permettent d'avoir des arguments totalement faux, c'est-à-dire mensongers, pour justifier du fait qu'il n'y a pas de problème. Par exemple il est dit qu'il y a une hérédité dans ta famille, puisque ton frère et ta mère sont morts d'accidents vasculaires, ce qui est archi-faux : ton frère est encore vivant et ta mère est morte d'un infarctus de vieillesse.***
A : *Surtout qu'après il est dit que mon infarctus est dû à mon diabète, donc cela n'a rien à voir avec l'hérédité. Je vais même rajouter autre chose : « Au total M. Solé a pu bénéficier grâce à sa détermination et à l'appui de son avocat, dans des conditions d'incarcération que je ne connais pas mais qui ne sont pas nécessairement plus difficiles que celles de la vie courante, des meilleurs soins dans les meilleurs centres parisiens avec surtout des soins conformes à l'état de la science et des pratiques habituellement suivies pour le traitement des personnes présentant des pathologies similaires et permettant une attitude médicale de prévention très utile pour M. Solé. » Grâce à ma détermination, ça c'est vrai !*

E : ***Mis à part les experts qui sont eux effectivement extérieurs à la prison, qui sont nommés par le parquet ou par les chambres d'instruction, et qui viennent t'observer en toute méconnaissance des causes et des faits, comment ça se passe avec les praticiens à demeure ? Les médecins depuis 1994 ne dépendent plus de l'AP, rappelons-le.***
A : *Les services médicaux sont complices de l'Administration Pénitentiaire.*

E : ***Sans exagération, sans caricature, tu le penses comme cela ?***
A : *Oui. J'ai fait pas mal de taules et je l'ai remarqué à maintes reprises. À cette place, ils ont un salaire plus élevé qu'à l'extérieur, ils ont des avantages…*

E : ***Maintenant les services de santé sont soit-disant indépendants de l'AP mais on se rend compte que le système fait que de toute manière ils restent dépendants, c'est-à-dire que la sécurité prime sur la santé des patients.***
A : *Exactement. J'ai d'ailleurs pu le vérifier à Nanterre : quand le nouveau médecin est arrivé, il avait des projets pour améliorer le système, mettre en place une organisation des soins plus efficace, il avait un point de vue humaniste et maintenant il fait des courbettes à Perben, il est rentré dans le moule. Mais je ne veux pas trop lui jeter la pierre, c'est lui qui m'a sauvé la jambe en détectant le problème à temps, un autre ne l'aurait peut-être pas fait… On s'en prend aux médecins, mais on peut aussi s'en prendre aux conseillers, aux assistantes sociales : il y en a qui n'en ont rien à foutre, qui sont là pour le salaire, pas pour s'occuper réellement des détenus. Tout détenu est maintenant devenu un cas social et théoriquement une assistante sociale est mise à sa disposition. Qu'on s'occupe des détenus, que ce soit au niveau des soins, que ce soit au niveau social et alors on aura peut-être moins de morts dans les prisons de l'Etat… Un exemple encore : à Fleury des détenus se donnent entre eux des calmants pour soulager leurs maux parce qu'ils attendent trop longtemps pour avoir une prescription. Cela montre à quel point cela ne va pas dans le système médical pénitentiaire.*
J'appelle encore les détenus malades à témoigner de leur situation et des soins qui leur sont procurés, dehors on peut réagir, on peut faire des tas de choses à condition qu'on nous envoie les témoignages. Il faut le faire, n'hésitez pas !

E : ***Toi, en tous les cas, tu ne lâches pas l'affaire !***
A : *Je n'ai pas fini déjà avec la mienne et pour les autres je veux bien voir ce que je peux faire…*

E : ***Faut pas s'la raconter, on ne peut pas faire de grandes choses, mais en tout cas tout ce qu'on peut faire, ce n'est qu'à partir des gens de l'intérieur.***

…ET LE DROIT CONTINUE DE S'INFILTRER PARTOUT

LA LOI PERBEN 2

La loi Perben 2 votée en mars 2004 est entrée en application début octobre. De la même manière que la charrette de lois réformant les retraites, l'indemnisation des chômeurs, intermittents, Rmistes et la sécurité sociale n'a pas suscité une mobilisation à la hauteur des dégradations des conditions de vie occasionnées par leur promulgation, la loi Perben, à part quelques effets de robe corporatistes, est appliquée sans qu'il y ait eu de résistances ni de véritables critiques. Le texte final n'a quasiment subi aucune correction significative par rapport à sa mouture initiale. L'État peut ainsi pénétrer dans des maisons, des voitures, écouter, enregistrer et filmer à notre insu au nom de la liberté. Comment ne pas y voir un paradoxe ?

Ceux qui connaissent pour le vivre, ou plutôt le subir, le fonctionnement de la police et de la justice n'ont vu dans ces textes qu'une légalisation de pratiques déjà largement répandues. Effectivement, les flics photographiaient allégrement et posaient sans retenue des écoutes sauvages. Cela leur permettait, au grand bonheur des procureurs, de poursuivre des enquêtes, de faire des liens entre des réseaux, de faire craquer des suspects et d'influer sur l'intime conviction des juges d'instruction. Mais, et cela fait une grande différence, aujourd'hui ces éléments sont versés au dossier et deviennent des preuves à charge, ce qui permet de fabriquer des connexions de plus en plus étendues (X téléphone à Y, Y téléphone à Z, donc X, Y et Z sont juridiquement inculpés d'association de malfaiteurs). La légalisation de ces pratiques généralise toujours plus les politiques judiciaires répressives : cela signifie plus de prison, plus de contrôle et encore plus de latitude aux flics pour mettre en place des pratiques aujourd'hui illégales mais tolérées et qui seront demain à leur tour légalisées, et ainsi de suite. La perspective actuelle est essentiellement le développement effectif de la police et de la justice européennes, le bon fonctionnement des fichiers et autres échanges dans l'espace Schengen.

Ceux qui ont critiqué ces lois, des parlementaires aux syndicalistes en passant par les représentants d'associations, se sont contentés de prises de position plus soucieuses de leurs intérêts que de révéler la véritable nature de ces lois : quand ils les dénoncent comme liberticides,c'est sans jamais expliquer en quoi ni à quelle fin, sans s'affronter à l'État qui fabrique ces dispositifs. C'est encore une fois se contenter de s'indigner devant le fait accompli sans tenter de comprendre ni de s'opposer au système qui les génère. Dans cette logique tout le monde reste à sa place, les pauvres dans une résignation dont ils ne voient pas la fin et les plus intégrés, pour ne rien risquer de leur confort de vie, continuent de propager leur critique consensuelle et désarmée.

Il y a tous ceux qui pensent que cela ne les concerne pas, que la délinquance ne passera jamais par eux, un peu à la manière des ouvriers de Metaleurop ou d'ailleurs qui regardaient les chômeurs comme des fainéants avant de le devenir eux-mêmes suite à une fermeture ou des licenciements massifs. Ils considéraient les délinquants comme des monstres froids et sans scrupules avant que la réalité carcérale ne frappe à leur porte. Rappelons pour eux que la loi Perben 2 permet de condamner toute personne apportant son aide (en les hébergeant ou en les nourrissant…) à des étrangers en situation irrégulière : la solidarité qui était quand même appréhendée comme une valeur positive devient un délit ; même les réflexes chrétiens de pitié s'en trouvent affectés, et ce sont des bénévoles du Secours Catholique de Calais qui se retrouvent devant les juges ! La suspension de peine qui leur a été accordée suite à une mobilisation en leur faveur confirme le délit, ils n'iront pas en prison mais sont jugés coupables et les prochains qui n'auraient pas compris la leçon ne bénéficieront pas de la même « clémence ». Il n'y pas de quoi crier victoire. L'exemple des procès pour délit de fraude habituelle (SNCF, RATP…) est révélateur de ce processus : les lois sécuritaires ne sont pas un effet d'annonce. Désormais la justice poursuit et punit de prison les contrevenants : ainsi entre juillet 2002 et août 2004, 3 571 plaintes ont été déposées par la SNCF (2 831 en flagrant délit et 920 sur poursuites), à ce jour il y a eu 1 444 jugements rendus qui se décomposent en un tiers d'amendes simples, un tiers de prison avec sursis et un tiers de prison ferme. (données fournies par le Réseau pour l'Abolition des Transports Payants.)

Et puis il reste tous ceux qui continuent d'affirmer que quand on n'a rien à se reprocher, on n'a rien à craindre des lois et donc que se faire filmer dans les lieux publics, se faire contrôler et ficher ne porte pas à conséquence. Il faut être aveugle pour ne pas comprendre que le premier effet de cette loi est d'étendre le contrôle et l'évidence de la toute-puissance de l'État dans les esprits de tout un chacun, et que de ce fait les nouveaux délits (routier, solidarité, etc.) placent n'importe qui sous l'œil du maître. Même pour le plus « honnête », pour cet être imaginaire qui ne serait jamais en position délictueuse, comment se satisfaire de cette notion de liberté qui repose essentiellement sur l'absence de liberté collective ? Comment peut-on avoir confiance dans un système de pouvoir qui, sous prétexte de sécurité interdit toute forme d'existence qui échapperait à sa tutelle ? Drôle d'idée que celle de devoir faire confiance sans conditions à un Etat qui fonctionne sur la suspicion généralisée. Quand on n'appartient pas à la classe des possédants, comment ne pas voir que les libertés défendues par les Etats sont celles de l'entreprise, du commerce et du profit, par essence au bénéfice d'une minorité au détriment des autres ?



L'APPLICATION DE LA LOI PERBEN 2

L'application de la loi Perben 2 continue d'augmenter de façon importante le nombre de personnes placées sous la tutelle de la justice : d'une part le nombre de prisonniers n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la guerre, d'autre part de plus en plus de personnes vivent avec la menace constante d'être emprisonnées (sursis, mise à l'épreuve, contrôle judiciaire). Il n'y a évidemment pas de place en prison pour tous les nouveaux « délinquants » (délinquance routière, outrages, rébellion, fraude…), mais l'État se laisse le droit de punir qui il veut, quand il veut et comme il veut en toute partialité, ce qui ne fait qu'accroître le climat de précarité des plus démunis. Comme l'a dit Pierre Bédier (ancien secrétaire d'État à la construction de prisons, actuellement poursuivi pour abus de biens sociaux) « chaque individu doit savoir que dans la réponse de la société à sa déviance il peut y avoir la prison ».

Tout se passe comme s'il fallait être directement touché par une situation pour en prendre conscience, pour y réfléchir, pour s'y opposer. Au mieux, cela empêche d'avoir une analyse synthétique du contexte économique et politique comme par exemple de mettre en regard les différentes réformes : un parent d'élève en désaccord avec la politique scolaire devrait mettre en relation l'abaissement de l'âge pénal à dix ans, la précarisation du monde du travail et la mise en place des seuils de compétences minimums à l'école. Au pire, cela provoque un repli sur soi soumis et résigné qui voit les conditions d'existence actuelles comme une fatalité contre laquelle on ne peut plus lutter. Cette absence de conscience à la fois historique et politique est abondamment entretenue dans les images quotidiennement vomies par les chaînes de télévision qui n'ont même plus honte de se présenter pour ce qu'elles sont : un lavage de cerveau au service de la bonne réception des messages publicitaires. Comme dirait l'autre « le prolétariat est tellement silencieux qu'on pourrait finir par croire qu'il n'existe plus, voire qu'il n'a jamais existé. »

LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance continue de rencontrer quelques résistances à sa mise en place. Avant même de voter cette loi, le gouvernement multiplie les expérimentations in situ pour tester l'adaptation du corps social à l'évolution policière des comportements souhaitée par les législateurs :

A Pau, le préfet a exigé d'un proviseur la communication de la liste et les renseignements concernant les jeunes issus d'un quartier.

A Vitry-le-François, dans le cadre du contrat local de sécurité de prévention de la délinquance il était demandé aux acteurs sociaux de dresser un fichier nominatif généralisé des personnes allocatrices de prestations sociales.

A Metz et à Rennes, la police a demandé au directeur de retenir après la fin des cours des élèves mineurs (3 et 6 ans) pour procéder à leur arrestation. Les deux enfants de Metz ont été enfermés avec leurs parents derrière les grillages de la prison spéciale pour étrangers de Lyon, alors que selon la loi française les enfants ne peuvent être ni emprisonnés ni expulsés.

Début octobre, 850 lycéens du Morbihan sont tombés dans un piège tendu par le proviseur avec la collaboration de la police, de la gendarmerie et des douanes. Quinze autocars de ramassage scolaire ont ainsi été contrôlés. Un seul professeur a fait part de sa réprobation.

D'ores et déjà chaque établissement scolaire est doté d'un flic référent. Pour le moment toutes ces expériences ne peuvent être menées à bien qu'à cause de l'assentiment du personnel enseignant et autres qui collaborent à l'infiltration de la police et donc au primat de la répression sur l'éducation. Les quelques résistances existantes deviendront illégales si la loi vient à être ratifiée.

PROJET DE LOI SUR LA RECIDIVE

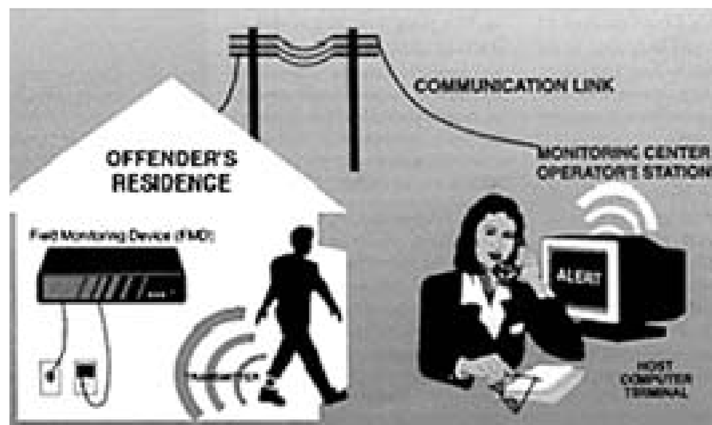
Cela fait quatre ans que les lois sécuritaires ont vu leur rythme de promulgation s'accélérer, gouvernements de gauche et de droite confondus : loi sur la sécurité quotidienne (LSQ), loi d'orientation et de programmation de la justice (LOPJ), loi sur la sécurité intérieure (LSI), loi sur l'adaptation de la justice à la grande criminalité (Perben 2). La loi sur la prévention de la délinquance (cf. Envolée n° 11) est encore à l'étude et déjà un nouveau projet a été déposé à l'assemblée nationale sous le titre prometteur de « propositions tendant à prévenir la récidive et instituant la tutelle pénale électronique » :

« Les forces de l'ordre continuent de se heurter dans les quartiers difficiles à un noyau dur de délinquants multirécidivistes. Sitôt sortis de prison, généralement après que la justice, souvent dès leur minorité, ait épuisé toutes les ressources des alternatives aux poursuites ou à l'incarcération, ils reprennent leur activité délinquante sur le territoire qu'ils se sont approprié et sur lequel ils entendent jouir d'un pouvoir absolu.»

« Parmi les dispositifs envisagés, il a été proposé la création de peines incompressibles (…) compte tenu de l'actuelle surpopulation, plutôt que de miser sur un accroissement de la durée des peines d'emprisonnement (…) pour éloigner les personnes condamnées de certains quartiers pour plusieurs années ou pour faire assurer le respect des mesures prises par les juridictions (interdiction d'aller dans certains lieux, contrôles judiciaires), une nouvelle génération de bracelets électroniques permet de suivre très précisément, c'est-à-dire au mètre près, les déplacements d'une personne à l'aide d'un système de localisation par satellite grâce à des émetteurs localisés qui rendent possible la poursuite d'une vie normale. »

« Ce suivi socio-judiciaire s'appliquant actuellement aux crimes et délits sexuels devrait être élargi aux multirécidivistes (art.1), aux auteurs d'incendies volontaires (art.2) et dans le domaine de l'interdiction de séjour (art.3).»

Cela fait plusieurs mois que le gouvernement planche sur la question de la gestion de la récidive. Comment faire pour que personne n'échappe à ces lois qui créent sans cesse des nouveaux crimes et délits. Première recette, faire de la délinquance un comportement fautif individuel et non plus le fruit d'un mauvais fonctionnement d'une société entière. Comme au début du siècle dernier, on en revient aux théories du criminel-né, du crime comme maladie quasiment génétique et du coup la question de la récidive ne remet plus en question ni l'utilité et l'efficacité de la prison, ni la responsabilité de la société, mais donne comme nécessaire l'élimination pure et simple des « déviants ». Dans ce sens, plusieurs propositions se sont déjà dégagées : les peines plancher automatiques, le port du bracelet électronique obligatoire pour les détenus ayant été condamnés à des longues peines même après la fin de l'exécution de celles-ci. Sarkozy : « les multirécidivistes doivent savoir que puisqu'ils n'ont plus peur de la loi, nous leur appliquerons une loi plus sévère encore ». Aux Etats-Unis la loi dite « three strikes, you're out », trois fois et votre compte est bon, a été adoptée par la législature d'État puis par référendum en 1994 : quatorze états sur cinquante appliquent cette loi. Dans leur extrême mansuétude, exprimant là sûrement un relent humaniste, les législateurs admettent que l'on puisse commettre une ou deux fautes avant de conclure à l'irrécupérabilité du sujet. Si, depuis la naissance du code pénal la récidive a toujours été punie sévèrement, un peu plus ou un peu moins selon les périodes, les temps actuels sont au durcissement : cette proposition de loi visant à obliger les prisonniers à porter un bracelet électronique une fois leur peine effectuée devrait permettre d'instituer une période de relégation technologique à vie pour les longues peines. Quant aux petits délits, le port du bracelet comme outil de contrôle judiciaire permettra une gestion d'un nombre bien plus important de prévenus et de condamnés. Merci la technologie.



UN DROIT A VISAGE HUMAIN !?

Ces dernières années, les lois se sont succédées à un rythme remarquable ; elles répondent à peu près toutes à la propagande énoncée lors des dernières élections qui avaient fait du tout-sécuritaire le sujet principal des débats. Aujourd'hui la gauche revient sur l'échiquier politique en se fabriquant une image d'opposition face à ces « excès sécuritaires », sans pour autant se risquer à proposer, en cas de victoire électorale, l'abrogation des textes pourtant dénoncés comme « liberticides ». Elle draine avec elle sur ce terrain la plupart des associations, des intellectuels contestataires, des partis de gauche et d'extrême-gauche, l'ensemble des syndicats qui hurlent à la mise à mal des droits (droit du travail, droit au logement, droit à la santé, droit de grève…) : ils limitent leur « combat » à la sphère du droit, l'érigeant comme ultime rempart face à l'oppression et aux inégalités. C'est oublier que les lois sont discutées puis votées par des représentants du peuple et qu'elles sont l'expression concrète des droits des citoyens. C'est éviter de remettre en cause les fondements de ce système politique et économique, et laisser penser qu'il pourrait y avoir un droit impartial et juste, un droit à visage humain. C'est enfin pérenniser le système de production capitaliste. En deux mots, le droit joue le même rôle que la religion, c'est « espère et respecte ton maître ». Dans ce sens, la gauche poursuit son travail d'aménagement du capitalisme. Pendant ses vingt ans de pouvoir, elle a réussi à détruire les

liens sociaux en faisant croire que désormais chacun pouvait accéder aux richesses, au travail et autres foutaises. Même devant l'évidence de ces mensonges, elle continue de prôner les vertus d'un Etat social, garant des droits face aux débordements du patronat toujours plus avide. La droite au pouvoir ne s'embarrasse pas de faux fuyants. Concernant les prisons, elle annonce clairement son



intention d'enfermer les délinquants. La gauche, elle, vante les mérites de conditions de détention plus humaines : le résultat lui ne change pas, les prisons se remplissent inexorablement. Et pourtant, malgré le paquet de couleuvres qu'elle nous a fait avaler, l'impact de la gauche semble reprendre, pas tant dans les partis que dans certaines associations qui se présentent comme la nouvelle forme d'organisation (ATTAC, ONG,…). Elles s'autoproclament en général apolitiques et sont de fait inoffensives : elles se cantonnent à un rôle parfaitement consensuel d'observatoire, de contrôleur. Elles ne présentent aucun projet de société différente, elles sont au mieux des régulateurs osant parfois quelques alternatives mais restent rivées au cadre du système. Leurs porte-parole sont souvent des intellectuels-experts séparés des réalités qu'ils décrivent et analysent, des pseudo-spécialistes tellement enfermés dans des disciplines distinctes (sociologues, psychologues, criminologues, urbanistes…) qu'ils sont incapables d'avoir une compréhension synthétique véritablement critique ; leur production se résume à une description factuelle des événements, en fait leurs écrits caricaturaux et pédants ne parviennent pas à cacher leur fonction : leurs « travaux » sont des commandes de l'État qui les paie pour cela et justifie ainsi la validité intellectuelle des réformes engagées. Rares sont devenues les enquêtes un peu sérieuses comme celle de la Cimade à Montpellier : pendant quatre mois, des bénévoles ont assisté aux procès du tribunal avec l'objectif de dresser un tableau des origines sociales, ethniques, de l'âge, du sexe des populations qui ont affaire à la justice. Un chômeur étranger a toutes les chances de se retrouver en prison alors qu' un fils de bonne famille, pour le même délit, est laissé en liberté. Quelle surprise !

Nous ne dresserons pas ici la liste exhaustive des critiques que nous pouvons porter à tout ce qui s'appelle gauche, opposition, syndicalisme, non que cela soit devenu hors-sujet, mais parce qu'il nous semble préférable de chercher désormais ce qui nous bloque, ce qui nous empêche de nous organiser, ce qui nous freine dans la recherche de terrains communs, autonomes, ce qui semble rendre impossible voire impensable la constitution d'un rapport de forces qui mettrait réellement en danger ce foutu système capitaliste. Nous ne réglerons évidemment pas cette question en quelques lignes mais nous la mettons en chantier : en deux mots pourquoi et comment le capitalisme apparaît comme la seule forme d'organisation humaine possible alors qu'il engendre tant de misères, d'aliénations, d'interdits, alors qu'il fabrique des êtres humains qui perdent toujours plus d'humanité, alors qu'il conçoit les rapports comme des échanges marchands et les êtres comme des objets de rentabilité, alors qu'il détruit tout ce qui ne lui est pas profitable. Autrement dit : pourquoi et comment les pauvres en arrivent-ils à décider, consciemment ou non, de rendre les armes et de se soumettre soit par les coups, soit par les caresses, à cette illusion de démocratie bourgeoise qui les prive de tout en ne leur assurant même plus le strict nécessaire ?

> *L'habitude devrait faire paraître excusable la faute pour laquelle on punit le coupable ; c'est un penchant formé peu à peu et il est difficile de lui résister. Au lieu de cela lorsque l'on soupçonne le crime par habitude, le malfaiteur est puni plus sévèrement ; l'habitude est donnée comme raison pour rejeter toute atténuation. Une existence modèle qui fait ressortir le délit avec d'autant plus d'horreur, devrait augmenter le degré de culpabilité ! Mais pas du tout, elle atténue la peine. Ce n'est donc pas au crime que l'on applique les mesures, mais on évalue toujours le dommage causé à la société et le danger couru par celle-ci : l'utilité passée d'un homme ne lui est comptée parce qu'il ne s'est rendu nuisible qu'une seule fois, mais si l'on découvre dans son passé d'autres actes d'un caractère nuisible, on les additionne à l'acte présent pour infliger une peine d'autant plus grande. Mais si l'on punit, ou récompense de la sorte le passé d'un homme (la punition minime n'est dans ce cas qu'une récompense), on devrait remonter encore plus loin en arrière et punir et récompenser les parents, les éducateurs, la société elle-même, etc. : on trouvera alors que, dans beaucoup de cas, les juges participent d'une façon ou d'une autre à la culpabilité. Il est arbitraire de s'arrêter au criminel lorsqu'on punit le passé : on devrait s'en tenir à chaque cas particulier, lorsque l'on ne veut pas admettre que toute faute est absolument excusable, et ne point regarder en arrière : isoler la faute et ne la rattacher en aucune façon à ce qui l'a précédée, autrement ce serait pécher contre la logique. Tirez plutôt, vous qui êtes partisans du libre arbitre, la conclusion qui découle de votre doctrine et décrétez bravement : « Nul acte n'a un passé. »*
>
> Nietzsche, *Humain trop humain*

L'UTOPIE DU CAPITAL

La démocratie en l'occurrence, au travers de ces dernières lois, met en place de nouvelles valeurs qui jusque là n'apparaissaient pas dans le sens commun comme positives ; Big Brother et sa surveillance, la délation, le contrôle de tous par tous : voilà le nouveau monde qui nous est proposé. Orwell doit se retourner dans sa tombe en comprenant que ce qu'il décrivait comme un cauchemar avec 1984 a pu devenir le rêve de l'homme moderne et une forme de société idéale.

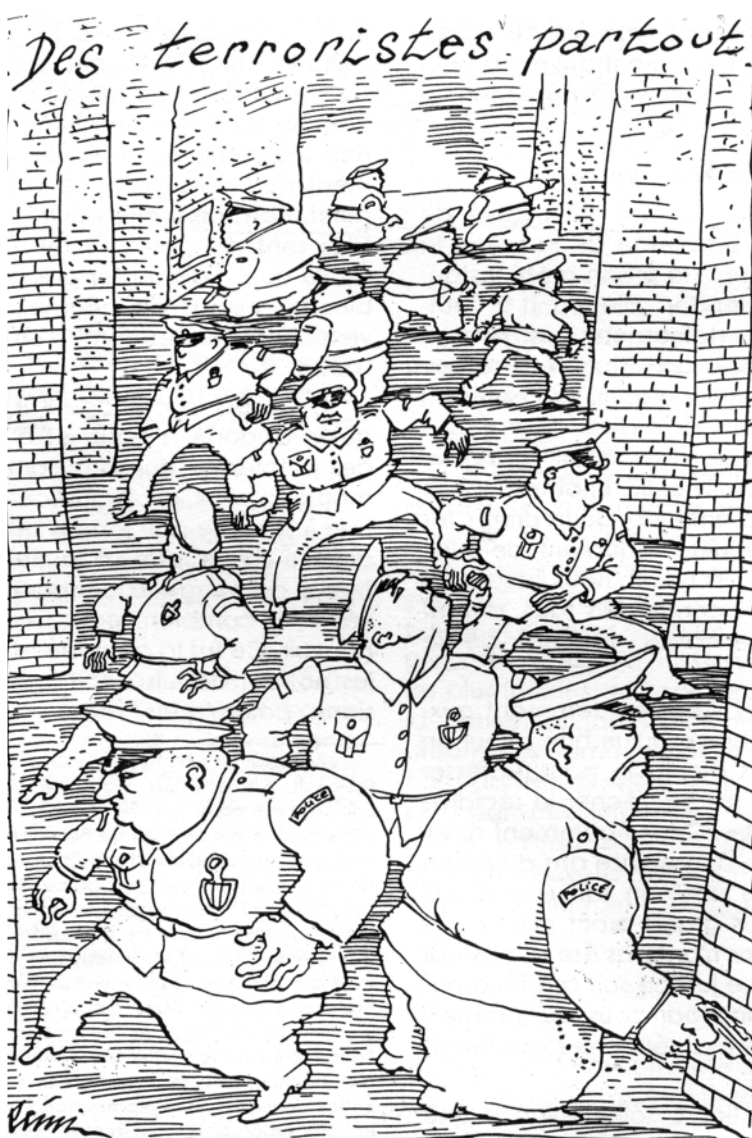
Le capital en instaurant des rapports d'argent et de compétition a fait du monde une jungle où l'homme est devenu un loup pour l'homme ; puis les intellectuels ont fait le constat de cette barbarie et, selon les époques, attribuent cette sauvagerie soit à la nature de l'homme, soit aux excès d'une économie débridée. L'État serait là pour instaurer et faire respecter des règles qui permettent de protéger les faibles des forts et inversement : bref, chacun de l'avidité de son voisin. Toute zone laissée au libre-arbitre des individus devient zone dangereuse, propice à l'expansion du mal qui serait en l'homme : l'État se doit d'investir toutes ces zones de non-droit afin de les réglementer pour être l'arbitre et le juge des rapports humains.

La promulgation des règles, des lois sécuritaires accentue encore ce renversement des valeurs qui peuvent créer la communauté humaine : l'entraide, le partage, la solidarité deviennent illégales parce qu'elles ne sont pas adaptées au système capitaliste. L'égoïsme, l'individualisme, le chacun-pour-soi, la délation, la collaboration, la compétitivité sont les nouvelles valeurs porteuses et positives pour réussir dans le système démocratique et capitaliste. Quand on ose proposer autre chose on est au mieux un doux rêveur, et en règle générale un inadapté méprisable. Le souvenir de la France vichyste rappelle ce dont est capable l'espèce humaine quand on développe, quand on favorise, quand on rétribue ce genre de comportement : sans rentrer dans le débat résistants contre collabos, le fait que l'appareil d'État n'ait pas changé, que les lois soient quasiment identiques n'est pas le fruit du hasard. L'État est toujours au service du capital, peu lui importe les formes qu'il prend. (Ils étaient nombreux ceux qui avaient été étonnés de retrouver toujours en fonction les flics, les juges, les voisins qui les avaient envoyés dans les

griffes des méchants nazis). Les comportements que vont engendrer ces lois qui remettent légalement en vigueur la dénonciation et la collaboration comme valeur citoyenne, non seulement dans les tribunaux, mais dans les écoles, dans les entreprises, dans la rue, n'ont pas fini d'individualiser et d'atomiser les êtres humains.

LE DROIT COMME L'ARGENT…

Le mot magique qui transforme instantanément le contenu abject de ces lois en une avancée dans la civilisation est le Droit : même s'il fait rimer liberté avec sécurité, même s'il confond exploitation et travail, même s'il assujettit le devoir au choix. Le droit est cette illusion de pouvoir politique, de possibilité de chacun de décider de sa vie ; il n'est qu'un ensemble d'interdits de plus en plus nombreux qu'on ne peut remettre en cause, il est la nouvelle fable religieuse du capitalisme. Plus précisément, il fonctionne à l'image de l'argent : il y a quelques décennies, dans sa période prospère de plein emploi, le rêve capitaliste promettait une part du gâteau à tous. Les pauvres, même s'ils n'avaient que les miettes, s'identifiaient aux plus riches en adoptant leur façon de vivre : la petite propriété a joué ainsi le rôle d'effacement des antagonismes de classes. Aujourd'hui, le mirage de la répartition des richesses a fait son temps, la « crise » aidant, le capitalisme ne propose plus d'argent pour tous : les temps sont durs et seuls les « meilleurs » pourront prétendre à un niveau de vie aisé. Les salaires n'augmentent plus, le travail se raréfie, la compétition s'amplifie et les conditions de travail se dégradent et se précarisent. Mais nous sommes toujours en démocratie, et nous naissons toujours libres et égaux en droit : nous ne pourrons pas tous vivre décemment mais « nous sommes tous égaux devant la loi ». Ce bluff est aussi énorme que l'était la promesse du partage des richesses : nous avons le droit mais pas le pouvoir, les pauvres resteront pauvres mais citoyens. Le droit, tout comme l'argent, continue de gommer la notion même de classes en fabriquant un semblant d'égalité. Pourtant, il suffit d'observer les tribunaux et la population carcérale pour redire encore une fois que si la loi est la même pour tous, on ne rencontre dans ces lieux que les pauvres, sauf exception qui ne fait que confirmer la règle. La loi, le droit, sont les armes des gouvernants, des nantis pour se préserver de toute violence, de toute remise en question qui mettraient leur légitimité et leur privilège en danger. (C'est pourquoi la gauche et toutes ses sensibilités ne font qu'entraîner les luttes dans les impasses du droit. La droite et l'idéologie de la force mettent des chaînes, la gauche et le consensus de la légalité font aimer le collier).



Nous avions commencé de débattre de cette question du droit et de la peine lors d'un après-midi de discussions autour de l'enfermement, et il nous semble intéressant de retranscrire ici quelques lignes d'une intervention (celle d'Oreste Scalzone), non comme un discours philosophique clos sur lui-même, mais comme le début d'une réflexion nécessaire.

« *Je ne risquerai pas quinze jours de taule pour l'idée de punir quelqu'un, fût-il un tortionnaire qui m'a torturé. Si on ne se libère pas de tout ça, on tourne dans cette logique. Je pose la question de l'antipénalisme radical : tant qu'on dit qu'on fait la révolution parce qu'on est des victimes et qu'il faut se venger, on reste bloqué dedans. La peine, la faute, la punition sont des idées encore plus intégratrices que le fétichisme de la marchandise, de la consommation, etc. L'idée de la faute, c'est la même chose que l'aliénation religieuse. Même si je suis la victime la plus victime de toutes, si je pense que la solution du problème c'est de punir quelqu'un parce qu'il m'a exploité toute ma vie, je suis foutu. Et ce n'est pas là un discours non-violent. Si on n'aborde pas ce type de problèmes, si on ne se pose pas la question de la punition, de la violence rétroactive, on ne sort pas de l'idéologie qui est aussi celle du travail, de la démocratie, du citoyennisme. Et on finit par ressembler à ce mouvement actuel qui n'est capable que de demander plus de lois, de juges et c'est la fin de l'autonomie. L'idée de la peine c'est un fondement théologique de l'État, et si on l'intègre, on est des agents de la punition autant que les matons.* »

« JE VEUX DU DESSERT »

Nous avons, et pour cause, l'impression fâcheuse de tourner en rond : plus le temps avance, plus la logique de la délégation, du légalisme, de l'aménagement s'installe et grignote tous les espaces où il était encore possible de rencontrer, de parler, de s'organiser en dehors du contrôle des instances du pouvoir. Même le vocabulaire fait défaut : la télévision est devenue le référent culturel et idéologique dominant, et nous pesons bien peu face à ce rouleau compresseur. Il reste que nous avons encore le loisir de débattre, de lutter et d'imaginer des systèmes qui seraient débarrassés de ces aliénations que sont l'argent et le pouvoir. Et en ce qui concerne ces lois sécuritaires d'affirmer haut et fort que non seulement elles ne sont en aucun cas des avancées vers une plus grande liberté, mais qu'elle sont, comme toutes les lois, des prises de force des possédants.

Le sens de notre activité serait plutôt de concevoir une société sans punition, une organisation sans système pénal : si dire cela est farfelu, alors une bonne partie des auteurs que l'on étudie maintenant dans les écoles (Foucault par exemple) et qui n'étaient pas des révolutionnaires chevronnés, sont des fous. « *Quand on me parle d'alternatives à la prison, j'ai immédiatement une réaction enfantine, je me fais l'impression d'un enfant à qui on dit : écoute, puisque de toutes façons, tu vas être puni, qu'est-ce que tu préfères, le fouet ou être privé de dessert ? Il faut répondre par un premier éclat de rire, et si nous ne voulions pas être punis du tout ?* »

★ TANT VA LE PROLO A L'ANPE QU'A LA FIN IL SE LASSE... ★

Début août 2004, un ancien ouvrier de Metaleurop est arrêté par la police pour défaut de ceinture. Son visage correspond au portrait robot d'un braqueur recherché. Arrêté, il avoue qu'avec son oncle, il a volé, sans violence et à visage découvert, des banques pour une valeur de 30 000 euros. Fait exceptionnel, le juge des libertés et de la détention du tribunal de Béthune les remet en liberté sous contrôle judiciaire. Le ministère public fait appel, encouragé par les banques, la chambre d'instruction les jette en prison en attente du procès.

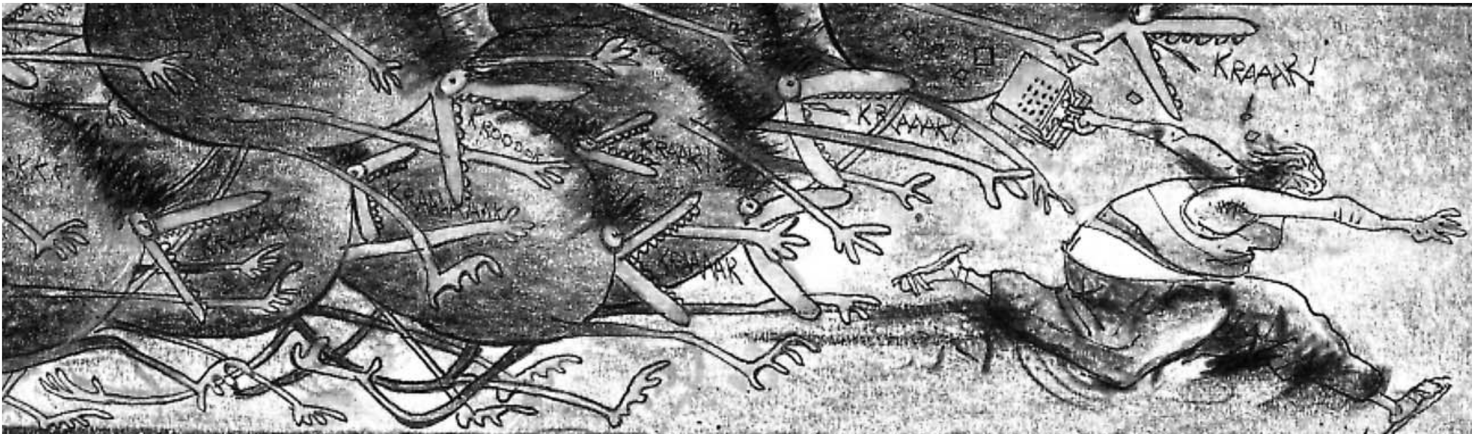
Mohamed (prénom fictif, il préfère garder l'anonymat), travaillait depuis l'âge de 17ans à Metaleurop, d'abord en job d'été, puis en interim durant onze ans et récemment en CDI. Début 2003, l'usine métallurgique de Noyelles-Godault éteint définitivement ses fourneaux laissant 800 ouvriers sur le carreau. Le Nord-Pas-de-Calais, après les démantèlements du textile et de la métallurgie, est une des régions particulièrement sinistrées par le chômage.

Les ouvriers de Metaleurop ont mené une lutte déterminée qui perdure encore à travers l'association « Chœur de fondeurs » . Ils disent eux-mêmes qu'il leur a fallu être licencié pour qu'ils se rencontrent et défendent leurs intérêts collectivement. L'Etat, suite à l'annonce de la fermeture du site, proposait aux licenciés une place de maton dans la future prison QHS qu'il compte construire prochainement. A l'époque, certains avaient rejeté cette offre, disant qu'ils ne seraient pas les surveillants de prison de leurs enfants. Intéressés par cette réaction plutôt rare, à quelques-uns nous sommes allés les rencontrer. Nous n'avons pas suscité d'hostilité même si certains d'entre eux ne comprenaient pas l'intérêt que nous portions aux prisonniers et à l'enfermement. Nous avons été invités à présenter l'Envolée lors d'une soirée organisée par « Chœur de fondeurs » pendant laquelle nous avons projeté le « Communiqué clandestin des trois prisonniers de la centrale d'Arles » (cf Envolée N° 3). La discussion qui a suivi tentait de faire le lien entre la dégradation des conditions de travail et la construction de nouvelles prisons. Lors de ce débat, quelques-uns opposaient le sempiternel « c'est bien joli mais qu'est-ce qu'on fait des violeurs d'enfants ? » mais d'autres ressentaient des points communs entre les revendications des longue-peine et les leurs.

Désormais, de la même façon qu'ils ont changé d'opinion à propos des chômeurs (quant à leur prétendue fainéantise) lorsqu'ils le sont devenus eux-mêmes, aujourd'hui ils sont obligés de regarder en face cette nouvelle réalité, celle de l'illégalisme, de la justice et de la prison, qui peut aussi devenir la leur. Même si de nombreux ouvriers se paient l'illusion du bien-être à coups de crédit, petite propriété, grosse voiture, fringues de marque, etc ., ce qui précipite plus sûrement la chute lors de la perte de revenu fixe, il n'en reste pas moins vrai que lorsqu'il n'y a plus de salaire « il n'y a plus assez de steak dans le congélo », « une fois réglées toutes les factures, il ne reste plus que des clopinettes pour vivre », comme le dit la sœur de Mohamed.

Tout cela donne un visage social à la « délinquance » et une histoire humaine aux « monstres » pour lesquels l'Etat veut faire passer les détenus. Ses collègues de « Chœur de fondeurs » ont du mal à se débarrasser de la notion d'honnêteté qu'ils se sont appropriés pendant leur existence d'ouvriers fiers de leur savoir-faire : mais ils ont dans un premier temps compris que les patrons étaient les véritables voleurs sans scrupules, que les banques ne faisaient aucun cadeau à ceux qui étaient considérés comme de la marchandise, jetable dès lors qu'elle n'était plus profitable ou solvable ; et ensuite que les prisons sont pleines de petits voleurs comme Mohamed et son oncle.

L'association « Chœur de fondeurs » s'est donnée pour objectif de ne laisser aucun d'entre eux sur le carreau : ils devront se poser la question de quelle solidarité concrète mettre en place pour aider ces deux-là.



POLICE PARTOUT JUSTICE PARTOUT POLICE PARTOUT JUSTICE PARTOUT

POLICE PARTOUT

Hélène Castel a été condamnée par contumace en 1984 à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation à un braquage de banque. Vivant au Mexique depuis 1982 sous une fausse identité, elle a été extradée le 5 août vers la France. Hélène Castel, alors âgée de 21 ans, avait participé à une attaque d'une agence de la BNP à Paris en mai 80. Son arrestation était intervenue quelques jours avant la prescription du jugement. Un des dispositifs mis en place par les nouvelles lois sécuritaires est l'office central des personnes recherchées ou en fuite rattaché à la direction centrale de la police judiciaire, il a pour vocation de traquer les évadés de prison, les condamnés pas contumace, les criminels sous le coup d'un mandat d'arrêt… Compte tenu de l'importance de la condamnation et de la fin prochaine de la prescription, le dossier d'Hélène Castel était classé prioritaire. La police aurait retrouvé sa trace en posant des écoutes sur la ligne téléphonique de son père. Quel pays échappe aujourd'hui à l'emprise des services internationaux de police pour qu'on puisse imaginer y passer des années de cavale paisibles? La démocratie planétaire n'offre plus aucun espace de liberté, sauf quand on a les moyens et des appuis. Autre leçon à tirer : l'Etat ne pardonne pas à ceux qui se sont un jour dressés contre lui.

JUSTICE PARTOUT

POLICE PARTOUT JUSTICE PARTOUT POLICE PARTOUT JUSTICE PARTOUT

ENFERMEMENT DES MINEURS : ILS JOUENT AVEC LE FEU

Déclaration de Côme Jacquin (secrétaire général adjoint du Syndicat de la magistrature) suite au fichage ADN de six adolescents du CEF de Mont-de-Marsan

« La loi pour la sécurité intérieure a déjà entraîné le fichage systématique dans les prisons, en soi contestable. Nous voyons maintenant des officiers de police débarquer dans les centres éducatifs fermés destinés aux adolescents délinquants : c'est une nouvelle manière de stigmatiser les mineurs ! Ce genre d'opérations tend à assimiler ces centres à la prison, ce qui est contraire à la philosophie de ces établissements. La prise d'empreintes génétiques est une mesure de police qui doit être effectuée au commissariat. En outre, le fichage génétique est une source de tensions à l'intérieur des centres, qui n'ont vraiment pas besoin de cela. Et qui nous dit que la police ne fera pas bientôt la même chose dans les foyers éducatifs classiques ? Y serait-elle autorisée ? Les jeunes placés dans ces foyers ne purgent pas de peine... La loi de mars 2003 ne prévoit pas seulement la conservation, pendant quarante ans, des empreintes génétiques d'un individu reconnu coupable d'un homicide, d'un viol, d'un vol ou de dégradations. Elle permet aussi le fichage au stade de l'enquête. Et elle ne fait pas la distinction entre les mineurs et les adultes. Les adolescents sont pourtant des personnalités en construction, qui doivent bénéficier du droit à l'oubli ! Certes, les données génétiques seront détruites par le parquet en cas de non-lieu. Mais à quel rythme ? »



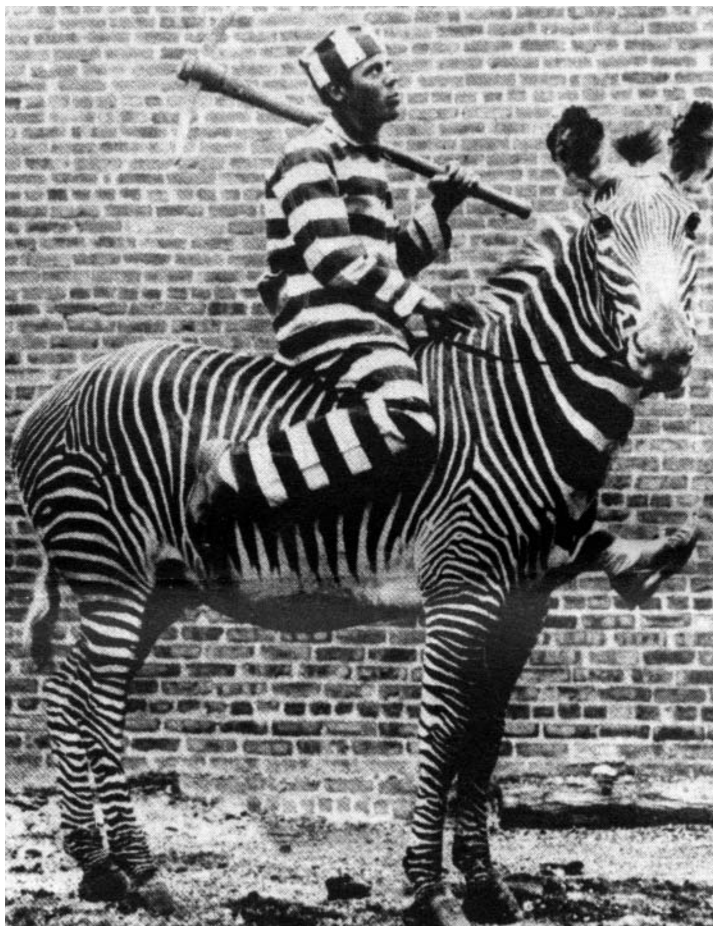
L'incendie éteindra-t-il la polémique ?

Depuis son ouverture le 17 mars 2003, le centre éducatif fermé (CEF) pour femmes de Lusigny (Allier) n'a cessé de faire parler de lui, mais suite à l'incendie qui a ravagé le toit et une grande partie de l'habitation, il y a des chances que, cette fois, ce soit la dernière.
Les polémiques ont commencé, avant même son ouverture, à cause du projet pédagogique clairement sexiste. En effet dans le dossier présenté par l'association pour l'éducation renforcée (APLER-issue d'un club de rugby) qui a la direction du centre, on découvre que des ateliers de puériculture, de couture, d'expression florale, de tapisserie (...) leur sont dispensés afin qu'elles s'expriment. Elles rencontrent des esthéticiennes, coiffeuses, dietéticiennes, professeurs de danse et d'expression corporelle pour qu'elles développent "*leur identité personnelle et sociale en tant que femmes*" (sic). Malheureusement les raisons d'être de ces centres d'enfermement pour les moins de 18 ans ne sont pas remises en cause.
En juin 2003, le directeur de l'APLER est mis en examen pour viol sur une surveillante de nuit. Le centre est alors mis sous surveillance par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), l'équipe pédagogique est remplacée, un nouveau projet éducatif élaboré. Mais les dysfonctionnements s'aggravent : suite à des désaccords, les éducs démissionnent ou sont licenciés, les fugues s'intensifient..
En avril 2004, le CEF est fermé pendant un mois suite à une inspection de la PJJ. Celle-ci donne trois mois pour élaborer un nouveau projet pédagogique et met de nouveau le centre sous surveillance, avec les risques de fermeture définitive en cas d'échec.
Jeudi 30 septembre à 20 heures, une pensionnaire fraîchement arrivée met le feu à l'établissement.
Malgré cette expérience et les tensions existantes dans les autres CEF, le ministre de la justice réussit à dresser un bilan encourageant de ces centres et précise que quinze CEF ouvriront en 2005, ce qui portera à une trentaine le nombre de ces centres.

INDIGESTION AU

UNE EVASION DE St-MARTIN-DE-RE : SOUS LES PARASOLS, LES BALANCES

Face à la Rochelle, Ré, île entourée d'eau de mer; on y accède uniquement par un pont qui coûte quinze euros le passage. L'île de Ré, ses plages, son sable frais, ses touristes, son taux d'ensoleillement comparable à celui de la côte d'Azur, ses vagues, ses activités nautiques, sa tenue de bain, son parasol. A quinze kilomètres du pont, son établissement pénitentiaire d'une capacité de 485 places (ce qui en fait la plus importante centrale de France), c'est le principal employeur de l'île avec 285 salariés. C'est le cas unique en France et en Europe d'une prison située en plein cœur (ou cul, c'est selon) d'un espace touristique renommé : Saint-Martin-de-Ré (2700 habitants, 10 fois plus en été), passage obligé pour tous les touristes et vacanciers.



Saint-Martin-de-Ré, citadelle fortifiée au 17e siècle par Vauban pour repousser les Anglais ; cette forteresse fut transformée en Bagne de Saint Martin de 1873 à 1936. Ici, on rassemblait les forçats pour les bagnes de Nouvelle-Calédonie et de Guyane, Alexandre Jacob (travailleur de la nuit), Eugène Dieudonné, Papillon endurèrent ce sort.

Jusqu'en 1933, l'embarquement avait lieu en compagnie de passagers, touristes ordinaires; la communauté indésirable des futurs transportés ou déportés constituait une attraction. Certains habitants de Saint-Martin n'hésitaient pas à louer un bref entrebâillement de porte ou de fenêtre aux familles des détenus, aux cinéastes, aux journalistes (les rues et le quai menant au lieu d'embarquement étaient interdits au public les jours de convoyage de forçats).

«Si l'on n'entend plus aujourd'hui le son des chaînes et des galoches de bois, les murs sont, à jamais, imprégnés de l'histoire». Ah, le joli tourisme historique que voilà ! Guide micheline sous le bras, bob enfoncé jusqu'au cerveau, on oublie, vite fait, ou l'on ignore que les murs gardent leur révoltante fonction. Bagne ou maison centrale, peu importe le changement de nom, ici, «on condamne un homme à descendre plus bas qu'il n'est…»

En été, c'est surtout de la sueur des prisonniers que ces murs sont imprégnés. Amateurs de vieilles pierres, une précision s'impose ! La maison centrale de Saint-Martin possède un atelier de taille de pierre situé au rez-de-chaussée de la prison. C'est de cet endroit, le 26 juillet 2004, qu'après avoir coupé une clôture grillagée, un homme s'est évadé en se dissimulant sous un véhicule. Un homme s'évade, quoi de plus naturel en somme. Alors commence une chasse à l'homme de quarante-huit heures. Le pont est bloqué par la fouille de tous les véhicules, entraînant jusqu'à six heures d'attente, et une photo du fugitif est diffusée à la télé.

Et puis c'était compter sans le citoyennisme des bidochons en vadrouille. Dénoncé, poursuivi à la nage (les flics se font prêter un pneumatique, une planche à voile...), le fugitif a dû subir l'humiliation des applaudissements de la plage lors de son arrestation. A présent l'homme encourt une peine de trois ans pour s'être évadé et de cinq ans pour la voiture, les vêtements, le mousseux qu'il a empruntés durant sa cavale, et comme il y a récidive (Perben II) il risque une peine maximale de dix ans d'emprisonnement pour avoir voulu retrouver le chemin de la liberté.

Le vice-procureur a souligné : «Il s'agissait de maintenir la pression sur l'individu, de jour comme de nuit, pour le pousser à se découvrir, à commettre une faute. […cette évasion] était extrêmement réfléchie, il savait depuis le matin qu'il allait partir, il avait repéré les failles du système.»

«Extrêmement réfléchir», ce n'est pas ce que doit faire souvent ce vicieux procureur ignorant l'adage populaire : la nuit porte conseil !

Traumatisés par la perte de deux bouteilles de mousseux et par l'embouteillage, des citoyens poètes se sont épanchés dans les colonnes du courrier des lecteurs du Phare de Ré hebdo du 4 août 2004 :

(…) «Evadé pour toi la nuit tout est permis

Et pour toi citoyen, pour ta sécurité,

Trouve les moyens de te protéger !»

«Mardi 27 juillet nous avons décidé avec mon épouse de nous rendre à la Rochelle. Nous voilà donc partis l'esprit tranquille et totalement inconscients des suites de cette innocente escapade. Arrivés à l'entrée de Rivedou, nous voilà arrêtés. A ce moment, la triste réalité de l'évasion d'un détenu nous rattrapait. Mais éternellement optimistes nous pensions que le contrôle routier indispensable allait nous ralentir sans toutefois nous arrêter. Grave était notre erreur car au bout d'une demi-heure nous n'avions avancé que de quelques mètres. Un officier de gendarmerie s'étant contenté de nous dire qu'il faisait son boulot, ce dont nous ne doutions pas étant donné l'embouteillage monstre ainsi engendré. Qui devait rappeler aux vieux Rivedousais les retours de vacances du temps du bac ! En dehors de la recherche active, bien compréhensible, de l'évadé, aucune force de police n'était consacrée à aider ou renseigner tous ces prisonniers de la route, bien involontaires, dont nous faisions partie. Pas de service d'ordre aux carrefours. Après trois heures quinze minutes d'attente nous arrivons enfin au bout de nos épreuves et nous voyons poindre la montée du pont à l'horizon. Ce grand charivari était sans doute utile puisque j'apprends aujourd'hui l'arrestation du fugitif qui tout compte fait ne partait pas par la route. Le désagrément passé, cela restera un souvenir à mettre avec les autres histoires de l'Ile de Ré au même titre en son temps que la chasse au puma.»

BANQUET CITOYEN

Lettre d'une chimère* à son faucheur volontaire... parti à la guerre, la fleur au fusil

*tout organisme vivant modifié génétiquement par manipulation de l'ADN

Madame, Monsieur,

Je suis une sorte de plante amère que vous n'appréciez guère. Il est clair que j'ai quelques tendances hégémoniques, je contamine avec mes étamines. Née d'une main endiablée et d'un bistouri, j'ai longtemps gambergé comment mettre fin à mon infortune. Croisée avec le scorpion, j'eus rêvé d'un cercle de feu, et de ma propre queue me piquant à mort. Mais j'ai un gène de poisson et même pas l'espoir de me noyer, de manquer d'air.

J'étais plantée là, résignée, contemplant l'avancée du monde vers le néant, quand tu es apparu, preux chevalier, moustache et pipe au vent, entraînant une horde de valeureux mécontents. Tous unis et droit devant, le visage découvert et souriant. Vous vouliez me libérer, j'en dansais et maintenant…… je déchampte.

Amis, quand votre couperet tombera, quand mon épi barbu roulera à terre, fauché dans son plus bel âge. Amis attention ! Car à votre tour, agissant au grand jour, par la justice des hommes vous serez frappés.

C'est donc en tant que victime si l'on peut dire, et à ce titre, que je revendique ici ce fameux droit à la parole, comme vous en revendiquez la jouissance dans les prétoires des palais.

Vous dites vos actes légitimes et vous pensez qu'ils doivent être compris, acceptés et repris en chœur. Je suis d'accord. Dès le début des campagnes de fauchage, alors que la justice traquant l'ADN, recherchant du coupable, prélevait du crachat de présumés, vous appeliez à aller se dénoncer en masse. Là, je ne suis plus d'accord du tout !

Aujourd'hui, volontaires, vous vous êtes enrôlés dans l'armée des faucheurs, vous revendiquez et assumez publiquement vos actions, vous vous constituez prisonnier. C'est vrai qu'en vous livrant à la justice, vous faites grande publicité au débat sur la faim dans le monde, à la privatisation du vivant par brevets déposés. Vos amis les médias l'ont bien compris quand ils s'émeuvent de la mal-bouffe en Occident.

Certains disent que vous êtes courageux, que vous avez des couilles ou des ovaires en béton. Ou peut-être avez-vous seulement quelques désirs refoulés sado-masochistes (cela se respecte) ou encore une vieille tendance judéo-chrétienne qui refait surface ? Dans tous les cas, cela implique forcément le retour du bâton judiciaire. Votre portefeuille doit être bien rempli !

Vous appelez à la désobéissance civile et civique. En quelque sorte à la civilité, au savoir-vivre honnête et juste, en société. Vous dites : désobéir est un droit depuis la révolution de 1789 et un devoir de toujours. Vous revendiquez votre désobéissance comme civile, parce qu'elle est non armée, non-violente, collective, à but social, et assumée au grand jour. Votre désobéissance serait civique parce que vous la pratiquez pour participer positivement, pour améliorer la société, pour la rendre plus humaine, plus équitable, plus libre. Une désobéissance civique, respectueuse des valeurs de la chose publique et de l'Etat démocratique amélioré, de son parlement, de ses services publics. Dans les forums sociaux, vous dénoncez ces mêmes institutions, comme les régulatrices du système marchand, comme les hyperstructures incontournables du capitalisme. Mais vous dites que c'est le système politique le moins pire. Vous entrez même en résistance pour le défendre. Un chien n'y retrouverait pas ses petits… Contradiction, schizophrénie ou double discours volontaire ? Peut-être les trois ?



En fait, vous êtes pour une désobéissance civique soumise à l'état de droit et contre une désobéissance au civisme qui le remet en cause dans ses fondements. Moi, je pense que ceux qui refusent le nucléaire, ne veulent pas forcément revenir à la bougie et que ceux qui critiquent l'Etat de droit, ne sont pas obligatoirement les supporters des régimes totalitaires. Les valeurs d'égalité, de tolérance, de partage, de solidarité... ne sont pas l'apanage de la seule social-démocratie, qui n'est d'ailleurs pas, vous en conviendrez aussi, le mode de société idéale aboutie.

Vous dites qu'il n'y a pas de sot moyen, et à chacun ses armes. L'important serait de participer… Mais vous rendez cela compliqué. Une faux, n'est-ce pas une arme par destination ? Alors, la désobéissance civilo/civique, cela peut se faire avec n'importe quelle grosseur de faux, même avec une très grande, une très grosse faux ? C'est très phallique et cela reste de la désobéissance civilo/civique légitime ou de la désobéissance armée, civique, légitime ou plutôt de la désobéissance armée, civique, illégitime au regard de la loi… Si j'ai bien compris, peu importe l'instrument si l'acte est légitime au regard de l'acteur. Mais il ne le sera certainement pas au regard de la loi. A moins que votre logique sous-entende une loi qui prenne en compte les actes illégaux légitimes, mais qui ne les sanctionne pas… Si loi un jour il y a, il y a de fortes chances pour qu'au final, elle prenne en compte effectivement les actes illégaux dits légitimes et les sanctionne à ce titre. Faut pas les prendre pour des cons les législateurs. Ils sont élus par le peuple. Donc, cher faucheur, la loi sur la légitimité des luttes vous condamne à un séjour dans le service public pénitentiaire. Séjour, que votre logique doit vous faire accepter comme légitime. Alors, légitime ou illégitime, avec ou sans préméditation, l'enfermement, la torture ? Combien de jeunes vocations allez-vous casser dans l'œuf en les livrant ainsi à la vindicte policière, judiciaire ? Combien de révoltés pousserez-vous à la défloration pénale ?

Pensez-vous sincèrement que l'on puisse s'épanouir dans les palais de justice et y mener le débat pour changer la société ? Pensez-vous que dans ces lieux hermétiques, la parole des opprimés, criminels, voleurs, petites gens, puisse un temps soit peu ramener les larbins déguisés à la raison. Croyez-vous à ce point à la Justice, à son impartialité, à une Justice qui ne soit pas une justice de classe ? Croyez-vous qu'un juge puisse vous comprendre, ne serait-ce vous écouter ? Feignent-ils la sourde oreille, se branlant en cadence sous leur robe ? Shooocking ! Je suis outré par votre attitude désinvolte et méprisante vis-à-vis de toutes les victimes tombées au champ d'honneur, fauchées, elles, par la Justice.

L'emprisonnement médiatisé, c'est peut-être ce que cherchent certains carriéristes ambitieux du fauteuil. Mais pour les personnes actives, soucieuses de la pérennité de la lutte sociale, de la préservation de leur intégrité, de celle de leurs amis et famille, c'est le contraire. Demandez aux agents EDF, en grève pour la défense du service public (ces esclaves du nucléaire), pourquoi ils se masquent pour orchestrer les coupures de jus sélectives. Peut-être parce que leur action est légitime, mais qu'elle est fortement réprimée, tout simplement. Pourquoi ne reconnaître de valeur à la cagoule que quand elle est portée ailleurs, par les Indiens du Chiapas par exemple ?

Votre mode de résistance et les inculpations citoyennes que vous réclamez génèrent de la différence entre bon et mauvais justiciables, de la différence entre le « bon » prisonnier civique et le prisonnier de droit commun. Vous entretenez la division qu'opère l'Etat sur ses victimes, la classification arbitraire et l'isolement en fonction de la dangerosité sociale. Alors que vous ne cessez d'appeler à l'unité dans la lutte.

Vous dites désobéissance civile/civique et vous rajoutez : auto-dénonciation. C'est donc cela qui me fait tant penser à la loi Perben du plaider coupable. Fauchez ouvertement, présentez-vous ensuite à la police, c'est dans l'intérêt général. Les Pasqua et Sarkozy l'ont bien compris quand ils serrent la paluche au Bové bon enfant. Le flic et le faucheur, main dans la main, l'image rassurante de l'arracheur citoyen légitimant le terrorisme de l'Etat de droit.

Que se passe t-il de l'autre côté de ce miroir aux alouettes de l'auto-dénonciation ?

Un nécessiteux chapardant, pour le plaisir de la

table, une tablette de chocolat, pense que son vol est légitime pour son ventre ou celui de ses enfants. Après le dessert, il file au commissariat avec le papier alu. Le flic le regarde l'air un peu hébété (rien d'anormal) et le colle au trou, normal. Le nécessiteux, il ne pige plus rien, il commence à vomir le Bové de la télé. Il se sentait légitime, lui aussi, mais du coup, il ne suce plus aucune bille, alors qu'il s'apprêtait à se taper des pralines fourrées. Il a voulu suivre les bons conseils de la conscience sociale et la Loi l'a foutu en prison. Mauvais plan.

Y'a quelques cinquante ans, les temps étaient très sombres, et plus particulièrement pour le peuple juif, certains Etats appelaient à leur recensement… Cela a fini comme nous savons, dans les camps.

Y'a aussi le coup des sans-papiers, petits, petits, venez mes petits poser votre demande de régularisation officielle, la loi vous protège. Résultat : le charter pour la majorité d'entre eux.

Puis, y'a l'humain moyen, en lutte pour son émancipation, résistant à l'oppression, peut-être au fascisme techno-industriel, qui est sûr que sa lutte est légitime et qui va crier sur tous les toits les plans pour renverser le tyran. Alors le tyran, il l'avale, transgénique ou pas.

Que diriez-vous si des «voyous» allaient saccager, dans l'ombre, un entrepôt de matière transgénique ou une ferme expérimentale confinée, filant le feu aux stocks et la trouille aux apprentis sorciers ? Des vandales qui trouveraient leur acte légitime, aussi légitime que leur recours à l'anonymat. Dites, vous iriez les dénoncer à la police ? Because, vous trouvez leur acte violent, leurs moyens déplacés et qu'ils roulent sur la ligne blanche ?

L'auto-dénonciation ne fait-elle pas porter sur le «malveillant» masqué un regard forcément accusateur et culpabilisant ? Accepter de se dénoncer, n'est ce pas, par défaut, dénoncer ceux qui le refusent ?

Et puis au final quand les leaders syndicalo-politiques du mouvement s'aperçoivent que la «base» est depuis longtemps moins débile que leur ordre d'avancer à visage découvert, ils lancent des appels aux sabotages de nuit. Cela sent la récupération. Alors que la plupart des fauchages et actions répréhensibles contre la société nécro-industrielle de ces dernières années ont été le fait de plus ou moins petits groupes autonomes agissant en cachette. D'ailleurs pas forcément la nuit, qui est faite pour dormir, monsieur l'agent de la force publique. Les personnes conscientes n'ont pas besoin de leader charismatique et de mots d'ordre incantatoires pour agir. L'hyper-médiatisation des petits chefs, les appels à mobilisation lancés par des médias officiels sont des pièges grossiers. La mise en image d'un mouvement ne peut se substituer au mouvement lui-même, au risque de créer un rapport de force virtuel et voir la lutte s'effondrer quand le pouvoir décide d'arrêter sa retransmission.

Echangeons encore un peu ensemble avant de commettre le geste irrémédiable. Selon vous, ce serait moi l'irréparable, la graine maléfique qui sème le doute et la discorde. Je m'insurge et me révolte à mon tour. Pourquoi moi ? Pourquoi moi et pas mickey qui fait le con autour du chaudron ? Pourquoi ne pas décapiter toutes ces chercheuses vaniteuses et ces crétins de laborantins ? Pourquoi seulement reluquer, sans oser les caresser, toutes mes copines transgéniques élevées dans la sphère expérimentale confinée, chauffée aux frais de la princesse ? Elles s'y emmerdent ! Pourquoi ne pas les titiller un peu beaucoup, passionnément… à la faux, tout simplement, in vitro ? Mille excuses, suis-je bête, j'oublie. Vous êtes pour le «dératiboisage» des études en plein champ mais de la «culture» de chimères en laboratoire vous n'avez que faire. Vous appelez cela de la recherche fondamentale. Est-ce le respect du dieu progrès qui vous anime ou espérez-vous le jour futur où la technologie sera sûre ? Et ce jour-là, accepterez-vous alors la manipulation du vivant ? Je ne vous comprends pas, je note encore là une de ces contradictions qui n'ont pas l'air de vous émouvoir.

Pouvez-vous sincèrement vous attaquer aux expérimentations en plein champ sans remettre en cause dans leurs fondements le mythe du progrès scientifique, la société techno-industrielle et le monde marchand qui les produisent ? Sans remettre en cause l'Etat, outil répressif d'une classe, ses lois et ses prisons pour vous enfermer, vous aussi. Assistons-nous là, seulement, à une critique un peu spectaculaire du débordement biotechnologique, à une dénonciation mesquine d'un défaut de gestion éthique ? Une bonne fois pour toutes, dites-nous quelle est la finalité politique de votre action ? A quelle sauce voulez-vous nous manger ?

Je ne suis pas rancunière, je vous ai fait une chanson.

Je suis tombée par terre, c'est la faute à Mamère
Le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Vébo
Je fauche au hasard, c'est bien plus rigolard
Partout où ça fait mal, c'est bon pour le moral.
Partout où ça fait mal, c'est bien plus immoral

Post-scriptum :

La loi sur l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des OGM, votée dans votre parlement européen en juillet 2003, est en quelque sorte ma reconnaissance officielle. J'en suis fort aise, presque fière, mais je rougis quand j'apprends que cette loi, c'est vous. Vous qui la quémandiez. Vos collègues Verts qui l'ont rédigée et tous ces applaudissements. Et puis j'ai compris, vous faites régner l'illusion qu'il va exister un choix démocratique entre les deux filières, avec ou sans OGM. En fait, vous pérennisez l'existence de l'alimentation de classe, les produits «sales» pour les pauvres et les autres moins trafiqués pour les riches. Vous accréditez les pollueurs qui devront seulement payer un droit de polluer. Sympa !

Non ! Vous êtes beaucoup plus vicieux. L'étiquetage obligatoire, c'est pour la transparence, c'est pour mieux me faucher dans les sillons des supermarchés. Vous êtes le malin, pris la main dans le sac.

Pistille

Sur son 31, déposée par 22° de latitude pour un peu moins de longitude, la nuit dans le brouillard, la lame aiguisée, tous sens en éveil.



Comment avec l'assurance de la perspicacité, les citoyennistes se gaussent de leur amour de l'autodénonciation

Dialogue citoyen à la gendarmerie de Millau

Rendez-vous était donné à 10h30 devant la gendarmerie de Millau ce vendredi 27 août 2004, pour accompagner quatre personnes convoquées.
(…)
Jean-Baptiste et José
La stratégie est de dire : nous sommes tous solidaires, nous n'acceptons pas que des têtes de turc payent pour les autres, nous exigeons que tous les participants soient condamnés.
On organise donc des «pouvoirs» : on remplit un papier déclarant avoir participé au fauchage de Menville et demandant à être convoqué pour ces faits.
On insiste pour que seules ces personnes ayant réellement participé remplissent ce papier.
350 papiers sont ainsi récoltés.
On exige d'accompagner les quatre convoqués.
Très légère résistance policière, le portail de la gendarmerie cède.
Notre requête est transmise à la brigade de recherche, qui accepte d'inclure les «pouvoirs» dans le dossier. C'est une grande victoire pour nous car cela permet de briser la logique de criminalisation de quelques-uns.
C'est aussi une reconnaissance de la désobéissance civile.
Cette acceptation avait été décidée à l'avance, puisque les gendarmes nous remettent un papier à signer avec le texte suivant :
Monsieur, Madame,
Vous tenez à être auditionné(e) par les gendarmes de la brigade de recherche de Toulouse-Mirail, sis 02, avenue du Général-de-Croutte à Toulouse, afin d'expliquer les raisons de votre présence sur les lieux de la destruction d'une parcelle de maïs transgénique à Menville (31), le 25 juillet 2004. Nous vous invitons à renseigner le présent document qui sera remis à la gendarmerie de Toulouse-Mirail ou à la gendarmerie du lieu de votre domicile. A charge pour cette dernière de le transmettre à Toulouse. Nous vous précisons toutefois que seules les personnes qui ont été formellement identifiées (sur clichés photographiques ou films) seront auditionnées par les enquêteurs. Vous pouvez bien évidemment joindre une photographie d'identité à la présente fiche de renseignements pour faciliter le travail des enquêteurs et leur permettre de vous auditionner le plus rapidement possible.
Cette lettre contient un piège, nous rayons la phrase :
nous vous précisons toutefois que seules les personnes qui ont été formellement identifiées (sur clichés photographiques ou films) seront auditionnées par les enquêteurs.
En effet cela leur aurait donné une brèche leur permettant d'en criminaliser que quelques-uns.
147 de ces documents sont signés et joints au dossier. (…)

Document extrait du site internet du collectif «Construire un monde solidaire», reproduit par quelques ennemis du meilleur des mondes, dans leur brochure «OGM : fin de partie», Paris, 2004. c/o ACNM (Association contre le nucléaire et son monde) BP 178, 75967 Paris cedex 20. A lire.

INTERNATIONAL

«DIRE LA PRISON»: UN NOUVEAU COLLECTIF BELGE? PAS TOUT A FAIT...
Morceaux choisis du BILI (Bulletin d'Information et de Liaison Interne) de Dire la prison, n°1 de

« Nous sommes un petit groupe et chaque difficulté peut prendre du temps avant d'être résolue. Il est apparu au fil du temps que la dénomination de notre groupe *Collectif contre la prison* n'était pas très opérationnelle et qu'il valait sans doute mieux être pour une chose que contre une chose. Sans même nous connaître cette dénomination nous frappait d'ostracisme. Les prisonnier-e-s sont déjà exclu-e-s, fallait-il, pour un simple «emballage» nous exclure aussi ? Pour mettre fin à cette position inconfortable ; il nous est apparu nécessaire de transformer le *Collectif contre la prison* en *Dire la prison*.



Dire la prison est avant tout l'expression d'une critique radicale de la prison et de tout ce qui la produit. Il reste essentiel que *Dire la prison* serve dans ce sens à ceux et celles qui se battent à l'intérieur et qui n'ont en général aucun moyen de l'expliquer ou même de le faire savoir.

Dire la prison doit devenir ce mélange entre le dedans et le dehors des prisons et établissements de défense sociale (prison psychiatrique belge), faute de quoi, il perdrait son sens. Ce mélange, s'il est simple à énoncer, l'est beaucoup moins dans la réalité. Le jeune *Collectif contre la prison* a rencontré quelques écueils à ce sujet. Lorsqu'on est en prison, on peut avoir du mal à comprendre la complexité des réalités sociales et l'on a tendance à imaginer qu'il est simple d'être « radical ». Que si on ne l'est pas, c'est qu'on manque de courage et de détermination.

Lorsqu'on n'est pas en prison, on peut avoir du mal à rester mobilisé et à participer activement à *Dire la prison* sous tous ses aspects, en raison du sentiment d'inertie, de peu de mouvement chez les détenu-e-s.

Dire la prison ne veut pas oublier que même si les contraintes imposées dehors sont de plus en plus violentes et autoritaires et ressemblent à une grande prison, elles ne le sont jamais autant que lorsqu'elles s'appliquent derrière les murs. Se battre depuis l'intérieur implique nécessairement de rompre le silence pour pouvoir *Dire la prison*.

Nous remercions d'ores et déjà les détenu-e-s et leurs familles et ami-e-s qui auront le courage et l'envie de se joindre à nous.

Notre problème n'est pas tellement d'avoir des données objectives. Notre problème c'est de faire en quelque sorte témoigner les détenu-e-s, de leur donner pour la première fois, je crois, le droit de parole.»

MARC SONTROP

(…) Abolition de la prison, parce que la prison est «un crime et un échec social», parce que son existence même est un scandale dans une société qui se prétend « humaine », « civilisée », « démocratique ». On a toujours dit que la prison servait deux buts : défendre l'ordre public (diminuer la « criminalité ») et resocialiser. Tout le monde le sait : dans ces deux buts, la prison est un échec total. La prison ne réinsère pas les détenu-e-s, au contraire : elle détruit les liens sociaux et tout ce qui reste d'humain chez les prisonnier-e-s. Et elle n'empêche pas les crimes de se commettre : la récidive en est la preuve. La prison ne répond donc à aucun des buts qu'elle se propose d'atteindre. Et cela depuis deux siècles et en dépit de toutes les réformes. On ne peut pas «humaniser» les prisons ; introduire des droits dans les prisons : les exigences de la sécurité mettent toujours les droits en péril, nécessairement. A la fin, la prison est l'endroit par excellence du droit de l'Etat et elle ne sert qu'un but : la défense d'une société basée sur l'inégalité sociale, où la misère de l'un est la condition de la richesse de l'autre. Le droit de l'Etat et la justice nous impose des valeurs qui ne sont pas les nôtres ; nous voulons une société basée sur l'égalité et la liberté sociale, où la liberté de l'un est la condition de la liberté de l'autre. C'est avec cette perspective que nous voulons commencer à penser la prison et sa disparition.

(…) Dans un premier temps, le collectif se limitera à un travail d'information dedans-dehors vice-versa. Nous enverrons aux détenu-e-s qui le souhaitent toutes sortes d'informations auxquelles ils ou elles n'ont pas accès, concernant les prisons. Et nous ferons circuler et publier les témoignages ou articles venant de détenu-e-s. Ainsi, nous entretiendrons, éventuellement, des correspondances d'ordre plus personnel avec les détenu-e-s qui le souhaitent. Le collectif a besoin de votre aide, tout autant de l'extérieur que de l'intérieur. Seulement ENSEMBLE nous pourrons devenir une force pour changer ce monde. Nous invitons tous les prisonnier-e-s, leurs ami-e-s et familles, à nous contacter ou, mieux encore, à participer au collectif.

Dire la prison

Nathalie Genotte 1, Jonruelle B 4000 Liège Belgique 0032/485/136901 natjonruelle@yahoo.com

Marc Sontrop Prison de Verviers 81, Chaussée de Heusy 4800 Verviers Belgique

SUISSE : MANIFESTE DES DETENUS DE CHAMP DOLLON CONTRE LA SURPOPULATION CARCERALE CULTIVEE
Copies diffusées aux forces vives.

A l'attention des autorités politiques cantonales et fédérales, du Barreau genevois, de la presse et autres médias et des intellectuels concernés.

Nous sommes au désarroi de constater une situation allant en s'aggravant dans le claustral champdollien. Effectivement, comme déjà dénoncé par le syndicat des gardiens réuni en assemblée récemment dans la salle de sport de la prison, il est pour eux devenu insupportable de poursuivre leur travail dans les conditions actuelles. Le 23 juin ils ont décidé de se mettre en débrayage courant septembre.

Les détenus de Champ Dollon rejoignent les gardiens sur ce point précis de leurs revendications. Alors que la capacité de Champ Dollon est de 270 détenus, une pointe de 470 personnes incarcérées a été enregistrée il y a quelques temps. Compte ou décompte révélateur du malaise partagé par les usagers du claustral local et genevois.

Dans le respect de la loi et des règlements en vigueur, les détenus entassés à 4, 5 ou 6 dans un espace cellulaire pensé pour, un voire deux individus se révoltent et s'indignent avec toute la véhémence autorisée et permise.

En tenant compte que nous avançons vers le plein été et la canicule, il est facile de se laisser aller à penser que certains troubles pourraient naître du climat ambiant.

Donc, nous prions les autorités compétentes de réagir ou d'agir en conséquence afin de préserver un huis-clos sain pour tout ceux qui sont contraints d'y fonctionner ou d'y survivre.

Pour les détenus et détenues incarcérés.

JEAN-PIERRE VOGEL, DÉTENU LIBERTAIRE

N.B : Suite à ce courrier, les évènements se sont précipités. Jean-Pierre Vogel a été transféré à la prison préventive de la Chaux-de-Fonds.

Extrait de l'article de Fati Mansour paru dans *Le Temps* :

«La réaction ne s'est pas fait attendre. Dès l'interception du manifeste, en circulation à l'étage des femmes, la décision a été prise d'alléger l'établissement d'au moins un détenu. L'auteur est donc loin et sa protestation n'a, assure-t-on, pas fait de vagues. Le calme règne encore même si tout le monde s'accorde à dire que la situation est préoccupante.»

Mutinerie dans la prison de haute sécurité de Quatro Camins à Barcelone le 30 avril

Un camarade prisonnier à Quatro Camins nous écrit ces lignes et demande de les diffuser…

«Les nerfs sont à fleurs de peau» et si les choses ne changent pas «ça pourrait empirer encore plus» En premier lieu, je te dirai que la mutinerie du MR-1(module des détenus particulièrement surveillés en Catalogne) est la conséquence des abus et des coups que subissent les détenus seulement pour avoir haussé la voix ou osé demandé des explications sur les fouilles des familles. Ce qui est dit à propos du paquet de drogue n'a aucun fondement. Nous n'entrerons pas dans cette polémique. Le problème reste que cette personne n'a pas pu faire le «vis-à-vis» (parloirs intimes qui se rapprochent des unités de vie familiale en France); alors qu'il allait demander une explication aux fonctionnaires, ils se mirent à quatre sur lui en lui donnant des coups de matraque puis l'ont soulevé et emmené. Quelques minutes après, monsieur le sous-directeur D. Manuel Tellon est apparu et au lieu de calmer la situation, ce monsieur s'est pris pour un cow-boy et son regard provocateur et méprisant envers le reste des prisonniers, plus la tension qui existait déjà, a fait que la cour s'est révoltée. Sachant que c'est lui qui ordonne les fouilles, contraignant des parents dont l'âge dépasse souvent 60 ans à se mettre en sous-vêtements pour les humilier; c'est logique alors que nous, les fils, on finisse par exploser. Et cette fois ça n'a été qu'une alerte car s'ils continuent à employer les mêmes méthodes et s'ils ne changent pas de comportement, la prochaine fois, qui sans aucun doute ne va pas tarder, ça sera pire, ça ne sera pas que le sous-directeur qui s'en tirera mal comme cette fois… On n'a pas envie que ça continue comme ça, mais ils nous y obligent, ils ne nous laissent pas d'autres choix; et puisqu'on est les prisonniers les plus dangereux, comme ils disent, on ira jusqu'au bout… On demande seulement qu'ils soient réglo avec nos familles, qu'ils cessent de les humilier, de les contraindre et de les empêcher de nous voir s'ils ne se laissent pas fouiller et refusent de passer sous les rayons-x. Qu'ils arrêtent aussi de nous emmerder et qu'ils commencent à donner les traitements et les chances qui correspondent à chacun.



«QUATRO CAMINS»: LES VERSIONS OFFICIELLES

Les versions officielles (les mensonges) s'imposent malgré les graves contradictions dans lesquelles nagent ceux qui prétendent faire l'opinion publique (publiée). Ils veulent montrer aux gestionnaires politiques (les entrepreneurs gouvernementaux) leurs capacités d'adaptation de la réalité et leurs aptitudes à endormir la population («libre» comme incarcérée). D'un côté, les matons représentant principal de l'hypothétique syndicat UGT, disent que la révolte à Quatro Camins est née d'une bagarre entre prisonniers dans la cour de la prison entraînant l'agression du sous-directeur et d'un maton. Cette version tente d'adresser à la société un message sur la permanente insécurité sociale à l'intérieur des prisons et sur la nécessité d'exclure des éléments si profondément dangereux (presque génétiquement) pour l'avènement de la paix sociale et du progrès. La société devrait être reconnaissante envers les matons en les récompensant par des augmentations de salaire, des primes de risque, par plus de mesures sécuritaires et en finançant des infrastructures pouvant être contrôlées par cette même bande de matons, authentiques gestionnaires de la ruine humaine imposée à l'intérieur des prisons. De l'autre côté, les matons représentant du tout aussi improbable syndicat CC. OO. disent que la mutinerie a commencé après la tentative des gardiens d'empêcher l'entrée d'un paquet de drogue lors d'un «vis-à-vis». Déclaration surprenante qui confirme implicitement qu'en prison la drogue est une réalité consentie par la nécessité même de maintenir les prisonniers «anesthésiés» sous ses effets. En plus, l'adoption du nouveau code pénal qui supprime les remises de peines par le travail a rendu cette réalité plus pressante et étendu la tolérance; sachant que la gestion des drogues est contrôlée par ceux qui l'ont toujours contrôlée. Un audit sérieux du sombre clan des matons permettrait de faire la lumière sur ces circonstances et de démontrer que, comme l'ont fait les services secrets de tous les pays soi-disant démocratiques, c'est ceux qui sont couverts par l'impunité institutionnelle qui font circuler la drogue pour servir les intérêts de contrôle du système contre les populations ou les rebelles et contestataires. Avec les déclarations de ce syndicaliste contrôleur de la douleur humaine, on essaye une fois de plus de détourner l'attention des gens vers une autre peur sociale: la drogue et les sous-mondes qui l'entourent. De nouveau on développe le discours sur le «professionnalisme» des bourreaux pour cacher les vrais problèmes inhérents à ces espaces punitifs et pénitentiaires. Ces deux versions syndicales sont en concurrence pour démontrer à la direction générale pénitentiaire leur capacité de sujétion, favoriser un rapprochement avec une administration sur la base d'affinités politiques et obtenir la confiance suffisante pour occuper les postes à responsabilités. Ceci est d'ailleurs déjà arrivé avec les grandes entreprises publiques multinationales quand les socialistes sont arrivés pour la première fois au pouvoir; ils ont laissé l'industrie carcérale de côté, de même que les appareils policiers, militaires et judiciaires donnant un présupposé de propreté de façade (en castillan «facha-da» -jeu de mots avec fasciste), ce qui leur a permis de renforcer leurs structures réactionnaires. Comme on pouvait s'y attendre, une autre version publiée, loin de contredire les autres, les complète. Rien moins que la direction générale des prisons, par le biais du plus haut responsable des services pénitentiaires et du conseiller de justice de la generalitat (le gouvernement de Catalogne) pour laquelle la mutinerie est la conséquence de la situation héritée de la gestion néfaste du PP et de CiU (les deux partis politiques majoritaires dans le précédent gouvernement de Catalogne). Elle reconnaît que la situation est «insoutenable», mais avec des motivations très différentes de ce que pourraient être celles d'observateurs impartiaux. Ils parlent de surpopulation dans les prisons, pas comme la cause de la mutinerie mais seulement pour disqualifier CiU (les précédents responsables de la gestion pénitentiaires de Catalogne qui n'osèrent pas construire de nouvelles prisons seulement pour des raisons de calculs électoraux). Après la perte du pouvoir par la formation nationaliste de la droite catalane, la paperasserie est restée dans les mains de cette hypothétique coalition des «gauches», qui, par ses différentes formations, n'a jamais montré le moindre respect du sentiment populaire. A sa plus grande gloire, le premier mandat socialiste a conçu le système silencieusement destructeur des FIES, sans parler d'autres stratégies de guerre sale comme le GAL, les infâmes réformes du travail, leur continuel enrichissement aux dépens du patrimoine public et populaire, ou le démantèlement des structures populaires de résistance contre la dictature. Ce même zèle récupérateur d'un système dans la lignée du plus sordide fascisme a amené le plus haut responsable des services pénitentiaires à déclarer que «nous devons détruire les murs des prisons… mentales», pour faciliter la tâche de l'administration et éliminer les résistances à la construction de nouvelles prisons. Les premiers pas ont déjà été faits: de nouveaux investissements ont été réclamés et obtenus pour être dilapidés dans la construction de nouveaux murs avec des technologies de contrôle sophistiquées, recouverts de fils de fer barbelés dont la précision du tranchant multiple a été éprouvée; une dispersion des prisonniers plus efficace pour optimiser le travail de la technologie destructrice et dépersonnalisatrice; un traitement sur mesure pouvant impliquer un plus grand usage de thérapies chimiques et physiques pour détruire la volonté des plus réfractaires, inadaptées et résistantes au système «réinsérateur» pénitentiaire, sans oublier le rôle important de la resocialisation soumise, dans le cadre de l'exploitation par le travail dans les conditions les plus infâmes et les plus précaires. Très vite et en dépit des nouveaux discours publics, une trentaine de prisonniers désignés comme les responsables de la dernière mutinerie de Quatro Camins ont déjà été transférés pour être soumis au traitement spécial de rééducation, et avec une plus grande sophistication pour 5 prisonniers qualifiés de «noyau dur» de la mutinerie. Un changement évident est perceptible dans cette nouvelle gestion. Ceux qu'ils appelaient «cerveaux instigateurs» de la mutinerie il y a deux ans ont été reconvertis cette fois en «noyau dur» peut-être parce que le cerveau sonne encore de manière trop noble.

NOUS NE POUVONS PAS ABANDONNER A CE "DESTIN" LES PRISONNIERS. SOLIDARITE AVEC LA REVOLTE DE QUATRO CAMINS, OUVERTURE DE POURSUITES ET RECLAMONS LES CRANES DES POLITIQUES IRRESPONSABLES.

Un rassemblement en solidarité avec Camins s'est tenu le samedi 8 mai en face de la prison Modelo (Barcelone).

Fin de cavale pour Gabriel Pombo da Silva

Le 28 juin 2004, quatre personnes ont été arrêtées à Aachen (Allemagne) suite à un échange de tirs avec la police et une prise d'otages en voulant échapper à un contrôle. Il s'agit de Bart De Geeter, José Fernandez Delgado, Gabriel Pombo da Silva et Begoña Pombo da Silva.

Bart De Geeter est un anarchiste belge, âgé de 26 ans, actif dans le mouvement depuis plusieurs années et plus particulièrement investi dans la solidarité envers les prisonniers (en tant que membre de l'Anarchist Black Cross de Gand) et les sans-papiers. Gabriel Pombo da Silva est un anarchiste espagnol connu, âgé de 36 ans, qui a passé 20 ans en prison, dont 14 en régime d'isolement FIES.

En octobre 2003, il s'est évadé et a fui l'Espagne. Gabriel est un des rebelles sociaux-anarchistes qui se sont battus pendant des années contre les conditions brutales, l'isolement, la torture et les mauvais traitements dans les prisons espagnoles. Agé de 44 ans, José Fernandez Delgado est un autre anarchiste espagnol qui s'est récemment évadé de prison après y avoir passé au moins 8 ans. Begoña Pombo da Silva (34 ans) est la sœur de Gabriel. Elle vit en Allemagne et a une fille de 7 ans. Hormis le fait d'être la sœur de Gabriel, elle n'a aucune relation avec le mouvement anarchiste.

Les quatre ont été arrêtéEs par la police allemande juste après la frontière, dans une station essence sur la route d'Aachen. Il semble que la raison de cette intervention ait été un contrôle antidrogue. Quand les policiers ont voulu fouiller la voiture, un des quatre a sorti un revolver et a tiré en l'air. Suite à cela, les trois hommes ont pris un couple en otage et se sont enfuis à bord d'une voiture ; par contre, la jeune femme a été cernée et arrêtée par la police. Les trois hommes ont été pris en chasse par la police, un échange de coups de feu a eu lieu, et quand leur voiture s'est accidentée, ils ont laissé partir les otages avant de prendre la fuite avec une autre voiture.

Finalement, les trois se sont cachés dans un garage où ils se sont retrouvés encerclés par la police. Après un moment ils se sont rendus. Les charges retenues à l'encontre des trois hommes par le procureur public d'Aachen sont : tentative de meurtre (9 fois), prise d'otages (2 fois), vol à main armée, préparation de braquage et infractions graves au code de la route. Vu le déroulement des faits, il est probable que les charges retenues à l'encontre de Begoña soient moindres.

En ce moment une enquête internationale est en cours à l'encontre de la mouvance internationale de la gauche radicale. Ce qui veut dire que des anarchistes espagnols, belges et allemands sont concernéEs par cette enquête et sont considéréEs en tant que « réseau international ». A notre connaissance, aucune enquête n'est ouverte sur la base de l'article 129a/B du Code Pénal allemand (terrorisme). De même, il n'y a aucune demande d'extradition venant d'Espagne ou de Belgique. Il nous reste à voir si d'autres charges suivront, émanant éventuellement d'autres pays de l'Union Européenne.

Que des investigations internationales à l'encontre du mouvement de la gauche radicale soient en cours est devenu évident lorsque, le 4 août 2004, à Dresde, la police a perquisitionné la maison de deux camarades.

Toutes deux sont des activistes de longue date au sein du mouvement de solidarité envers les prisonniers et l'organisation Rote Hilfe (secours rouge) en Allemagne. Il leur avait été demandé par l'Anarchist Black Cross de Gand (Belgique) de trouver des avocats pour les détenus, et depuis ce moment elles suivaient l'affaire ensemble avec l'ABC–Gand. Ces deux femmes sont maintenant suspectées d'avoir planifié un braquage avec les quatre personnes arrêtées !

Selon la police, on aurait retrouvé dans la voiture des interpellés, une carte de Dresde sur laquelle des armureries et postes de police étaient indiqués. Une route de fuite vers la République Tchèque figurerait aussi sur cette carte. Cette carte, le fait de trouver un avocat pour Bart et de demander un permis de visite semblent avoir été suffisants pour que la police effectue une perquisition chez elles. Pendant la perquisition, effectuée par la LandesKriminalAmt Sachsen et la police d'Aachen, des portables, ordinateurs, écrits, lettres de prisonnierEs (etc.) ont été confisqués. Les deux femmes n'ont pas été arrêtées. Une des femmes a porté plainte suite à cette perquisition, mais celle-ci a été rejetée par la cour régionale d'Aachen comme infondée. Elle a fait appel de cette décision.

Dans les médias, l'affaire a d'abord été traitée comme un fait spectaculaire, bon pour faire la une des journaux, pour satisfaire le besoin de sensations, et pour faire progresser un peu plus la peur de tout ces « dangereux criminelLEs ». Quand la presse a eu écho des motivations politiques, les premières histoires de connections avec ETA ont vu le jour comme d'habitude quand il s'agit de l'Espagne ou d'espagnolEs. De la part des journalistes qui ne cherchent pas à en savoir plus que ce que leur racontent les gouvernements, la police et la justice, on ne peut pas s'attendre à grand-chose d'autre…

Article recueilli sur internet, début octobre 2004

Chers compagnons,

Je vous écris pour vous faire connaître ma situation, celle de deux autres compagnons et de ma soeur Begoña. Comme je suis soumis à la censure, je ne peux parler des motifs de mon arrestation. Je ne sais rien des deux autres personnes arrêtées avec moi, parce qu'ils nous ont mis dans des prisons différentes. Ici, nous sommes en isolement, sans aucun contact avec les autres détenus. Nous sommes revêtus d'un uniforme gris et bleu azur et enfermés 23h-24. Toutes les demi-heures, ils ouvrent le judas de la porte et nous empêchent de dormir. Un vrai style de détention pour Talibans...

Ma soeur est incarcérée bien qu'elle n'ait rien à voir avec nos activités anarchistes, juste parce que c'est ma soeur. En ce qui concerne mon cas, il n'y a rien à faire. Je suis coupable d'être un anarchiste et de continuer mes activités.

Je n'attends rien de la justice allemande, comme d'aucun autre tribunal bourgeois. De fait, ils veulent maintenant non seulement m'incriminer pour ce que j'ai fait, mais aussi pour des histoires espagnoles (j'ignore lesquelles, vu que je me suis enfui de ce pays), nous verrons bien ce qu'ils inventeront. Peu importe que je n'aie rien commis d'illégal au cours de mon séjour à l'étranger, ils m'accuseront de ce qu'ils voudront même si je refuse de participer à leur farce... Qu'est-ce que je peux attendre d'un tribunal en tant qu'anarchiste ? J'essaie de le demander à Granado et Delgado, Sacco et Vanzetti, Severino di Giovanni, à tous ceux de l'enquête Marini... Les exemples nous font avancer, et la mémoire est là pour être consultée. Je suis l'unique responsable de tout ce qui s'est passé ; les autres sont détenus parce qu'ils sont anarchistes. Et elle parce que c'est ma soeur.

Vous savez que je n'ai jamais fui mes responsabilités morales, mon éthique anarchiste m'en empêche.

La seule chose qui me fait chier c'est qu'ils enferment à l'intérieur les autres alors qu'ils n'ont rien fait.

Diffusez cette lettre. Restez forts... L'anarchie est inévitable !!!

Une forte accolade

Gabriel Pombo Da Silva

Résistance dans les prisons britanniques un témoignage de Mark Barnsley

Mark Barnsley, anarchiste anglais, a effectué une série de discussions à travers l'Europe pour raconter son expérience carcérale. Ce ne fut pas comme souvent un catalogue d'horreurs. Ce fut cette fois-ci pour le plus grand bonheur de ceuzécelles qui l'ont écouté, la chronique de ce qu'il a fait subir aux autorités pénitentiaires. Ce texte est issu d'une retranscription d'une rencontre à Lille organisée par le collectif La Brèche.

Je suis né en 1961 à Sheffield, dans le nord de l'Angleterre. Je viens d'une famille ouvrière. J'ai grandi dans les années 60, une période très différente. C'était une grande période de luttes internationales lors desquelles nos ennemis étaient sans arrêt attaqués, et d'une certaine façon, nous payons toujours le tribut de cette époque.

(…) A cette époque si on s'impliquait dans le mouvement anarchiste, on se retrouvait confronté à la question de la lutte armée. Peut-être que maintenant ces idées sont considérées comme marginales, et aujourd'hui, avec la distance de plus de vingt ans, il est facile d'identifier les erreurs que nous avons commises ; mais à ce moment-là, ces idées étaient courantes. (…) En 1980 juste avant mes 19 ans, j'ai été arrêté à Douvres, dans le sud de l'Angleterre, en possession d'explosifs, en l'occurrence de plastic. J'ai donc été incarcéré pour la première fois. Et bien sûr, en tant que révolutionnaire, je ne pensais pas que ce serait une période propice pour se reposer. **Il y avait une lutte qui se déroulait dans chaque prison, une lutte dans laquelle tout révolutionnaire devait s'impliquer.** Et malgré mon jeune âge, je me suis investi totalement dans cette lutte.

(…) Après ma libération, je me suis impliqué à temps complet dans la lutte anarchiste, dans la scène des squats, dans des tentatives de création de centres anarchistes, dans des activités antifascistes radicales, dans le soutien aux prisonniers. Et aussi dans l'édition du Sheffield anarchist.

En tant que terroriste condamné, j'ai fait l'objet de harcèlements, ma maison a été perquisitionnée, je me suis fait arrêter, tabasser. (…) En 1994 alors que je promenais ma fille en poussette, j'ai été attaqué par 15 petits bourges, des étudiants bourrés. (…) Je me suis fait sérieusement casser la gueule. Cinq de mes assaillants ont également été blessés, et lorsque la police est venue pour procéder à des interpellations, c'est en fait moi qui ai été arrêté. Ainsi j'ai été de nouveau incarcéré ; après un an de préventive je suis passé en procès. (…) La police et la partie adverse ont usé de toutes les combines les plus sordides, et alors que j'ai été acquitté de trois chef d'inculpation, j'ai été tout de même condamné (…) à 12 ans de réclusion. Ce n'est pas une erreur judiciaire accidentelle. (…) L'Etat utilise la loi comme une arme pour faire disparaître des militants qu'il n'arrive pas à faire taire autrement. C'est arrivé à des camarades avant moi, et c'est également arrivé depuis.



(…) Avant de parler de mon expérience carcérale, je voudrais revenir sur le système carcéral britannique. Sous de nombreux aspects, ce système est très démodé, vieillot, mais également très austère et très brutal. Ce système est divisé entre les prisons de sécurité maximale, les prisons de haute sécurité, les prisons de sécurité moyenne et les prisons de basse sécurité. Normalement, j'aurais dû purger la peine dans une prison de sécurité moyenne, mais dans les faits je l'ai purgée dans des prisons de sécurité maximale ou haute, dont deux années à l'isolement.

(…) Il est inévitable que les gens résistent lorsqu'ils sont condamnés à des peines de prisons. Dans toutes les prisons, il y a toujours eu des luttes pour de meilleures conditions de détention. En ce qui concerne l'histoire des luttes carcérales britanniques, le premier événement significatif s'est déroulé en 1969. Quelques années auparavant, le gouvernement avait institué le système des prisons de sécurité maximale. Il n'y avait qu'un petit nombre de ces prisons. Celle de Parkhurst était l'une des prisons les plus isolées du système carcéral anglais. Mais en 1969, il y a eu une grande mutinerie et les prisonniers ont pris le contrôle de la prison. A cette époque, le personnel pénitentiaire n'avait pas l'habitude de faire face à des émeutes et ce fut la première grande mutinerie dans l'histoire contemporaine de l'Angleterre. Ils ont essayé d'affronter les prisonniers. Un certain nombre de surveillants étaient sérieusement blessés, cela a vraiment effrayé l'institution pénitentiaire et a eu un impact énorme pendant les vingt années suivantes. Les dix premières ont été riches en luttes au sein des prisons car elles reflètaient souvent celles des classes à l'extérieur, et pendant les années 70, elles avaient atteint un fort niveau en Angleterre. Les prisonniers ont formé leurs propres organisations et ont combattu pour de meilleures conditions. Il y a eu un grand nombre de mutineries. Les prisons de sécurité maximale étaient littéralement devenues des zones d'autonomie pour les prisonniers, où l'Etat a été forcé de faire des concessions, et où les prisonniers ont pu jouir d'un certain degré d'autonomie.

Mais alors que dans les prisons de sécurité maximale, les détenus disposaient d'une relative liberté, dans les maisons d'arrêts les conditions étaient de plus en plus misérables. (…) En 1991, la maison d'arrêt de Strangeways à Manchester a explosé. Ils ne s'attendaient vraiment pas à une mutinerie dans cette prison car les surveillants maintenaient un contrôle très strict. Elle était célèbre pour sa brutalité : 90 % des surveillants étaient là-bas des fascistes actifs.

(…) Les prisonniers ont pris le contrôle de la prison et viré les surveillants. Le siège de la prison a laissé place à une occupation du toit. Les détenus l'ont occupé pendant deux semaines. Cela s'est passé sous les yeux des médias internationaux. Ce fut quelque chose de très embarrassant pour l'administration pénitentiaire et pour l'Etat. Et Strangeways a vraiment marqué quelque chose. Après, l'Etat a dû faire des concessions et commencer à mettre en place des stratégies pour en finir avec la lutte carcérale.

Je suis arrivé en prison en 1994. Pendant les cinq années qui ont suivi, ce furent des temps très durs pour les prisonniers prêts à lutter. Mais j'ai pu observer en première ligne la vague de répression qui s'est abattue. Car les stratégies et les tactiques utilisées par l'Etat pour casser les prisonniers étaient déjà souvent bien implantées ; et dans l'ensemble, elles étaient importées des Etats-Unis. La première prison dans laquelle je me suis retrouvé en 1994 était une prison privée, Doncaster. Dans cette prison, avant l'institution de cette vague de répression, les prisonniers actifs arrivaient à s'organiser de manière efficace. La prison manquait de personnel et les prisonniers tiraient un maximum d'avantages. En tant que repré-

sentant des prisonniers je pouvais faire plus de chose que le directeur car j'avais beaucoup plus de crédit auprès des détenus. Dans l'aile dans laquelle j'étais, nous avions un contrôle presque total et les surveillants avaient peur de venir. Nous disposions du maximum d'autonomie possible pour des prisonniers. Et nous avions réussi cela grâce à des actions combatives.

En juillet 1994, il y a eu une évasion de la prison de Whitemoor, une prison de sécurité maximale. Un petit groupe de détenus de l'IRA y était enfermé dans une unité spéciale. Ils ont réussi à s'évader (…), ça a été un énorme embarras, surtout parce qu'on a découvert que les surveillants qui étaient supposés les surveiller de très près jouaient aux cartes. Six mois plus tard, il y a eu une autre évasion d'une prison de sécurité maximale. Dans cette prison, le directeur avait une habitude peu banale : il aimait agiter ses clefs devant les gens à qui il parlait. Un des prisonniers les regardait toujours attentivement et a réussi à faire une copie ! C'est comme ça qu'a pu avoir lieu l'évasion.

(…) Ces deux évasions ont été un véritable signal qui a déclenché



une vague de répression déjà programmée pour les prisons. La répression a commencé à se déchaîner à ce moment-là. Il y a eu un grand nombre de stratégies utilisées, mais les deux plus importantes pour casser les détenus furent celles-ci : l'Etat a introduit un système de classement spécifique basé sur la règle « diviser pour mieux régner ». Les prisonniers étaient divisés en trois catégories (élémentaires, standards et rehaussés). En fonction de ces classements arbitraires, ils recevaient par exemple plus ou moins de visites par semaine. Au départ le système était relativement efficace. La différence de classement entre les prisonniers était assez petite. L'Etat a fait attention à ne pas introduire de système de classement dans les prisons de sécurité maximale parce qu'il savait qu'il y aurait là une résistance. Mais au fur et à mesure, ce système a pris de l'ampleur et a fini par contrôler l'ensemble du quotidien des prisonniers : le temps qu'ils passaient en cellule, le travail qu'ils devaient faire, leurs visites, l'argent qu'ils pouvaient dépenser, tout. Pour être classé par l'administration pénitentiaire (AP) dans la première catégorie (…), il fallait être une balance. Si on était classé en élémentaire, on était plutôt placé à l'isolement où les conditions sont toujours très mauvaises. Mais il y a eu une énorme résistance contre ce programme.

Pour miner ce mouvement, l'Etat a utilisé une autre arme : en 1995, le dépistage obligatoire d'urine a été introduit. Dans les années 70 et 80, le cannabis était répandu dans les prisons britanniques. C'était toléré et même encouragé, mais l'héroïne était, elle, très méconnue. En tout cas le cannabis pouvait être détecté dans les urines pendant quarante-cinq jours, alors que l'héroïne pendant seulement un ou deux jours. L'Etat a alors pratiquement encouragé la consommation d'héroïne. (…) En seulement quelques années, l'Etat a pu regagner du terrain sur ce qu'avaient gagné les prisonniers au prix de longues luttes. Il a fallu reconstruire depuis le départ la lutte en prison. (…)

A Doncaster, ils se sont servis, contre moi, d'une autre de leurs armes contre les prisonniers appelés *ghosting* (Ghost=fantôme). (…) C'est comme être kidnappé : on vient vous chercher dans votre cellule au milieu de la nuit, ou alors ça peut être pendant un parloir, un transfert à l'hôpital, une visite à l'infirmerie, à tout moment… Dans tous les cas, on est mis au secret, à l'isolement, et aucune solidarité ne peut être témoignée. Vous êtes emmené immédiatement vers une unité d'isolement et en général tabassé comme il se doit. Puis transféré vers une autre unité d'isolement un peu plus lointaine. C'est un processus qui peut être répété durant plusieurs mois, voire plusieurs années, durant lequel vous êtes continuellement transféré pour être toujours plus isolé.

(…) J'ai été transféré 22 fois successives. Pendant les huit dernières années de ma détention, j'ai ainsi connu les moindres recoins des prisons d'Angleterre. Après mon procès, j'ai été placé dans la prison de sécurité maximale de Full Sutton. (…) Au début 1997, il y a eu une énorme mutinerie qui a permis de prendre le contrôle de la prison. Pour n'importe quel prisonnier, c'est un moment très excitant. Simplement l'opportunité de ne pas être dans sa cellule, d'être avec ses amis lorsque la nuit tombe. Et la possibilité de pouvoir détruire de tes propres mains le lieu qui te tient reclus.

Les dommages de cette mutinerie ont coûté deux millions de livres à l'Etat et pendant que nous faisions la fête, nous savions que des punitions collectives en découleraient. La bande de prisonniers qui a fait ça savait aussi qu'ils ne se reverraient pas pendant des années. Donc nous en avons profité pour faire une vraie fête de la résistance. Nous avons pris les fichiers secrets tenus sur chaque prisonnier pour en faire un feu de joie. Nous avons démonté la grille d'acier de l'entrée de la prison pour la jeter sur le feu. Nous avons pris la nourriture des congélateurs pour en faire un barbecue. Nous avons fait un barbecue de la prison.

Les dommages étaient si importants que les surveillants, les jours suivants, étaient terrifiés, même s'ils étaient plusieurs centaines en tenue anti-émeute.

Je me souviens avoir marché hors de la prison, en riant parce qu'ils avaient peur de me regarder dans les yeux. Juste avant cela, j'étais dans ma cellule avec un type de l'IRA qui ne pouvait pas retourner dans la sienne. On a entendu les surveillants s'approcher en formation militaire. Même si nous savions que nous allions être brutalisés, nous ne pouvions nous empêcher de rire. (…) Quand le surveillant s'est approché de ma porte et a ouvert l'œilleton, j'ai dit « merci mon dieu, nous voilà sauvés », et nous avons ri encore. Parce qu'heureusement au début de l'émeute, j'avais un masque de ski et c'était donc impossible pour eux de m'identifier. (…)

Très peu de temps après, je me suis retrouvé de nouveau à l'isolement et j'ai été transféré partout dans le pays, même hors de l'Angleterre, au Pays de Galles. Je suis resté deux ans en isolement. L'Etat n'a pas fait ça juste pour me punir, mais pour faire un exemple, pour dire aux autres prisonniers : « si vous vous opposez à nous, voilà ce qui va vous arriver... ». Parce que tout le monde déteste l'isolement plus que toute autre chose.

(…) Je pensais qu'il était vraiment très important de contourner ce message, parce que chaque fois que je me trouvais en unité d'isolement, je me sentais quand même très fort. L'Etat n'a jamais réussi à m'isoler complètement ni à me casser, parce que dans toutes les prisons où j'allais, les autres détenus me connaissaient de nom et ils continuaient à me manifester leur soutien comme ils pouvaient. Et à l'extérieur, le soutien ne se limitait pas à un petit groupe, mais constituait un réseau dans tout le pays.

(…) Par exemple quand j'ai été envoyé à la prison de Parhust dans l'île de Wight, je me suis retrouvé dans une unité d'isolement dans laquelle je ne connaissais personne. Mais les autres prisonniers avaient entendu parler de moi, ils ont commencé à m'appeler. En Angleterre, et sûrement partout ailleurs, les prisonniers s'envoient des trucs d'une cellule à l'autre avec des ficelles. Il y en a un qui m'a crié «est-ce que tu veux le journal d'aujourd'hui, je l'ai!»; un autre «est-ce que tu veux un bouquin, j'en ai un bon dans ma cellule !» ; un autre « tu veux un sandwich, j'en ai un de plus ! » ; un autre mec m'a demandé « tu veux une tasse de thé ! » (…) Et donc dix minutes après être arrivé, je lisais le journal en mangeant un sandwich et en buvant une tasse de thé ! Mais évidemment pendant la période que j'ai vécu en isolement, il y a eu plein de moments très difficiles. Mais j'ai pourtant toujours continué à résister. (…) Je crois que c'est très important quand vous êtes en prison en tant qu'anarchiste de conserver votre intégrité. Dans ce système basé sur la déshumanisation, il importe de garder quelque chose de soi-même dans la mesure du possible. Et l'intégrité se concrétise souvent par une série de choix. (…) Par exemple la toute première fois que je me suis retrouvé en prison, à ce moment-là, la première chose qu'on nous indiquait à notre arrivée était : «vous devez appeler tous les surveillants *Sir* ». C'est quelque chose de très simple en anglais : il n'y a que trois lettres, c'est un tout petit mot. Mais je suis anarchiste et je n'appelle personne *Sir*. J'en ai payé les conséquences. Une autre fois, dans une unité d'isolement, je me suis retrouvé dans une *blanket protest* parce qu'ils ont voulu m'obliger à endosser l'uniforme des prisonniers et que j'ai toujours refusé de le porter. J'étais donc nu et tout ce que j'avais pour me couvrir était une couverture. Je ressemblais à Ponce Pilate. Au début les surveillants ont essayé de m'intimider : « mets cet uniforme ou l'on te casse la gueule », mais ça n'a pas marché. Alors ils ont essayé une autre tactique : ils sont venus vers moi plutôt sympas. Ils m'ont dit: « pourquoi tu ne mets pas l'uniforme ? De toute façon c'est une unité d'isolement, il n'y a personne qui le saura si tu le mets ! ». Et je crevais de froid dans cette unité. La chose importante n'était bien évidemment pas que quelqu'un le sache. Si j'avais fait ce compromis, les matons l'auraient de toute façon su. Et moi j'aurais su que j'avais accepté ce compromis, et c'est ça le plus important. (…)

Qu'est-ce que tu faisais tous les jours pour les faire chier autant?

Tout ! Tous les jours, je me réveillais en me disant : « qu'est-ce que je vais faire pour les emmerder ? ». Quand je suis en prison, je suis séparé de mes enfants. Je ne veux pas entendre les matons venir en sifflotant, les voir le sourire aux lèvres. Je préfère qu'ils se disent «merde, encore ce putain d'endroit !». Si j'avais été dans la population générale, j'aurais organisé des grèves de travail, des grèves de promenade, des refus de fermeture des cellules, pourquoi pas des émeutes si cela avait été possible; j'aurais bloqué les serrures des portes pour qu'ils ne puissent plus les ouvrir, j'aurais mis le feu à leurs bureaux, j'aurais essayé de blesser physiquement les matons, tout ce à quoi j'aurais pu penser. Je n'aurais pas arrêté de faire des recours devant les tribunaux administratifs, d'écrire sans arrêt pour dénoncer le système carcéral, de manifester ma solidarité envers les autres prisonniers, de les informer de leurs droits.

Sans arrêts, défier le système !

Je n'avais pas le choix. C'était les emmerder ou rester allongé sur un lit. Pour moi, ça n'a jamais été un choix. Certains prisonniers sont contents de juste regarder la télé, mais moi je ne voulais pas rendre mon incarcération facile. Je serais devenu un mort-vivant. Je voulais la rendre dure, même si cela me coûtait d'être brutalisé, même en prison, je voulais décider de ce que sera chaque jour de ma vie, je voulais lutter du mieux que je pouvais.

Je ne suis pas seul, j'ai beaucoup de camarades qui résistent de la même manière et ce que j'ai vu avec les longues-peines, c'est qu'après dix ans certains d'entre eux sont comme morts. Mais ceux qui continuent à résister malgré la brutalité et l'isolement restent en vie.

Il n'y a plus aujourd'hui autant de solidarité entre les prisonniers qu'autrefois. Lors de ma première incarcération, c'était facile d'organiser des grandes grèves du travail ou des promenades. A la fin de mon emprisonnement, il fallait quasiment user de tactiques de guérilla pour organiser des actions. Nous étions juste quelques-uns. (…)

Est-ce que tu as été jugé pour toutes les destructions dans lesquelles tu as été impliqué ? Est-ce que ta peine en a été rallongée ?

Depuis que j'ai été relâché, un système autrefois légal en Grande-Bretagne a été supprimé : il y avait un prétoire dans chaque prison. N'y avaient pas lieu de véritables procès, puisqu'on ne pouvait pas s'y défendre, et c'est pourquoi ils ont été déclarés illégaux.

Ma peine a été rallongée dans ces prétoires. Mais chaque fois qu'elle l'était, j'engageais des recours légaux. Et à chaque fois, parce que l'administration pénitentiaire est stupide, elle perdait ces procès. Et j'ai gagné toutes les affaires dans lesquelles j'ai été impliqué en prison. Finalement ma peine n'a été rallongée que de trois semaines sur les huit ans que j'ai faits.

Mais c'est déjà arrivé qu'ils jugent des prisonniers devant des juridictions ordinaires hors de la prison, et beaucoup exécutent de longues peines à cause de cela. C'est comme dehors : il faut être malin, il faut anticiper. Il faut porter des masques de ski…

Extrait d'une intervention au squat " le Brankard " à Lille, en mai 2004.

L'intégralité de cette retranscription se trouve dans la brochure, «Il faut porter des masques de ski» disponible auprès du collectif

La brèche c/o CCL 4 rue de Colmar 59000 Lille labreche@voilà.fr.

Ou en audio pour radiodiffusion auprès du rézo y'a de la mutinerie dans l'hertz *: http://ondes-mutines.free.fr*

COURRIERS DIVERS

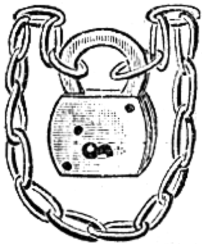
Mont-de-Marsan
le 04 septembre 2004

Bonjour à tous

La surpopulation pénale mise dernièrement à l'ordre du jour dans les médias suite au décès d'un détenu tabassé à mort à Nancy et la remise en question de la détention préventive dénoncée par divers hommes politiques de tous bords après l'affaire d'Outreau ont entrainé la nomination d'une énième commission chargée de rendre un rapport ce mois-ci.

Pour information, je vais vous parler sur cette lettre de la MA de Mont-de-Marsan dans laquelle je suis incarcéré depuis 9 mois.

Vétuste comme beaucoup de MA, celle-ci a la particularité d'être, je crois, la dernière à posséder des cellules nommées « chauffoirs ». Dans ces « chauffoirs » contenant en temps normal 6, 12, 14 et jusqu'à 16 détenus, il arrive très fréquemment que grâce à la bonté des juges ceux-ci abritent 2, 3, 4 détenus de plus. Les derniers arrivés dorment alors sur des matelas à même le sol et posent leurs affaires (vêtements, assiettes, nécessaire de toilette) où ils peuvent. Ici, les belles phrases du code de procédure « séparer les primaires des récidivistes », « les condamnés des prévenus » sont apparemment inconnues. J'ai pour ma part et pour mon malheur pratiqué « le tourisme pénitentiaire » et même dans les centrales sécuritaires telle Moulins-Yzeure, jamais je n'ai vu autant de tensions ni de violences. Bagarres, racket, pressions de toutes sortes sont monnaie courante et le volet « réinsertion sociale » n'existe que dans l'imaginaire.



Ici les seules activités existantes sont : une classe d'école qui reçoit 8 détenus et dispense comme cours « une remise à niveau » (sic) et une bibliothèque ouverte 2 fois 2 heures par semaine.

Les détenus bénéficient de 2 promenades par jour dans des cours exigües sans aucun préau pour s'abriter les jours de pluie, pas de terrain de sport, pas de salle de muscu, bref l'oisiveté et l'ennui le plus total.

Il existe heureusement une activité encouragée à tous les niveaux (médecins, AP) c'est le gobage de pastilles de toutes sortes et de toutes les couleurs. Les deux-tiers des détenus en absorbent abondamment et si ça ne les soigne pas particulièrement, cela a l'avantage de les calmer.

En ce qui concerne le mythique « aménagement de la peine » cette année aucun détenu (pour la majorité des petites peines) n'a bénéficié de conditionnelle ni d'ailleurs de bracelets sauf un détenu miraculé. Pourtant beaucoup sont des détenus primaires et jeunes (qui rentrent en prison pour des peines comprises entre 1 et 6 mois).

Bref les braves gens et autres Sarkozy de toutes sortes qui s'indignent de l'insécurité qui règne à l'extérieur devraient jeter un œil dans les geôles de la république. Ces derniers mois au moins 5 plaintes ont été déposées par des détenus ayant subi des violences et ce n'est que le volet officiel.

Les journaux du coin (Sud-Ouest pour ne pas le nommer) font régulièrement des articles vantant les mérites de la Direction et des surveillants travaillant dans de telles conditions. Ils déplorent bien sûr les conditions de détention, parlent de l'ouverture d'une nouvelle prison à l'horizon 2008, mais ceux qui vivent et subissent cette détention et ces conditions indignes dénoncées par les parlementaires et le conseil de l'Europe sont les détenus. S'il est vrai que les rapports avec la direction et les surveillants sont en général bons et meilleurs que dans d'autres prisons, je ne suis pas sûr que cette politique nous avantage à long terme. En effet si le dialogue est parfois constructif, la réponse imparable, parce que réelle, qui nous est faite comme quoi l'architecture de la prison ne permet la création d'aucune activité, nous bloque dans toutes nos demandes.

Les tensions s'accumulent donc au fil du temps et même les parloirs avec les familles, qui se déroulent dans une salle commune sans séparation d'aucune sorte et collés les uns contre les autres, ne font qu'exacerber le sentiment d'abandon et d'impuissance qui s'empare des détenus. Je ne pense pas exagérer dans ma lettre lorsque je décris les conditions dans lesquelles nous vivons et j'invite les parlementaires qui visitent en ce moment les prisons à venir visiter celle de Mont-de-Marsan. Pour ne pas allonger la liste de mes récriminations et celles de mes co-détenus, je ne m'étendrai pas sur les soins médicaux (1 médecin pour 80 détenus, 2 fois par semaine de 10h à 12h30) ni sur les soins dentaires (le dentiste ne peut faire de prothèses, uniquement arrachage et soins) ni sur les activités culturelles (1 atelier poterie, 1 fois par semaine de 8h30 à 10h). Vous comprendrez qu'après 9 mois de détention dans cet endroit j'ai demandé récemment une cellule individuelle comme l'indique le code de procédure et que devant l'impossibilité de la chose j'ai décidé d'attaquer l'AP devant le tribunal administratif comme l'ont fait récemment 3 détenus à Rennes ou à Nantes.

En conclusion, malgré toutes les luttes menées par les détenus depuis des années, rien ne change vraiment, et si je compare les situations avec les avancées technologiques, il me semble au contraire que la situation se dégrade au fil du temps.

Je fais ce témoignage pour rappeler aux détenus qu'ils ont des droits (bien minces) qu'ils doivent s'efforcer de faire respecter par ceux qui les incarcèrent parce qu'ils ont enfreint les lois ou règlements, mais qui dès lors que cela leur convient oublient allègrement ces mêmes lois.

Salut à tous, bonjour à tous ceux qui me connaissent.

ALFONSE

Aux camarades et amis du front de libération des organes mal en point

Cela fera bientôt trois semaines maintenant que je suis dehors. Je suis donc en retard pour vous remercier toutes et tous. Subvertissant la mesquinerie de la hiérarchie pénitentiaire, les liens tissés par votre soutien contribuèrent à entretenir les fondamentaux. Cette solidarité vécue, celle du camp des exploités et opprimés, renoue avec les convictions portant l'engagement. Devant la porte de Bapaume, j'ai déjà dit mes trois champs immédiats de bataille : celui de la maladie. Pour l'heure il se présente bien : pas de traitements en cours, simplement des contrôles ; celui défini par la non-application de la loi Papon-patrons. Les tergiversations sur mon propre dossier malgré des rapports médicaux pessimistes sont un des indicateurs des choix de classe de la justice éponyme ; celui que suppose l'exigence de la libération de mes camarades. Dans l'immédiat, la situation de Nathalie relève d'une véritable application de la loi de suspension de peine : depuis des années, son état de santé n'est pas compatible avec la détention. L'exigence de ces libérations est évidente pour Régis qui a fini sa peine de sûreté depuis 1999. A partir de février 2005, nos peines de sûreté seront toutes terminées. Nous avons voulu changer de société et nous le voulons toujours. Le prix à payer fut lourd : 88 années de prison à nous cinq. Comparé aux pires actes de la barbarie capitaliste, si nombreux par les temps qui courent, ce prix reste relatif. L'histoire révolutionnaire est une histoire de souffle long. A bientôt, dans la rue, dans les luttes…

Le 5 juillet 2004,
Joëlle Aubron,
Prisonnière d'Action Directe en Suspension de Peine,
Collectif NLPF

Bonjour à toute l'équipe !
Juste un mot en forme de poème dédié à Simba Errazkin morte à la MAF de Fleury Mérogis la nuit du 7 au 8 juillet.
Salut et Résistance !

FLEURY, LE 8 JUILLET 2004

A Oihane
Jeune militante basque
Qui a tout donné
Même la raison pour son peuple

Qui pouvait s'imaginer
Qu'hier on te retrouverait sans vie
Dans une cellule à Fleury Mérogis
Il y a si peu tu riais
De toutes tes forces
C'est comme ça que je me souviens de toi
De ce voyage ensemble au Palais
La seule fois que je t'ai vue
Comme tu riais ce jour-là
Qu'est-ce qu'ils t'ont fait Oihane ?
Tu t'appuyais sur tes béquilles pour marcher
Mais tu étais si pleine de vie
Repose-toi cher Oihane
La lutte continue
Jusqu'à la victoire

Ici en prison
Il n'existe pas de trêve
Ni de repos
Seulement de temps en temps
On change d'instruments
Parfois on te casse les côtes
Avec le bâton
Parfois on te casse l'âme
Avec la carotte

FERNANDO



Cher Monsieur l'Envolée,
Je suis actuellement incarcéré en détention provisoire pour un meurtre que je nie. La prison de l'ermitage serait bien ce que l'on ose appeler une prison modèle si la surpopulation pénale n'était de 400 places occupées pour 250 places conformes (c'est-à-dire des cellules individuelles ou au pire à deux). Ces cellules sont désormais, à cause du totalitarisme sécuritaire, occupées par trois personnes. Ainsi est ma cellule qui ne dépasse pas les 20m²…
Mais pour autant je ne vais pas vous conter mes misères.
Je vous joins un petit poème :

Ballade sur la promenade
Dehors sont les voix
De ceux qui sont dedans
Par la fenêtre, je vois
De toutes les couleurs, les gens
Eclats de rires, insultes
Jeux de cartes et tumulte
C'est l'heure de la promenade
Elle a pour moi un goût bien fade
Car il y manque l'essentiel
Les jolies filles au goût de miel
Je m'y retrouve bien solitaire
Sans liberté, le libertaire
Bien sûr il y a Caroline
Derrière les barreaux me fait signe
Cachée dans le quartier des femmes
Son doux sourire est une flamme
Bien sûr il y a les amitiés
Qui se font entre prisonniers
On ne peut certes les oublier
On n'y demande pas les papiers

Refrain : Vont et viennent les yoyos
J'irai un jour à Rio
Tournent, tournent les taulards
Je serai alors loin du placard

STEPHANE, BREST

LETTRES D'HAFED BENOTMAN

8 JUILLET 2004

«Comme c'est au mur qu'on voit le maçon, c'est à l'élasticité du slip qu'on juge le poids des couilles !» *AHB*

Salut les Toons,

Me revoilà à Boîte à Zonzon après 4 ans d'absence pour avoir, preuves irréfutables à l'appui, hold-upé 4 banques. Tout ça à cause d'un inspecteur non atteint d'Alzheimer qui m'a reconnu 14 ans après. C'est connu, reconnu et scientifique ; autant Parkinson atteint les gens de justice autant ils sont immunisés contre Alzheimer.

Cela dit, derrière le traumatisme (légitime) des employés de banques victimes d'un hold-up se cache la cruauté criminelle des multinationales. Je ne dis pas ça pour plaider, mais pour re-cibler un peu le contexte.

Quant à moi je vais bien, le moral est bon. Je viens de m'apercevoir qu'il y a un nouveau statut carcéral dans la hiérarchie, entre pointeurs et braqueurs, ils ont fait une place de choix aux Envoleurs. J'explique : à peine arrivé à Fleury, je suis baluchonné à Fresnes pour cause de «mener» des mouvements.

En moins d'une semaine !? Chapeau ! Je suis donc à Fresnes au rez-de-chaussée. Voilà, voilà, je vous écrirai bien évidemment puisque comme le dit l'exergue, il faut assumer, voire revendiquer ce qu'on est ou croit être.

Pour l'instant je suis prévenu mais une fois condamné, la donne ne risque pas d'être la même au jeu de pouvoir.

Je n'ai pas encore la radio mais je serai, j'espère, bientôt à l'écoute. A défaut d'être politique ma défense sera sociale. Vous en saurez plus si mon courrier passe tranquillement.

Avec ma fraternelle Amitié

---

11 AOÛT 2004

« Tout individu SALARIE pour être ARME est un TUEUR A GAGES… » *AHB*

Salut,

Un petit mot pour vous donner l'ambiance à Fresnes et c'est plutôt encourageant puisque m'étant retrouvé dans une salle d'attente (spécialité de Fresnes : le stockage de prisonniers) j'ai eu la surprise des salutations. Chaque homme qui arrivait dans la salle d'attente était par TOUS reçu avec une poignée de main et un sourire de la part des autres prisonniers.

A une époque c'était soit avec indifférence soit avec des regards méfiants. Là, il se passe vraiment autre chose bien loin du classique « tu veux ma photo?» lorsqu'un mec croise les yeux d'un autre.

J'ai donc été surpris et ravi de cette ambiance-là. Je ne m'y attendais pas, persuadé que l'individualisme extérieur avait contaminé à 200% l'intérieur.

J'espère que ce n'était pas un hasard, comme pour les expériences scientifiques, si cela se reproduit X fois c'est que c'est du solide.

Voilà juste un petit mot avant d'écrire à la machine (si j'arrive à en avoir une) et de vous écouter à la T.S.F. (quand, idem, j'en aurai une).

Un grand salut Amical et Fraternel à Tous et Toutes avec un bisous chaleureux à Baika.

Prenez soin de vous

---

28 AOÛT 2004

«Le Président à l'inculpé :
- Ne jouez pas sur les mots !
L'inculpé au Président :
- Vous jouez bien sur les chiffres vous !, voire sur les nombres... » *AHB*

Salut,

Pour commencer à aucun moment «mon» adresse n'a porté la mention QI. Donc je ne suis pas en QI. Ceux qui y sont connaissent la différence et elle est grande.

J'ai passé un mois au RDC en cellule DPS avant d'être monté en étage. Thierry a bien expliqué ce qu'était le RDC de la deuxième division. Promenade à un ou deux puisque les autres sortent peu ou rarement. Là je suis en étage dans une coursive travailleurs et donc à part quatre Basques et deux droit-commun, nous ne voyons personne et sortons dans une cours avec grillage sur la tête.

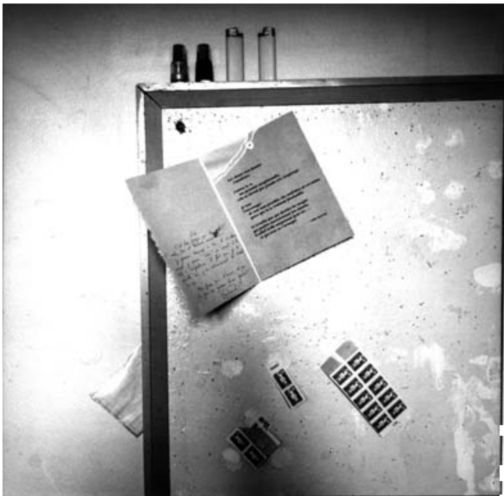
Ceci n'est pas le QI mais un isolement géographique dans la prison.

Ah, j'ai écrit à FPP à Kris, j'espère que ma lettre lui est parvenue ???

Dur dur le témoignage de Catherine, mais pas étonnant quelques mois avant le procès !

Bon c'était juste une précision sur le non-QI !

Salut à tous et toutes. Bises



Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée.

Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 Lille.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 Lille.
lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes. 02 99 79 74 20.
La Voix au chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(Bouquiniste)* 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
Infokiosk du Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg. 03 88 35 32 84.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon (jeudi soir et le samedi après-midi).
L'encre sympathique. *(Bouquiniste)* 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 6, place Notre Dame, 38000 Grenoble.
Infokiosk des 400 couverts. 4, traverse des 400 couverts, 38000 Grenoble.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1 205 Genève. (0041)022 328 70 54.
Tropismes. 5, galerie des Princes. Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard. Saint-Gilles. Bruxelles.

Pour écrire à *l'Envolée*:
63, rue de Saint Mandé. 93100 Montreuil

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

ANGERS : L'huile sur le feu
Radio G - 101.5 FM et sur internet : www.radio-g.org
danger@no-log.org Tél. en direct : 02 41 60 44 44
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h
Prison couverte : MA d'Angers

GRENOBLE : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM
lesmursontdesoreilles@no-log.org Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varces

NANTES / SAINT-NAZAIRE : La Belle à Perpét'
Alternantes FM - 98,1 FM à Nantes / 91 FM à Saint-Nazaire et sur internet : www.alternantesfm.net
labelleaperpet@no-log.org Tél. du direct : 02 40 93 26 62
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
19, rue de Nancy - BP31605 - 44316 Nantes Cedex 03
Les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 18h30 à 19h30
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes

RÉGION PARISIENNE : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM et sur internet : www.rfpp.net
envoleeradio@yahoo.fr Tél. du direct : 01 40 05 06 10
63, rue de St Mandé - 93100 Montreuil
Tous les vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30)
Prisons couvertes : MA du Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

RENNES : Transmurailles Express
Radio Campus - 88,4 FM
ralatol@no-log.org Tél. du direct : 02 99 33 90 00
Coll. Ralatol - c/o L'Ekluserie - 81 rue Alphonse Guérin - 35000 Rennes
Tous les samedi de 18h30 à 20h
Prisons couvertes : CP pour femmes / MA Jacques Cartier

TOULOUSE : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM et sur internet : www. canalsud.net
40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Tous les mardi de 13h à 14h. Pas de message
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Rediffusion de l'Envolée sur Canal Sud tous les vendredi de 10h30 à12h.

VALENCE : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM et sur internet : www.radio-mega.com
solidarite@no-log.org Tél. du direct : 04 75 44 16 15
10, avenue Pierre Sémard - 26000 Valence
Tous les 3ème lundi de chaque mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi qui suit de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Et puis
Radio Campus. 106.6.
C/o CCL 4, rue de Colmar, 59 000 Lille. (la-breche@voila.fr), La Brèche
(tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures)
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Galère.
Le Goéland, 82, av. R.Salengro, 13 003 Marseille. Jeu/sam de 20 h 30 à 22 h 30.

Tous les numéros de *l'Envolée* sont consultables sur le site :
http://www.journalenvolee.free.fr

***Bulletin d'abonnement* (à recopier sur papier libre)**

Nom ....
Prénom ....
Adresse...
..
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée.*
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

Le journal l'Envolée a maintenant plus de trois ans d'existence. Nos choix rédactionnels n’ont pas changé : retransmettre les paroles de l'intérieur en assurant un lien concret entre les détenus et le monde extérieur, se faire l'écho des luttes anticarcérales, mener une réflexion plus poussée autour de l'enfermement en général. L’équipe qui avait assuré les dix premiers numéro n’est plus tout à fait la même. Le numéro onze de juin 2004 a permis d’assurer une transition jusqu’à la constitution d’une nouvelle équipe. C’est chose faite.

L’Envolée a d’abord été une émission de radio (parisienne) parce que c’était l’outil le mieux adapté, celui que l’on ne peut pas censurer, pour assurer un lien permanent entre l’intérieur et l’extérieur. Le problème rencontré était la limite de la diffusion des radios associatives (elles ne dépassent généralement pas un rayon de 50 km). Nous avons donc commencé à construire avec d’autres un réseau d’émissions autour des questions carcérales et judiciaires, du contrôle et de l’enfermement : ainsi les émissions de Toulouse, Nantes, St Nazaire, Grenoble, Dijon, Angers sont en relation permanente et la liste devrait continuer de s’accroître. Devant le nombre important de courriers, témoignages, analyses que nous envoient les prisonniers, il nous semble nécessaire d’essayer de maintenir une parution trimestrielle afin d’assurer un dialogue entre les diverses prisons et d’enrichir un échange entre l’intérieur et l’extérieur. A ce jour plus de 250 prisonniers sont abonnés au journal, mais comme de coutume l’AP interdit arbitrairement sa distribution dans la plupart des établissements. C’est un des problèmes que nous aurons à résoudre d’une façon ou d’une autre.

Même si l’existence du journal semble nécessaire en soi, cela ne suffit pas à le faire exister. Ce journal ne se conçoit que s’il participe d’une réflexion, écrite évidemment, d’une dynamique qui transforme les mots en lutte, en solidarité, en conscience. Dans cette période où l’état construit 13 000 nouvelles places de prison, où l’administration pénitentiaire rétablit les régimes des QHS, où la justice prononce des peines de plus en plus longues, il nous semble important d’axer notre travail autour de l’exigence suivante : obtenir plus d’informations et de témoignages de l’intérieur pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l’enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes existantes. Le problème aujourd’hui n’est pas tant l’absence de débats au sujet de l’« horreur carcérale » que le vide de ces réflexions qui dépassent rarement l’analyse humaniste sinon sociologique. La lutte anti-carcérale est une remise en cause radicale du capitalisme, à nous de la faire exister…

Nous ne sommes pas pour autant des porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent… Cette réflexion ne peut se faire sans les principaux concernés, nous ne voulons pas penser à leur place, se battre à leur place, mais avec eux. Nous sommes des personnes conscientes du fait que la prison n’est pas séparée de la société dans laquelle nous vivons, mais qu’elle y est fondamentalement inscrite et que tout acte de résistance à la prison est un acte de résistance à cette société qui la génère.

Nous ne sommes pas subventionnés et ne recevons d’argent d’aucune organisation étatique car nous voulons garder notre autonomie. Nous fabriquons nous même nos outils et bénéficions parfois de l’aide bienvenue d’amis et de connaissances qui disposent de matériel. Nous sommes toujours à la recherche de tous ceux qui auraient envie de participer à cet effort. Si nous ne souhaitons pas que l’argent, le prix d’abonnement constitue une limite, nous sommes confrontés comme tous à la réalité du coût financier… et comptons sur toutes les personnes qui par la contribution financière nous permettront de continuer à exister. Au delà de la fabrication, le marché de distribution officiel rend impossible pour des journaux autonomes et aux moyens financiers limités, l’accès aux réseaux de diffusion existants. Cette réalité non plus ne doit pas être un frein et s’organiser ensemble pour la dépasser c’est aussi résister. Cela dépend de chacun d’entre nous.

L’équipe de l’Envolée ne peut être présente lors des toutes les rencontres et débats organisés mais vous pouvez être un relais et ainsi permettre une meilleure diffusion. Alors n’hésitez pas à nous contacter pour nous demander des journaux ou nous indiquer des adresses de lieux où nous pourrions déposer des numéros.

Le but d’un journal est bien entendu d’être lu : la diffusion de l’Envolée détermine le sens de notre travail à savoir constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus d’enfermement.

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n’ayant pas fait l’objet d’une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d’établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. (art. D 444 du CPP)